

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

LUS MAG

DOSSIER

La décentralisation en débat

8 DÉCEMBRE

**Manifestation nationale
unitaire pour l'éducation**

ENTRETIEN AVEC MICHEL VIEL

Entre linguistique et didactique

3 DÉCEMBRE

Élections professionnelles

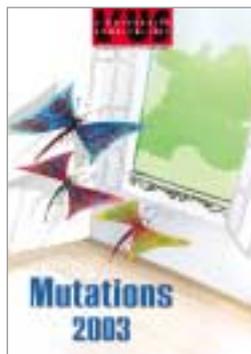


28 Fenêtre sur Le théâtre de l'Est parisien.

17

Dossier
La décentralisation
en débat

US Mutations
En supplément
à cette US Mag.
Avec des dessins
de Helbé.



Edito

Le gouvernement a entamé sa réforme constitutionnelle et continue d'avancer vers une décentralisation de l'Education nationale, accompagnée probablement d'une nouvelle déconcentration qui pourrait toucher rapidement des concours de recrutement - si l'on en croit les déclarations de Xavier Darcos - sur fond d'austérité budgétaire et de remise en cause des acquis sociaux en matière de retraites et de protection sociale. Pour le SNES, on tourne ainsi le dos à une politique qui donnerait à l'Etat les moyens de rétablir la justice et l'égalité dans notre pays au plan social comme au plan scolaire. Si la République a un sens, c'est bien celui de dépasser les intérêts locaux et particuliers pour créer de l'intérêt général qui profite à tous et permette de réduire les inégalités. Pour le SNES, la République c'est aussi et surtout l'expression des citoyens, la prise en compte de leurs avis et de leurs besoins, débattus et arbitrés au nom de l'intérêt collectif.

A fuir ces principes, le gouvernement s'apprête à renforcer des inégalités entre régions déjà patentes dans et hors de l'école et finalement à nier l'intérêt et la voix de fractions entières de la population et du territoire.

Pour le SNES, le droit à l'éducation, à la formation professionnelle, à la qualité de l'enseignement, au suivi psychologique de l'orientation, à la sérénité des établissements, ne peut dépendre du lieu où l'on vit ou de la volonté de puissance de quelques notables locaux.

Plus que jamais, l'investissement éducatif doit viser à aider les régions les plus déshéritées, à stimuler l'ambition des jeunes. Plus que jamais, la mixité sociale des quartiers et des établissements scolaires doit être une priorité.

Tout cela n'est possible qu'en conjuguant les efforts d'un Etat qui possède les moyens législatifs et financiers pour redistribuer les richesses, et les destins et les efforts de toutes les collectivités qui peuvent concourir à ce projet.

Que les personnels de l'Education nationale échappent par leur statut de fonctionnaires d'Etat aux multiples pressions économiques, politiques ou religieuses locales, qu'ils représentent et aient à cœur de défendre un idéal laïque qui croit au progrès pour tous et à l'éducabilité de tous, voilà ce qu'il faut protéger et perfectionner.

Le SNES, là-dessus, sera intransigeant.



Denis Paget
cosecraire
général

Sommaire

Revue de presse

• La France qui bouge.

4

Fenêtre sur

• Le théâtre de l'Est parisien.

28

30 jours

5

Métier

• Contrôle local au baccalauréat : refusons le passage en force.

30

Courrier

6

• Un colloque du SNES : la maîtrise de la langue, enjeu de démocratisation.

Actualités

• 8 décembre : manifestation nationale unitaire pour l'éducation

• Assistants d'éducation

• Non-titulaires

• Co-Psy

8

• Recrutements : une pétition du SNES et de l'UNEF.

• Philosophie : rencontre sur les programmes avec le groupe d'experts.

• Violence à l'école

• Enquête du ministère sur le métier

Éco/social

• Empêchons la suppression du CFA.

• Retraites : les enjeux de la négociation se précisent.

• Fonds de pension : victimes de la Bourse.

• Politique familiale : inégalité.

11

Signons la pétition !

International

• Espagne : syndicalisme et formation continue.

36

Culture

• Livres-revues

• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

• Multimédia

38

Débat/opinion

• Lutter contre la pauvreté : oui, mais comment ?

14

Entretien

Michel Viel

Langues vivantes : entre linguistique et didactique.

44

Dossier

• La décentralisation en débat.

17

Petites annonces

46

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe : Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photographie : C.A.G. Imprimerie : Roto Press Numéris, Livry-Gargan (93). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Education nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : OTUA (2), Zig-Zag (10), CME (16), GMF (27), Microsoft (33), Promethean (43), Toscane (46), Salon de l'Education (47), MAIF (48). Photo de Une : Clément Martin. Pour s'informer et donner son avis : Mél : Secgene@snes.edu, Internet : <http://www.snes.edu>



LA FRANCE QUI BOUGE

Etat des lieux

Le Parisien

27 septembre 2002

POURQUOI DES PROFS NE VEULENT PLUS FAIRE CARRIÈRE

(...) L'Education nationale reste le premier recruteur de France. Pas étonnant lorsque l'on sait que 40 % des 850 000 enseignants seront partis en retraite d'ici à huit ans.

Ce métier qui reste toujours parmi les préférés des jeunes n'a cependant plus une cote d'enfer. Cette année, si on a compté 10 % de candidats en plus pour le premier degré (maternelles et élémentaires), on en a recensé 6,7 % de moins pour le secondaire (collèges et lycées). La peur d'être nommé dans un établissement difficile ou loin de chez soi est la cause principale de ce désamour. Et un phénomène nouveau risque d'accroître les difficultés à remplacer les futurs retraités : les professeurs qui exercent sont de plus en plus nombreux à ne pas vouloir « rester dans la boutique » jusqu'à la fin de leur carrière. D'après une récente enquête du ministère, un enseignant de collège ou de lycée sur cinq envisage à terme d'arrêter. Un quart des moins de 30 ans sont concernés, un tiers des 30-39 ans. Une étude menée par un syndicat de l'enseignement professionnel estime à 45 % le nombre de collègues envisageant une reconversion.

Institut CSA

17 octobre 2002

73 % DES FRANÇAIS AVEC LES GRÉVISTES

par Jérôme Fourquet

Ce mouvement de grève est la première mesure sur le rapport de l'opinion publique par rapport à un mouvement de grève dans la fonction publique dans le cadre de la nouvelle situation politique. 73 % de personnes soutenant ou donnant leur sympathie à cette action est un élément qui montre l'attachement du public aux préoccupations de ce secteur d'activité. Il est vrai que c'est un sujet consensuel.

L'Humanité 17 octobre 2002

La décentralisation à marche forcée

À l'article premier de la Constitution énumérant les principes forgeant l'identité de la République, le texte gouvernemental prévoit d'ajouter un autre principe selon lequel « l'organisation de la France est décentralisée ». Le Conseil d'Etat estime que l'organisation décentralisée ne peut pas être mise sur le même plan que l'indivisibilité de la République et émet des réserves sur d'autres articles du projet de loi. (...)

La France a besoin d'une véritable décentralisation amplement imprégnée de démocratie. La méthode utilisée par le gouvernement pour traiter ce dossier fait craindre le pire. L'absence de réelle concertation, la volonté de mener la réforme à marche forcée fait planer la menace d'une décentralisation de façade débouchant dans les faits sur une réaction de recentralisation avec la création de nouvelles féodalités, notamment régionales. Est-ce l'objectif recherché ? Le projet de loi donne à la région une rôle prépondérant. Il annonce des transferts de compétences, une réforme de la fiscalité locale. Plusieurs élus se sont déjà publiquement interrogés sur le sens de la démarche. Pour certains, le fil conducteur de la réforme serait une réduction du budget de l'Etat, pour d'autres elle serait l'outil nécessaire pour la mise en place de la politique ultralibérale, le moyen de faire payer par les collectivités locales les dépenses éducatives, sociales, etc. L'Etat baisserait les impôts sur le revenu, les collectivités locales augmentant les prélèvements et réduisant ou privatisant certains services. Ainsi, par exemple, le personnel de l'Education nationale serait transféré vers les collectivités locales, l'Etat se désengageant d'un secteur déterminant de la vie de la nation. (...)

Le Monde

25 septembre 2002

L'ÉCOLE ET LA SÉCURITÉ

(...) Dès cette année pour les emplois-jeunes non remplacés, à la rentrée 2003 pour les « pions », les collèges et les lycées vont être privés de surveillants et d'aides-éducateurs. Or tout le monde souligne - qu'il s'agisse des chefs d'établissement, des enseignants ou des chercheurs - qu'ils jouent un rôle utile, irremplaçable même, dans la gestion quotidienne des établissements, omniprésents sur le front des « incivilités ». Jeunes, étudiants, souvent issus de l'immigration dans les quartiers « difficiles », partageant avec les élèves les mêmes codes et le même langage, ils assurent une présence adulte de proximité plus que d'autorité, de prévention et de dialogue plus que de sanction. En réduisant brutalement leur nombre sans proposer clairement de dispositif alternatif, le gouvernement confirme, s'il en était besoin, qu'en matière de sécurité il privilégie la répression et néglige la prévention. C'est un choix dangereux, plus encore vis-à-vis des jeunes.

Le Monde

27 septembre 2002

CULTURE, LA PROMESSE OUBLIÉE DE JACQUES CHIRAC

Moins 4 %. Ce chiffre, très symbolique, est perçu comme un désaveu cinglant : le budget de la culture, dont le candidat Jacques Chirac avait pourtant promis la sanctuarisation est un de ceux qui diminuent le plus. (...) M. Aillagon aura beau afficher sa sérénité, rien n'y fera. (...) Il ressort finalement que, sous un gouvernement de droite, la fameuse exception française - le domaine culture - est une fois de plus sacrifiée. Et pourtant, la modestie traditionnelle du budget de la culture permettait sans doute de le maintenir à un meilleur niveau, sans trop de douleur. L'amputation des 4 % représente à peine le prix de deux avions Rafale sans leur armement. Mais, pour l'obtenir, il aurait fallu à Jean-Jacques Aillagon le soutien de l'Elysée. Il lui a manqué.

Le dessin du mois



Le Canard enchaîné, mercredi 30 octobre 2002



© Thierry Nestoux

MI-SE, AIDES-ÉDUCATEURS

Action nationale intersyndicale le 27 novembre

Les membres du collectif SNES des MI-SE et aides-éducateurs se sont réunis le 4 novembre pour débattre de leurs problèmes communs et de leurs spécificités.

Ils ont décidé d'informer précisément les parents, les autres personnels de l'éducation sur leurs rôles, différents et complémentaires, qui les rendent indispensables au bon fonctionnement des établissements. Leur présence, leur proximité sont nécessaires pour assurer la surveillance et l'encadrement, mais aussi l'écoute auprès des élèves. Ils vont produire du matériel : tracts, affiches nationales, pétitions pour préparer la suite des actions au niveau académique et l'action nationale unitaire du 27 novembre*. Le jour de l'ouverture du salon de l'Éducation le 20 novembre les MI-SE et aides-éducateurs seront présents sur le stand du SNES.

Au moment où se tenait la table ronde sur les assistants d'éducation, près de 200 ont participé au rassemblement devant le ministère pour protester contre les décisions prises et rappeler nos revendications :

- l'annulation des suppressions de postes programmées au budget 2003 et la fin de la précarité dans l'Éducation nationale ;
- un avenir pour l'école et ses personnels dans le cadre d'un service public à gestion nationale ;
- un accroissement du nombre de surveillants dans les collèges et les lycées ;
- une vraie formation débouchant sur de vrais métiers pour les aides-éducateurs ;
- aucun aide-éducateur et surveillant au chômage en 2003.

* Précisions sur le site du SNES ou auprès de votre S3.

11 oct. **Recalé.** Le Conseil d'Etat émet un avis négatif sur le projet de loi de décentralisation. Le gouvernement décide de ne pas en tenir compte.

17 oct. **Grève.** L'Éducation nationale s'engage dans un mouvement unitaire pour défendre le statut de surveillant et dénoncer le ralentissement du recrutement des enseignants.

18 oct. **« Stupide ».** Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, qualifie le pacte de stabilité d'« instrument stupide ».

20 oct. **« Oui ».** Les Irlandais disent « oui » à l'Europe à 62,89 %.

26 oct. **Russie.** Vladimir Poutine choisit la manière forte pour mettre fin à la prise d'otages russes par un commando tchéchène.

27 oct. **Raz de marée.** Luiz Inacio « Lula » da Silva est élu président du Brésil avec 63 % des voix.

28 oct. **Régression.** Le ministre des Affaires sociales annonce la suspension prochaine de la loi de modernisation sociale qui allongeait les délais en matière de licenciement économique.

29 oct. **Retraites.** Jean-Pierre Raffarin dément tout abandon des fonds de pension à la française.

30 oct. **« Incivilités ».** Le ministre Xavier Darcos dévoile son plan de lutte contre la violence à l'école.

31 oct. **Guerre et paix.** Les ministres travaillistes, dont Shimon Peres, quittent le gouvernement d'Ariel Sharon. Un grand coup de barre à droite s'annonce.

31 oct. **La terre tremble.** Tragédie en Italie où un tremblement de terre provoque la mort de 29 personnes dont 26 enfants.

1^{ER} nov. **Deuil.** Le gouvernement annonce la fin prochaine du CFA pour les fonctionnaires.

3 nov. **Inquiétudes.** Le parti islamiste modéré emporte largement les élections législatives en Turquie, avec environ 35 % des suffrages.

4 nov. **L'essence précède l'existence.** Ouverture du nouveau procès Elf devant la cour d'appel de Paris.

Billet d'humeur

Quand *l'Express* joue les devins

« L'histoire dira que c'est une mesure purement technique qui aura servi de détonateur. » La décision gouvernementale de modifier les règles de compensation entre régimes de retraites n'est effectivement qu'un prétexte. *L'Express* du 24 octobre pointe à juste titre les dégradations que la réforme Balladur de 93 a entraînées pour les retraites des salariés du privé et le décalage croissant entre le public et le privé. Au nom de choix favorables aux salariés, *l'Express* aurait pu s'interroger sur les moyens d'assurer à tous les droits les plus avantageux. Un pays riche comme la France s'honorerait d'un tel choix. Las, si *l'Express* passe en revue, avec une telle mauvaise foi, retraites, salaires, RTT et carrières, c'est pour mieux voir imposer à tous les

régressions. « A moins que les salariés du privé se lassent de payer, via leurs impôts et cotisations pour des avantages d'un autre âge. » Cerise sur le gâteau, la légende de la photo d'une « classe en banlieue parisienne » : « l'inégalité la plus flagrante, c'est la quasi-impossibilité de sanctionner les mauvais ». Avantages d'un autre âge, les services publics ? les moyens d'attirer les salariés vers leurs missions ? la qualification et la formation de leurs agents, leurs rémunérations ? Les temps nouveaux seraient-ils, sans alternative possible, ceux d'avantages offerts seulement à qui pourrait les financer ? *L'Express* choisit le libéralisme. Nous voulons croire que les salariés sauront choisir les solidarités.

Anne Féray

Hommage

Renée Augé-Orcié

Etienne Camy-Peyret, ancien secrétaire général du SNES

Le S3 de Bordeaux vient de nous informer du décès, le 15 octobre, à l'âge de 75 ans, de notre camarade Renée Augé-Orcié, professeur retraitée certifiée de lettres modernes. Elle avait été hospitalisée à la suite d'un cancer. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, Renée ayant donné son corps à la science.

Le choc de sa carrière eut lieu le 18 mai 1965. Ce jour-là, elle reçut un arrêté officiel du 12 mai l'informant que « par mesure disciplinaire, elle était suspendue de ses fonctions au lycée d'Agen, sans privation de traitement ». Renée Augé refusa de signer l'accusé de réception. Il fut précisé au SNES et à la FEN, aux plans académique et national, que l'intéressée serait déférée devant « la section permanente » du CSEN en raison d'une phrase extraite

d'un article qu'elle publia dans le bulletin syndical du Lot-et-Garonne de mars 1965, et où elle indiquait : « Notre objectif, dépassant la lutte pour les conditions de travail, est la dénonciation de la réforme d'un certain Fouchet qui se dit ministre de l'Education nationale », le ministre considérant cette phrase comme une agression, voire une insulte personnelle. Le 19 mai, toutes les dispositions administratives sont prises pour que Renée Augé-Orcié ne puisse entrer en contact avec ses élèves. Le 28 mai, les collègues titulaires d'Agen sont en grève et 500 enseignants du Lot-et-Garonne manifestent dans la cité. Les recours devant le tribunal administratif de Bordeaux et devant la CAPN de lettres sont vains. La pression du SNES

et du SNET reste constante sous forme de grèves locales, de motions, de meetings et d'interventions du S3 et du S4. Un premier arrêté ministériel du 23 août affecte Mme Augé à Montauban. Elle refuse. Finalement, après la décision syndicale du 16 septembre déclarant la reprise de l'action, l'*US* du 21 septembre 1966 annonce que

Mme Augé-Orcié retournera à Agen. Le ministère a cédé sous la pression de l'action généralisée et unie.

Nous exprimons à la famille de la défunte notre sympathie attristée, et, à nouveau toute nos félicitations posthumes pour le courage dont Renée a fait preuve en militante convaincue et de forte personnalité.

Conseil de classe

Passages secrets

C.M., collègue de Nouzonville

Les professeurs du collège ont toujours eu à coeur de ne faire passer dans la classe supérieure que des élèves dont ils pensaient qu'ils avaient des chances d'y réussir. (...) Pendant longtemps, les chefs d'établissement ont globalement suivi les avis toujours motivés des conseils de classe. Cet esprit de responsabilité a contribué à un taux de réussite au brevet régulièrement élevé par rapport au public accueilli. Cette ligne de conduite a cependant été critiquée par divers niveaux supérieurs au collège qui voulaient avant tout de meilleurs chiffres de « fluidité ». A cette rentrée, alors que les conseils de classe de juin ont été menés comme d'habitude de manière très sérieuse par les professeurs principaux, et sans que sur le moment personne ne conteste les décisions prises, les professeurs découvrent avec surprise qu'une bonne dizaine d'élèves a été propulsée dans la classe supérieure dans le secret du début des vacances et parfois même à l'insu des familles ! Après les passages à l'âge, à la taille, à l'usure, etc., voici les passages secrets !

A quand le vote d'une loi rétablissant enfin la seule autorité légitime en matière de passage : celle des conseils de classe ? Au-delà de l'encouragement à la paresse que représentent les passages non mérités, ne serait-il pas temps de tenir compte des études de plus en plus nombreuses montrant que les élèves propulsés sans niveau suffisant sont tôt ou tard condamnés à l'échec ?

Programmes et pratiques

Humanités

Mariane Revel-Mouroz, retraitée SNES, S1 Paris

J'ai bien reçu l'*US Magazine*, supplément au n° 575 du 14 septembre de l'*US*, auquel est jointe une publication de l'Observatoire national du SNES des programmes et des pratiques (...).

L'article de présentation de Gisèle Jean, « Pour des contenus ambitieux, formateurs et enseignables », pose les questions fondamentales sur les contenus et les pratiques et il définit pour l'essentiel les exigences du SNES : « Il faut à la fois transmettre le patrimoine de l'humanité aux nouvelles générations et permettre leur appropriation critique par

chaque élève par une posture réflexive qui s'appuie sur des connaissances solides ». Quant aux « regroupements disciplinaires », ils ne sont pas une panacée, car les disciplines doivent être « clairement identifiées » et non diluées pour garder leur efficacité formatrice. Pour les enseignants, la liberté pédagogique nécessite « des programmes clairs qui restent des guides et ne deviennent pas des carcans ». (...) Pour l'enseignement du français, le recours à la « progression diachronique » fait difficulté : « se pose le problème de l'histoire littéraire sans chronologie. » Il n'est

LA BONNE GOUVERNANCE

Après que divers orateurs de la majorité eurent dénoncé avec indignation, lors du débat sur le budget de l'Education nationale le 22 octobre dernier à l'Assemblée nationale, non seulement les difficultés de lecture et de calcul de nos élèves, mais encore l'incompétence d'organisations mal intentionnées dans l'utilisation des statistiques financières, on ne doutait pas que la rigueur l'emporterait dans la discussion.

Las ! Le député Lionel Luca (UMP, Alpes-Maritimes) déclamaît : « Le budget de l'Education nationale dont nous avons à débattre est le premier de la nation, avec 7 % du produit intérieur brut » (1). On se prend à douter : le produit intérieur brut (PIB) prévu pour 2003 par le gouvernement s'élève à 1 566 milliards d'euros. Comme on peut le vérifier, 1 566 x 0,07 = 109,62. Or, le budget de l'Education nationale (2) n'atteint que 62,69 milliards d'euros. On n'ose croire que le représentant du principal groupe de l'Assemblée aurait confondu le budget de l'Education nationale et la dépense intérieure d'éducation, qui intègre en effet les dépenses de l'État, mais aussi celles des collectivités territoriales, des ménages et des entreprises, et qui certes atteint 7 % du PIB !

Las encore ! Luc Ferry assure quelques moments plus tard : « Enfin, des crédits nouveaux correspondent à nos priorités pédagogiques. Ils ne sont pas obtenus simplement par redéploiement, mais grâce à 30 milliards d'euros de mesures nouvelles, notamment en ce qui concerne la lutte contre la violence scolaire etc. » (3). Vous avez bien lu : 30 milliards d'euros supplémentaires, pour un budget de seulement 61,46 milliards en 2002. Une progression de presque 50 % ! On ne peut y croire, même en incluant le nouveau porte-avions dans les crédits pour la sécurité scolaire ! Mais comment imaginer que le ministre puisse confondre millions et milliards ?

On se sent sots, mais on est bien gouvernés.

Francis Berquin

(1) *JOAN*, 23 octobre 2002, p. 3758.

(2) Soyons rigoureux : à structure constante.

(3) *JOAN*, 23 octobre 2002, p. 3772.

sans doute pas souhaitable d'avancer à un rythme uniforme en partant de la *Chanson de Roland* pour arriver jusqu'aux productions du XXI^e siècle. Mais à propos de l'étude de chacun des « textes patrimoniaux » (c'est-à-dire des « grandes œuvres » si l'on a bien compris...), doit intervenir un travail de situation historique – jalonné par les dates indispensables –, qui donne la possibilité de mettre en perspective des références à la fois distinctes et apparentées, à des époques différentes et dans des domaines complémentaires. (...) A propos de l'enseignement des langues anciennes, le SNES précise toutes les difficultés que rencontre sa mise en place et sa poursuite ; il souligne avec tristesse la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour en assurer la survie ou le renouvellement, après les coups que lui a portés Claude Allègre, visiblement étranger à la volonté de « démocratisation » que manifestait François Bayrou.

Il convient de ne pas aborder cet enseignement comme un mystère ésotérique réservé à quelques initiés se comprenant à demi-mot : il faut donner à ceux qui étudient le latin et le grec l'occasion de saisir le plus vite et le plus fortement possible ce qui fait l'intérêt de ces disciplines. Le SNES indique très clairement les deux

principaux objectifs : « Le contact plus approfondi et plus précoce avec les textes anciens doit permettre, outre la rencontre de faits de langues indispensables pour une maîtrise du français, le fondement de la construction d'une culture commune. »

Il est utile et intéressant de connaître l'origine de mots courants ou spécialisés de la langue française. Ainsi le vocabulaire de la biologie, de la médecine et de la pharmacie, de la psychanalyse devient plus facilement accessible à partir du grec ancien.

D'autre part, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que le système de la conjugaison française, qui oppose temps simples et temps composés, reproduit le système latin qui oppose à l'*infectum*. (ensemble des temps de l'action en train de se dérouler) le *perfectum*, le « parfait » (mot qui désigne un temps du verbe latin), ensemble des temps de l'action achevée, devenue saisissable d'un seul regard et susceptible d'être prise en compte avec certitude.

Je remercie très vivement le SNES de défendre avec une éloquence chaleureuse les humanités, qui doivent pouvoir continuer à jouer un rôle formateur pour la discipline intellectuelle et l'apprentissage de la responsabilité de chaque personne, comme pour une société soucieuse de justice et de solidarité.

Littérature

Montaigne

Rendre les *Essais* de Montaigne lisibles aux lycéens et aux étudiants, tel est le pari de cette nouvelle édition d'un monument de notre littérature, présentée et annotée par Jacques Vassevière. Un ouvrage complet, clair, constitué d'extraits et de chapitres intégraux des *Essais*, tels que *Des Cannibales* (I, 31) ou *De l'expérience* (III, 13).

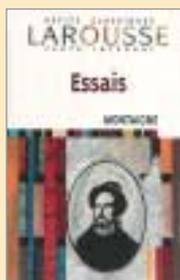
Des textes regroupés par thèmes (*Penser l'autre, Former l'homme...*), qui mêlent les trois strates d'une œuvre rédigée à différentes époques (1580, 1588 et additions postérieures à 1588).

Une édition balisée par des questionnaires, qui fournit, au fil du texte, des éclaircissements linguistiques sous forme de notes ou de

« traductions de mots » entre crochets en français moderne, et dont la langue a été actualisée.

Un livre, enfin, qui propose de précieux compléments d'information : biographie, article sur la genèse de l'œuvre et études portant, entre autres, sur le genre de l'essai, l'écriture du moi ou encore l'art de la persuasion chez Montaigne.

• Montaigne, *Les Essais*, Petits Classiques Larousse, 2002, 432 p., 5,50 €.



**Le 3 décembre,
votez pour des candidats
combatifs, intransigeants,
au service de tous,
votez SNES**

AZUREVA est une association loi 1901. Nous proposons toujours des vacances aux familles, ainsi que des séjours pour des groupes (clubs de séniors, associations de sportifs, séminaires).

Notre clientèle est majoritairement issue du personnel actif et retraité de La Poste et de France Télécom. Après avoir signé, il y a quelques années un accord de partenariat avec les syndicats de la FSU, AZUREVA (ex « Vacances PTT ») est depuis le 1^{er} décembre 2001, officiellement ouvert à tous les autres publics.

Les formules de vacances sont diverses (pension complète, demi-pension, location, camping). Des séjours à thèmes sportifs, culturels... sont également organisés.

Nos tarifs sont parmi les plus attractifs du marché. Nous acceptons les chèques vacances et les bons CAF.

Fort de 39 villages de vacances répartis sur l'ensemble national et d'un hôtel implanté à Paris, AZUREVA gère 4 300 appartements et offre ainsi 15 000 lits à sa clientèle.

Avec plus de 1 530 000 journées vacances, AZUREVA a réalisé en 2001, un chiffre d'affaires de 59 millions d'Euros. AZUREVA est également un investisseur important ; la rénovation, l'amélioration des installations conduisent à la réalisation de plus de 15 millions d'Euros de travaux par an.



52, rue de Peloux, 01011 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 32 74 45 - Fax : 04 74 21 05 48
www.azureva-vacances.com



Les ministres parlent, ils ont dit...

A l'Assemblée nationale

Le ministre délégué, Xavier Darcos : *L'opinion publique ignore que, dans un budget comme celui-ci, la marge de manœuvre du ministre n'est guère que de 1% du total. Eh bien, je ne pense pas que la responsabilité politique doive conduire toujours à user de cette marge de manœuvre pour aggraver le déficit !*

M. Bernard Roman : *Alors, pourquoi construire un porte-avions ?*

M. le Ministre : *C'est pourquoi nous nous associerons à l'effort de rigueur budgétaire* (applaudissements sur les bancs du groupe UMP).

[...]

En ce qui concerne les maîtres d'internat et surveillants d'externat, je veux simplement citer la conclusion du rapport remis sur le sujet à M. Allègre en 1999 : « Il apparaît qu'en raison de l'âge des dispositions en vigueur - 1937 -, de la distinction dépassée entre MI et SE et de l'inadaptation croissante de la réglementation avec la vie des établissements, une refonte d'ensemble s'impose incontestablement. La qualité du service susceptible d'être assumé par de jeunes étudiants n'est plus compatible avec les exigences posées pour l'encadrement des élèves. En outre, les intéressés ne peuvent pas suivre normalement des études en premier cycle universitaire. Les conditions d'exercice de leurs missions, de réussite et d'insertion professionnelle des intéressés sont actuellement insatisfaisantes. Une refonte de cadre statutaire correspondant doit être envisagée d'urgence ».

M. Yves Durand : *Une refonte, pas une suppression...*

M. le Ministre : *C'était en 1999 et c'est exactement ce que nous allons faire. C'est pourquoi il eût été absurde de compenser les 5 600 départs dans l'état actuel du dispositif. Il est évident que nous remettrons des surveillants dans les écoles à la rentrée 2003, mais dans le cadre d'un autre dispositif...*

M. Bernard Roman : *Avec quels crédits ?*

M. le Ministre : *... celui des assistants d'éducation que nous ferons monter en puissance - si, comme je le crois, il est meilleur que l'actuel - au fur et à mesure que celui-ci s'éteindra. Une provision de 14 millions a déjà été prévue pour le premier trimestre. Les autres crédits sont tout simplement ceux de l'Éducation nationale.*

Je m'engage à nouveau à ce qu'il y ait, à la rentrée 2003, plus d'auxiliaires pour aider les handicapés, et plus de surveillants. Dès la semaine prochaine, nous organisons une table ronde avec les partenaires sociaux pour en discuter. Mais je peux déjà décrire le cahier des charges du nouveau dispositif. D'abord, priorité absolue sera donnée

POUR L'ÉDUCATION

8 décembre, manifestation

S'appuyer sur la dynamique créée par le succès de la grève du 17 octobre et ses 50 000 manifestants. Accentuer encore la pression sur un gouvernement que l'on sent un peu hésitant, qui multiplie des déclarations parfois bien confuses et souvent contradictoires, mais qui pour l'instant maintient ses choix inacceptables (budget, suppressions de postes de MI-SE et d'AE, décentralisation, renoncement à des objectifs ambitieux pour tous les jeunes). Jouer pleinement la carte de l'unité des organisations syndicales. S'engager dans un nouveau temps fort de l'action dès le mois de novembre. Tels sont les grands axes que le SNES a proposés le 4 novembre au bureau fédéral de la FSU qui précédait la réunion unitaire des 5 fédérations de l'Éducation (FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education, FERC-CGT et FAEN). Si, au sein de la FSU, la nécessité d'aller très vite a fait l'unanimité, des différences d'approche sont apparues entre ceux qui soutenaient l'idée d'une manifestation nationale avec les parents et ceux, dont le SNES, qui souhaitaient, d'abord, une nouvelle étape de grève. Lors de la réunion unitaire, la majorité des organisations ont fait pencher la balance en faveur de la première option, le débat portant beaucoup

plus sur les délais, certains pensant qu'il était nécessaire d'attendre le mois de janvier. La réunion s'est finalement conclue par un communiqué annonçant une manifestation nationale, avant le 15 décembre, et associant toutes les parties directement concernées par l'école : parents d'élèves, étudiants, jeunes lycéens qui ont été appelés à participer à une rencontre le mercredi 6 novembre. Ce qui a débouché sur la décision d'une grande manifestation nationale pour l'éducation, le dimanche 8 décembre, sur la base d'une déclaration (cf. www.snes.edu) signée par les 5 fédérations, la FCPE, l'UNEF pour les étudiants, la FIDL et l'UNL pour les lycéens. Cette décision a fait l'objet, dans le SNES, de débats au bureau national du 5 et avec les sections académiques le 6. Chacun mesure bien le travail à accomplir à tous les niveaux pour faire de ce 8 décembre la date qui va marquer la fin du trimestre pour toute l'Éducation nationale.

Élargir le mouvement

Les instances du SNES ont aussi débattu d'autres initiatives possibles au cours du mois de novembre. Beaucoup d'entre nous pensent que, confrontés à une politique globale, il faudra en arriver, le plus rapidement possible, à un



© Thierry Nectoux

« tous ensemble » en commençant par un « tous ensemble de la fonction publique ». La FSU et le SNES, convaincus qu'il faut, pour être efficace, en finir avec la division syndicale, ne cessent de travailler à la réalisation de toutes les convergences possibles. Force est de constater que les perspectives fonction publique sont reportées à quelques semaines avec la montée en puissance qui se prépare sur les dossiers retraites, salaires, gestion des ressources humaines, avenir des services publics. Du coup, nombreux sont ceux qui se demandent si le 26 novembre ne serait pas l'occasion de hâter le pas. La question mérite que l'on s'y arrête préci-

TABLE RONDE SUR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Ne pas laisser casser la vie scolaire

Le ministère a réuni une table ronde, qui devrait se prolonger le 27 novembre, pour réfléchir aux missions prioritaires que devraient couvrir les futurs assistants d'éducation. Toutes les organisations syndicales ont rappelé qu'une telle réflexion était a priori obérée par la suppression des 5 600 MI-SE et des 20 000 aides-éducateurs et le pro-

jet maintenant affiché de suppression progressive du statut même de MI-SE.

Le ministère est arrivé à cette réunion sans aucune proposition et en camouflant ses hypothèses, par ailleurs plus ou moins révélées à la presse ou à l'Assemblée nationale. Le SNES a réargumenté contre le mauvais procès fait aux étudiants-surveillants et

proposé des solutions pour améliorer leur situation et la couverture des établissements. Il a ensuite rappelé quelles étaient les principales tâches couvertes par les aides-éducateurs dans le second degré. L'immobilisme du ministère appelle une nouvelle réponse des personnels concernés le 27 novembre. ■

Denis Paget

nationale unitaire



sément. Les formes de mobilisation qui prédominent actuellement sont des mobilisations intersyndicales par secteur. Après EDF-GDF le 3 octobre, il y a eu l'éducation le 17. Il y aura de nouveau EFD-GDF le 14 novembre, l'équipement le 20 novembre. Pour ce qui concerne le 26 novembre, il s'agit d'une manifestation nationale intersyndicale SNCF, sans grève, à laquelle devraient aussi participer les postiers. FO-fonction publique a décidé, sans

concertation, ni avec les cheminots, qui n'apprécient pas, ni avec ses partenaires de la fonction publique, d'appeler ce jour là à une grève fonction publique. A entendre Marc Blondel, il pourrait même s'agir d'une grève générale ! La CGT-fonction publique appelle ses organisations à faire le point dans leurs secteurs respectifs. En l'état actuel de la situation, un appel national à la grève du SNES, seul dans son secteur, donc très en retrait sur le 17 octobre, ne serait pas susceptible d'entraîner la masse des personnels de l'éducation. Il ne faut, par contre, pas exclure des appels départementaux ou académiques partout où des conditions d'unité beaucoup plus larges qu'au niveau national, y compris au niveau de la FSU, permettraient de mobiliser une masse significative des personnels.

En novembre, préparer le 8 décembre

Ce mois de novembre s'annonce donc comme un mois de mobilisation générale pour faire du 8 décembre une manifestation qui marque et un événement dont on

parle avant, pendant et après : distributions de tracts aux personnels, aux parents d'élèves, réunions d'information, contacts avec toutes les organisations concernées par l'école, délégations auprès des élus, contacts avec les médias, utilisation de toutes les occasions pour informer sur le 8, préparation des déplacements. A quatre semaines de la date retenue il n'est pas trop tôt pour s'y mettre dès maintenant. Ce mois de novembre sera aussi l'occasion d'une présence sur le devant de la scène des catégories les plus menacées dans la suite de ce qui a été réalisé depuis le début de l'année à l'occasion d'actions spécifiques (cf. précisions dans cette US) qui s'articulent avec l'action générale du SNES :

- 13 novembre pour les docs,
- 14 novembre pour les CO-Psy.,
- 20 novembre pour les précaires,
- 20 et 27 novembre pour les MI-SE et les AE.

Les Assises locales des libertés régionales seront enfin l'occasion d'initiatives dans les régions qui seront autant d'occasions de nous exprimer sur la décentralisation.

Bernard Boisseau

au recrutement d'étudiants et de jeunes, contrairement aux dires d'une presse malveillante ; nous ne voulons pas les remplacer par des grands-mères ! (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste) Ensuite, ce recrutement tiendra plus compte de la proximité, surtout dans les académies étendues, où actuellement les surveillants refusent d'aller dans les collèges ruraux. Enfin, il faudra qu'il s'opère sur une période plus courte - trois ans - et que soit mise en place cette réelle validation de l'expérience qui manque encore. Inspirons-nous par exemple des universités canadiennes, où le service d'utilité civile est validé comme un crédit d'étude - et est même obligatoire pour tous les étudiants... [...]

Lors de la conférence de presse du 30 octobre

Interrogé sur la possibilité de remise en cause par ce fait du statut national des enseignants, le ministre a déclaré qu'on « pouvait revoir des choses », « penser à adapter un texte vieux de 55 ans », précisant que tout était encore « ouvert » et que cela se déciderait éventuellement « avec » les enseignants. Parallèlement, il a rappelé les problèmes de recrutement qui vont se poser avec encore plus d'acuité puisque dans les six ans à venir, 400 000 enseignants (40 % du total) partiront à la retraite.

« Il faut impérativement trouver des moyens de motiver les jeunes vers l'enseignement et surtout l'enseignement dans les collèges, éviter que certains préfèrent les écoles primaires pour être avec des enfants et surtout rester dans leur région, et il faut peut-être donc imaginer de régionaliser aussi le recrutement dans le second degré », a-t-il dit. (AFP)

Dans la presse

Le ministre délégué au Parisien [...]

Les futurs assistants d'éducation seront affectés au plus près du terrain pour participer à la prévention de la violence. Ces jeunes remplaceront les MI-SE (NDLR : surveillants-maîtres d'internat) et nous espérons, dès la prochaine rentrée en avoir en nombre égal à celui des départs pour lever cette contradiction. Mais leurs missions seront redéfinies, nous les aiderons à se former pour qu'ils puissent gravir les échelons universitaires. L'idée est de créer une logique de prérecrutement d'enseignants. [...]

Le calibrage de nos concours actuels n'y suffira pas. Nos viviers d'étudiants

NON-TITULAIRES

Dans l'action le 20 novembre

La précarité ne fait pas événement ! Ni dans la société où elle est considérée comme un mal nécessaire, ni dans nos établissements où la crise du remplacement est masquée, ni au rectorat où la gestion par crédits des non-titulaires se fait mécaniquement sans considération du droit des personnes.

Ni au ministère où on masque les conséquences concrètes des arbitrages budgétaires en refusant de traiter politiquement le problème de la précarité !

Qui répond alors aux problèmes très concrets que vivent les non-titulaires ? Est-il acceptable que les contractuels de Nice ne soient toujours pas payés, que cette

contractuelle de Créteil enceinte soit écartée d'un contrat, que ce vacataire n'ait pas pu faire grève ? Avec nos demandes urgentes de réemploi et titularisation, d'abolition de la vacance, de droits immédiats et futurs, nous posons des questions de fond sur le désengagement de l'Etat en matière de politique d'emploi public mais aussi de protection sociale.

Face à l'enjeu du renouvellement de la profession, nous ne pouvons accepter le choix piégé que font trop de jeunes entre la précarité et les recrutements externes et qui va s'aggraver avec les renoncements budgétaires, ni la précarisation des missions et des solidarités. C'est pourquoi, nous

devons tous mener campagne contre la précarité et donner les moyens aux non-titulaires de se mobiliser.

MA, contractuels, vacataires : rendez-vous le 20 novembre au salon de l'éducation, aux stands du SNES, pour connaître vos droits, notre action, témoigner devant les médias, interpeller la profession et les ministres.

Un rassemblement est ensuite prévu dans l'après-midi devant le ministère. Une demande d'audience sera faite. Contactez les sections académiques pour l'organisation de la journée et consultez le site pour des infos précises. ■

Florence Dursapt

baissent. Nous devons trouver d'autres types de recrutement, peut-être auprès de personnes ayant d'autres expériences. Mais il faut oser dire qu'il faudra moins recruter car il y aura aussi moins d'élèves en raison de la baisse démographique.

Le ministre Luc Ferry au grand jury RTL - Le Monde - LCI
[...]

Je suis personnellement très attaché, dans mon secteur de l'Education nationale, au maintien des fonctions régaliennes de l'État : je ne souhaiterais pas que les diplômés, les voies de formation ou le recrutement des enseignants soient régionalisés.

Et les personnels techniques ?

C'est une question délicate. Le ministère n'est pas demandeur. Maintenant, si telle Région le demandait et si elle obtenait l'accord des personnes en question, alors pourquoi pas ? Les sujets intéressants d'expérimentation sont ailleurs : sur la formation professionnelle, sur l'orientation, sur le logement étudiant, par exemple.

[...]

Moi le 15 juin, quand je regarde le budget, donc je vois qu'il y a 5 600 départs, donc il ne s'agit pas de personnes qui sont virées, qui sont licenciées, comme on l'a dit parfois dans la presse, il s'agit d'emplois qui sont vides, ce n'est pas des personnes qu'on renvoie, c'est des emplois qu'on ne renouvelle pas. Donc j'ai le choix, ou bien je garde ces 5 600 emplois de surveillant puis je les remplace en faisant appel à des nouvelles personnes, à de nouveaux étudiants, ou bien je raye ça d'un trait, ce que j'ai fait parce que je considère que le dispositif est calamiteux et je dis : on va remplacer par un autre dispositif, celui des assistants d'éducation.

[...]

Droits et libertés

Stage national

Le mercredi 11 et le jeudi 12 décembre 2002 à Paris.

Thème central : « Intolérance et discriminations ».

Au cours de quatre demi-journées seront abordés les sujets suivants :
Racisme - Immigration
Sexisme - Homophobie
Laïcité et opinions religieuses
Discriminations sociales et citoyennes
Non-respect des droits sur le lieu de travail.

Inscription d'urgence auprès du secteur Formation syndicale.

Attention : les autorisations d'absence doivent être demandées au moins un mois avant.

3 DÉCEMBRE

Voter SNES pour être plus forts

Le scrutin des professionnelles du 3 décembre va vous permettre d'élire celles et ceux qui vous défendront dans les différentes commissions administratives paritaires. Les résultats, que tout un chacun analysera dans le détail, auront une influence pour mettre en échec les nombreuses menaces qui pèsent sur nos métiers, nos retraites, les recrutements et le service public d'éducation. Que nos professions continuent de se rassembler très majoritairement dans et avec le SNES constituera

un message fort auprès des pouvoirs publics et donnera au SNES les moyens de continuer à être la principale force d'entraînement du monde éducatif dans le second degré. Rien ne serait pire en effet que d'aller vers un affaiblissement de cette force et de transposer dans notre secteur l'atomisation syndicale qui prévaut dans la plupart des autres et condamne le syndicalisme à une quasi-impuissance. Le SNES, c'est aussi la garantie du pluralisme, de la confrontation des idées et des points de vue souvent contradic-



toires qui traversent notre profession. Tout le monde peut y militer et y prendre des responsabilités. Les différents fascicules que nous publions depuis la rentrée présentent les grandes orientations du SNES sur tous les sujets. Il faut les faire connaître et en faire de véritables outils de débat. Le 3 décembre, votez et faites voter pour le SNES. Contribuez à construire la force dont nous avons tous besoin pour résoudre nos problèmes. ■

Eugenio Bressan

CO-PSY

Après l'audience

Le SNES a rencontré le directeur de cabinet de Xavier Darcos sur le dossier des CO-Psy, le 25 octobre. Le SNES a dit la profonde inquiétude des personnels devant la désinvolture avec laquelle on les ignore depuis des années, l'absence de soutien systématique du ministère qui laisse courir, voire alimente les accusations les plus fantaisistes sur le rôle et les missions des CO-Psy. Le SNES a également fortement questionné

sur les intentions du ministère en matière de décentralisation et dénoncé les politiques rectorales qui veulent récupérer le peu d'acquis en matière de RTT. Le SNES a rappelé ses priorités : créations de postes et création de la hors-classe. Le directeur de cabinet, François Perret, s'est voulu rassurant et disponible pour une réouverture du dossier. Il a dit clairement que l'intention des ministres n'était pas de transférer les personnels

aux collectivités. Il a reconnu que le ministère avait fait preuve d'inconséquence sur le dossier. En fin connaisseur du système, il a admis qu'on ne pouvait avoir une vision simpliste du processus d'orientation. Audience plutôt positive mais qui n'empêche pas les ministres de continuer à alimenter l'idée que « l'orientation » fait partie des missions qui pourraient être décentralisées... ■

Denis Paget

SAVOIR PLUS

Enseigner le fait religieux ?

C'est la nouvelle révélation : il faudrait enseigner le fait religieux à l'école. Cet enseignement semble paré de toutes les vertus : permettre de comprendre une référence culturelle (ce qui n'est pas faux), ouvrir à la tolérance, et même donner son sens à la vie et bref, aider à la réussir... Comme toujours quand les médias et les hommes politiques découvrent un manque, ils somment l'école (et les enseignants

d'histoire-géographie plus précisément) de l'enseigner, sans savoir que c'est généralement déjà fait depuis longtemps. Le fait religieux est déjà abondamment enseigné dans le secondaire : en histoire en Sixième, Cinquième, Quatrième, Seconde, Première... Bien sûr on aimerait tous que les enfants en sachent plus, comme dans tous les domaines ! Personne, par contre, ne semble s'inquiéter de l'inculture massive, en matière sociale, des générations

montantes : l'histoire sociale a en effet disparu globalement des programmes à l'exception de la Première et de quelques miettes en Quatrième. Il ne s'agit pas de jouer le fait religieux contre le fait social, même si on peut penser qu'il n'est pas anodin politiquement de remplacer l'un par l'autre... Il s'agit d'obtenir des programmes équilibrés qui prennent en compte toutes les dimensions de l'histoire. ■

Dominique Comelli

RETRAITE ANTICIPÉE

Empêchons la fin du CFA !

Par un communiqué du ministère de la Fonction publique, nous apprenons que le ministre va proposer une « modification » du CFA (congé de fin d'activité) qui revient en fait à sa suppression à très brève échéance. Certes, le ministère prend la précaution de proroger la possibilité d'accéder au dispositif pour les personnes nées avant le 31 décembre 1944 (ou le 31 décembre 1946, pour les agents ayant 160 trimestres de cotisations et 15 ans de services publics effectifs). Mais, pour tous les autres, et notamment ceux qui atteindront 58 ans en 2003, le CFA disparaît.

Cette décision est prise sans la moindre concertation, alors qu'une grande négociation sur les retraites est annoncée pour le printemps prochain. Elle est grave pour les personnels de l'Education nationale, notamment ceux du second degré : 27 % prennent un CFA (20 % des agrégés et certifiés, 45 % des PEGC). Le projet gouvernemental va être soumis aux parlementaires dans le cadre de la loi de finances. Il est donc urgent de réagir auprès des députés et sénateurs (envoyez des lettres, des motions...) afin d'exiger le maintien d'une mesure qui ouvre, à des per-

sonnes qui ont suffisamment cotisé pour avoir droit à une retraite complète, la possibilité de choisir le moment de leur départ. Si le maintien en activité jusqu'à 60 ans du plus grand nombre est souhaitable, la vraie solution pour atteindre cet objectif n'est pas de supprimer les possibilités de départ anticipé, mais de traiter enfin les problèmes de pénibilité du métier, de fatigue et d'usure qui expliquent pourquoi le CFA est plébiscité dans l'Education nationale (les trois-quarts des fonctionnaires qui utilisent le CFA viennent en effet de ce ministère). ■ **Arnaud Parienty**

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons été informés de la décision du gouvernement concernant l'avenir du **congé de fin d'activité**.

Cette vision vise à mettre fin dans deux ans à ce dispositif, et les dispositions retenues sont de nature à le vider très largement de son contenu dès 2003. Intervenant à la veille des négociations que votre gouvernement entend ouvrir sur l'avenir des retraites, elle préjuge de manière négative du résultat de ces négociations, sur lesquelles elle pèsera défavorablement.

Nous sommes attachés à cette mesure qui répond à l'attente des collègues en fin de carrière, compte tenu de la pénibilité de nos métiers. Par ailleurs, le CFA contribue à accélérer sensiblement les promotions de grade et de corps et à fournir les supports pour la titularisation des personnels précaires.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, de bien vouloir reconsidérer la décision et de reconduire le CFA en 2003 selon les modalités antérieures.

NOM	Prénom	Etablissement	Signature

LES FONDS DE PENSION

Victimes de la Bourse

Les fonds de pension ne sont pas à l'ordre du jour, dit-on à Maignon, car leur introduction dépend de la santé de la Bourse. Logiquement, cet aveu devrait suffire à enterrer ce projet : un mécanisme de retraite doit fonctionner quelle que soit la conjoncture boursière. Beaucoup de pays, qui ont mis en place de tels fonds ces dernières années, s'en mordent aujourd'hui les doigts, car les conséquences sur la situation des individus sont graves. Deux cas de figure doivent être distingués. Dans un régime à cotisations définies, comme le sont souvent les fonds de pension

facultatifs ou les mécanismes d'épargne salariale, le salarié verse une cotisation dont le montant est défini par avance, mais sa pension peut fluctuer selon la situation boursière. Lorsque le cours des actions plonge de 50 à 70 % en deux ans, comme c'est le cas en ce moment, les sommes que touchent les pensionnés diminuent fortement. Or, dans beaucoup de pays, ces sommes sont un complément indispensable de retraites de base insuffisantes pour vivre décemment. La réduction du niveau de vie des retraités est telle que certains sont contraints de revenir sur le marché du travail, comme ce conseiller en éduca-

tion cité par le *Washington post*, parti en retraite à 60 ans et contraint, deux ans plus tard, de retravailler comme maître auxiliaire. D'autres, qui avaient prévu de partir bientôt, doivent réviser leurs plans, comme ce chauffeur routier à qui il manque désormais 50 000 \$ pour partir en retraite, l'équivalent de cinq ans d'épargne. Les régimes d'entreprise mis en place au Japon, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis sont au contraire le plus souvent des régimes à prestations définies : le montant des pensions est connu à l'avance et les cotisations ajustées pour permettre de servir ces

Assurance maladie

Propos inquiétants

L'assurance maladie doit pouvoir « se concentrer sur les maladies graves », l'assurance complémentaire volontaire devant couvrir le « maintien en santé de chaque français » a déclaré Jacques Barrot, chef de file de l'UMP et ancien ministre de la Santé, jeudi sur *France Inter*.

Ces propos, qu'il a dû modérer le lendemain face aux réactions syndicales, s'inscrivent dans une logique de nouveau partage des risques « petits » et « grands » entre l'assurance obligatoire et l'assurance complémentaire. Faute de vouloir s'attaquer à la question du financement des dépenses de santé, et soucieuse de ne pas relancer l'agitation des médecins, la majorité prépare l'opinion à des orientations nouvelles, tournant le dos aux solidarités. Le partage des risques revient à définir le « panier de soins » cher au MEDEF, laissant la porte ouverte aux logiques assurantielles dont on sait les inégalités qu'elles engendrent.

La FSU s'est exprimée pour rappeler son attachement à un système de protection sociale solidaire et de qualité pour tous.

RMI/RMA

Contraindre les pauvres

Jamais à court d'idées lorsqu'il s'agit d'attaquer les droits et acquis sociaux, François Fillon a décidé de s'en prendre au RMI, certes pour la bonne cause : il s'agirait de favoriser le retour à l'emploi des Rmistes. Mais derrière ce nouveau RMA (revenu minimum d'activité) conçu pour « responsabiliser et accroître le taux d'activité des bénéficiaire du RMI », se cache l'idée qu'il faut contraindre les pauvres, sans doute fainéants par nature, à aller bosser ! Sauf que la politique de bas salaires et de temps partiels ne facilite pas le retour à l'emploi, et que ce qui fait défaut, ce sont bien les propositions d'embauche, notamment en cette période où le chômage repart à la hausse.



► pensions. Les entreprises mettent de côté les sommes nécessaires pour garantir le paiement de ces pensions sous forme de placements... dont la valeur s'est effondrée. Certaines entreprises croulent sous les dettes qu'elles ont contractées à l'égard de leurs anciens salariés, d'autres, en particulier au Japon, ont été accusées à la faillite, et les salariés y

ont perdu leurs droits à pension. Comme on l'imagine, les entreprises essayent de transférer sur les salariés le risque lié aux caprices de la Bourse, ce que ceux-ci refusent. Au-delà de ce conflit, particulièrement aigu aujourd'hui au Royaume-Uni, l'intervention de la collectivité est la seule solution pour les entreprises sinistrées comme pour les retraités ruinés, ce que nous

rappelle que la solidarité nationale est la meilleure garantie de solidité d'un système de retraite. On a beaucoup comparé, aux temps de l'euphorie boursière, le rendement des régimes par répartition et par capitalisation. Non seulement une telle comparaison relève de l'escroquerie intellectuelle si elle se fonde sur une période trop courte (1), mais elle doit intégrer le risque. L'extra-

ordinaire volatilité des marchés financiers signifie, on s'en rend compte aujourd'hui, que la capitalisation est très risquée ; il faudra s'en souvenir. ■

Arnaud Parienty

(1) Pierre Concialdi, dans un récent colloque de l'IREC, a d'ailleurs montré que les performances de la Bourse sont, en longue période, inférieures à l'évolution des salaires.

RETRAITE

Les enjeux de la négociation se précisent

Un récent colloque du Conseil d'orientation des retraites a montré que, s'il y a bien une demande sociale d'individualisation des choix de vie et une profonde évolution des temps de la vie, cette question ne peut être mélangée avec le débat principal qui porte sur les choix collectifs concernant l'avenir des régimes de retraite. En particulier, permettre une certaine liberté de choix de l'âge de départ ne doit pas servir à maquiller une baisse du taux de remplacement des pensions et une remise en cause de la retraite à 60 ans.

Le colloque a opposé les parti-

sans d'une vraie liberté pour chaque individu de choisir son départ dans une plage très ouverte (55 à 70 ans), quitte à envisager une seconde carrière ou à cumuler revenus d'activité et retraite, et les partisans du maintien d'une norme sociale d'un âge de départ, les marges de liberté étant plus réduites autour de cet âge pivot, avec un système de décote (réduction de la pension de 5 à 7 % par an si on part avant) et de surcote (majoration d'autant si on part après) (1).

Ce dispositif apporterait deux modifications à la situation actuelle : on pourrait prendre sa

retraite avant l'âge légal en supportant un abattement ou la prendre après en améliorant ses droits.

Des intervenants ont mis en garde contre un système qui, à l'encontre de son intention initiale, faciliterait certains départs précoces et aboutirait à une situation inégalitaire : en effet, les personnes à revenus élevés, surtout si elles disposent de compléments de pension, pourraient partir assez tôt en supportant un abattement, tandis que les salariés à bas revenus, travaillant souvent dans des conditions pénibles, seraient contraints de partir plus tard, sauf à accepter des retraites misérables. La liberté pour tous, mais qui profite à certains, ou un système qui permet des départs précoces selon la pénibilité et la nature du travail : un choix très politique, qui reste à faire.

Que signifie la liberté de choix dans une société où les salariés ne choisissent pas, en général, la date de leur cessation d'activité puisque ce sont les entreprises qui le font à leur place ? Le chômage reste la principale forme de cessation d'activité sur un marché du travail qui rejette les quinquagénaires. Pour que la liberté de choix existe, il faudrait que le droit du travail la reconnaisse aux salariés et que d'autres politiques de gestion des ressources humaines prévalent dans les entreprises.

Le colloque a montré que la cessation d'activité pouvait être progressive, emprunter des voies

diverses (réduction du temps de travail en fin de carrière par exemple), répondre à des demandes sociales (pénibilité du travail, femmes qui désirent cesser totalement ou partiellement leur activité pour accompagner leur conjoint plus âgé).

Mais comme le dit un proverbe à la mode : le diable est dans les détails. On imagine bien ce que pourrait être un système d'abattement conduisant au report de fait de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans. On peut aussi imaginer un système plus favorable aux personnels, permettant une transition plus souple et progressive avec une CPA améliorée, une reconnaissance de la pénibilité de nos conditions de travail, la validation d'années de formation, le rachat d'annuités de temps partiel...

Suppression programmée du CFA, petite phrase de Fillon sur la nécessité d'allonger la durée de cotisation : le gouvernement s'est engagé dans le processus de réforme sans attendre le dialogue social promis pour le début 2003. La FSU appelle à défendre et améliorer les régimes par répartition, par des choix solidaires permettant de maintenir le calcul actuel de la pension à 60 ans (75 % du traitement brut pour 37,5 annuités). ■

Daniel Rallet

(1) Ne pas confondre cette décote liée à une retraite anticipée avec l'abattement lié à une durée de cotisation insuffisante pour prétendre au taux plein à 60 ans.



© STOCK MARKET/JOHN FEINGERSH

Politique familiale

Les premières mesures du gouvernement, en matière de politique familiale, traduisent bien les orientations défendues classiquement par la droite, et même si l'on ne peut encore parler de rupture, le ministre Christian Jacob a annoncé que la conférence de la famille, en 2003, marquerait « le début d'une réforme plus fondamentale de la politique familiale ». Pour le ministre, il s'agit désormais « de mieux prendre en charge le coût de l'enfant et de limiter la redistribution à tout prix ».

En attendant, quelques mesures donnent le ton. Des mesures fiscales d'abord, en faveur des familles les plus aisées, comme le

relèvement du plafond de la réduction d'impôt accordée pour l'emploi de salariés à domicile, (l'AGED notamment). La réduction passe à 3 700 euros dès cette année, puis à 5 000 en 2004. Autre cadeau fiscal ciblé : l'exonération de droits de mutation sur les donations que pourront faire les grands parents à chacun de leur petits enfants, le montant est doublé et pourra donc atteindre 30 000 euros tous les 10 ans. Le gouvernement a également décidé d'aider les familles nombreuses à grands enfants. Les allocations familiales vont être partiellement prolongées d'un an pour les familles de trois enfants dont l'aîné atteint 20 ans. Cette mesure

prend légitimement en compte les poursuites d'études, et atténuée le « couperet » des 20 ans, mais elle esquivait la question de l'allocation d'autonomie de la jeunesse, dont l'idée avait progressé, même si les questions de financement n'avaient pas été résolues. Là aussi on semble revenir à des solutions traditionnelles qui ne prennent pas en compte les évolutions de la société (l'éviction de la CADAC au profit d'associations familiales anti-IVG dans le groupe de travail sur la famille et l'ensemble des travaux du Conseil supérieur sur l'information sexuelle, est à cet égard révélatrice).

Enfin, le gouvernement travaille à un projet d'allocation unique

jeune enfant, dite « de libre choix », qui risque d'avoir un coût, et l'on peut craindre que les modes de garde collectifs en pâtissent également si l'objectif est de favoriser la garde à domicile. L'allocation aurait pour effet la sortie du marché du travail d'un nombre important de femmes.

Si la « Famille » a droit à toutes les sollicitudes, certaines familles sont dans le même temps stigmatisées, culpabilisées, sommées de « payer » ou mises à l'amende. Aujourd'hui, en termes d'aide à la parentalité, mieux vaut être Duquesnoy que Groseille* ! ■

Elizabeth Labaye

* Héros de *La vie est un long fleuve tranquille*.

ÉCONOMIE

Ces terribles mots en R



© GETTY IMAGES/LARS KLOVE

Toujours y penser, jamais en parler. La lettre R du dictionnaire de l'économie contient deux mots tabous qu'il vaut mieux ne pas prononcer. Pour l'avoir oublié, le ministre de l'Economie s'est d'ailleurs fait taper sur les doigts par ses collègues, il y a peu...

Récession

Une récession est une phase de diminution absolue de la production. En France, la dernière remonte à 1993. Elle avait alors provoqué une terrible augmentation du chômage et freiné les revenus. Le plus souvent, la récession s'engage lorsque, confrontés à des incertitudes croissantes ou à une série de

mauvaises nouvelles, les entrepreneurs sont gagnés par le pessimisme et réduisent leurs investissements. C'est donc un phénomène hautement psychologique.

La situation actuelle est pleine d'incertitudes : y aura-t-il la guerre ? Où vont les marchés financiers ? Où en est l'économie américaine ? Quelle politique le gouvernement a-t-il l'intention de mener ? La confiance vacillante des entreprises peut aisément basculer. Aussi, les responsables évitent-ils généralement d'évoquer la possibilité d'une récession, préférant afficher la foi du charbonnier à l'égard de prévisions optimistes. La limite de l'exercice est que ces prévisions doivent être crédibles, ce qui n'est manifestement plus le cas de celles du gouvernement.

Rigueur

Une politique de rigueur consiste à réduire les dépenses et/ou augmenter les impôts en vue d'améliorer le solde budgétaire. En principe, on utilise ce genre de politique lorsqu'il y a risque d'emballlement de la croissance. Mais, lorsqu'un gouvernement s'engage à réduire son déficit prochainement quelle que soit la conjoncture, il peut se trouver contraint à une politique de rigueur inopportune. Le scénario qui semble se dessiner est le suivant : la croissance n'atteignant pas 2,5 %, les rentrées fiscales sont

médiocres et le déficit se creuse de mois en mois. Coincé par ses engagements européens, le gouvernement ne peut que réduire les dépenses publiques, ce qui déprime l'activité et réduit à nouveau les recettes fiscales. Evidemment, annoncer à l'avance la rigueur risque de provoquer la récession tant redoutée.

Pourquoi, dans ce cas, le ministre de l'Economie l'évoque-t-il dès à présent ? Parce qu'il prend ses précautions. Si la croissance fait défaut, le déficit peut se creuser très vite. Aussi n'est-il pas question, selon le ministre, d'attendre la fin ou même l'été 2003 pour agir. Des gels de crédits sont prévus, qui présentent l'avantage de la discrétion, puisque le Parlement n'est pas appelé à se prononcer à leur sujet. Ils signifient que le budget est en trompe-l'œil. En effet, lorsqu'un ministère obtient pour l'année à venir un certain budget, il ne reçoit pas cette somme, mais l'autorisation d'engager des dépenses.

Des crédits sont gelés lorsque, prévus par le budget, le ministère n'obtient pas l'autorisation de les dépenser. On parle déjà de 6 milliards d'euros, ce qui correspond à peu près au trou budgétaire que provoquerait une croissance de 1,5 % seulement en 2003. Evidemment, les ministères jugés non prioritaires seront les premiers concernés... ■

Arnaud Parienty

LE GOUVERNEMENT RAFFARIN est en train de concevoir une politique radicale pour éradiquer la pauvreté.

Lutter contre la pauvreté ? Oui, mais comment ?

Le projet de loi Sarkozy, critiqué par toutes les associations de défense des droits de l'Homme et même par l'Abbé Pierre, considère les pauvres comme des « classes dangereuses » qu'il faut enfermer. Le problème disparaîtra de notre vue. Dans le même temps – comme aux Etats-Unis – cette répression permettra de faire baisser les statistiques du chômage. François Fillon, qui se présente comme un ministre social, veut à la fois rompre avec le traitement social du chômage – passant par la création des CES, CEC et emplois jeunes – et instaurer un RMA, revenu minimum d'activité (1). Il préfère baisser les charges sociales des entreprises pour pratiquer une politique de l'offre... qui n'a jamais fonctionné. L'idée est simpliste. La baisse des charges sociales – en fait le salaire indirect – conduit à la baisse du coût du travail et à l'augmentation du profit et ainsi permet aux entreprises d'avoir la possibilité de financer de nouveaux investissements et de renouer avec la croissance. Cette politique a été mise en œuvre par le passé et n'a pas donné les résultats escomptés.

Une manifestation a été organisée le 11 octobre par la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion), réunissant 4 000 personnes pour protester contre « l'insécurité sociale » voulue par le gouvernement. Une grande première. Les coupes claires dans le budget inquiètent à juste raison. Ces associations, créées le plus souvent pour suppléer aux carences de l'Etat, risquent de ne plus pouvoir fonctionner. Et elles sont remplacées par... la répression.

Pour répondre à cette offensive, il faut revenir sur l'analyse de la pauvreté d'un côté, et, de l'autre, sur les politiques passées d'ac-

compagnement social des politiques économiques libérales. Depuis l'instauration du RMI (revenu minimum d'insertion) en 1988, sous le gouvernement Rocard, les études sur la pauvreté se sont multipliées. Sociologiques d'abord, avec les conceptualisations de Serge Paugam sur la « disqualification sociale » de Robert Castel préférant parler de « désaffiliation », économiques ensuite, insistant beaucoup plus sur les inégalités et sur les conséquences du chômage de masse. Plusieurs rapports du Conseil d'analyse économique (CAE), un rapport du Plan – « Chômage, le cas français » – donnant naissance à un certain nombre de politiques ciblées, dont la politique de la ville, une création de Mitterrand pour venir en « aide » aux quartiers défavorisés. La création des ZEP s'inscrit dans cette même logique.

Les statisticiens de l'INSEE comptabiliseront plus de 6 millions de pauvres, définis comme vivant au-dessous d'un seuil relatif égal à la moitié du revenu médian par unité de consommation (par ménage). En 1999, il se montait à 557 € pour une personne seule et à 836 € pour un couple sans enfants. Il est question de pauvreté relative ou monétaire. Il existe d'autres façons de définir la pauvreté qui, à chaque fois, en donnent une autre vision et déterminent d'autres politiques. Le critère n'est pas neutre (2).

Le libéralisme à l'œuvre

Les causes de cette « nouvelle pauvreté » – le terme fait florès dans les années 1980 – sont connues. La plus importante, l'existence d'un chômage de masse qui déchire le tissu social, déstructure les solidarités construites pendant la période longue de croissance dite des « Trente Glorieuses » (1945-1975) et transforme profondément le

Dans l'avant-dernière période, de 1997 à 2000, la croissance a permis, c'est visible, une diminution du chômage. Mais pas de la pauvreté.





paysage économique, social et politique. Les villes apparaissent pour ce qu'elles sont, des cités dortoirs incapables de répondre à cette nouvelle réalité sociale. Elles se « ghettoisent », offrant le spectacle de la désolation. La violence se retourne très souvent contre ces quartiers invivables au sens strict du terme. Les circuits parallèles se multiplient, condition de la survie. Des communautés se forment, avec des règles de vie propres. La crise urbaine, à l'image de celle des Etats-Unis – plus profonde que celle de la France parce que les inégalités y sont sans commune mesure – sévit, partie prenante de la montée de la pauvreté.

Les années 1980 seront marquées par la mise en œuvre des politiques d'inspiration libérale dans tous les pays développés privilégiant la logique de la firme, et son efficacité – la baisse du coût du travail – au détriment de l'efficacité sociale et des coûts sociaux. Les gouvernements successifs n'auront en ligne de mire, et ce depuis le premier plan Barre d'octobre 1976, que l'augmentation du profit. Avec, en soubassement le théorème de Schmidt – chancelier social-démocrate allemand –, « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Les profits ont certes augmenté mais le reste n'a pas toujours suivi.

Plus encore, la déréglementation financière a conduit à la tyrannie des marchés financiers sur le reste de l'économie. La finance a imposé ses critères de rentabilité à court terme, « gelant » les investissements en bloquant toute vision de moyen terme. L'intensification du travail est devenue le maître mot et les restructurations ont succédé aux restructurations pour hausser toujours plus la productivité du travail. Résultat, le chômage de longue durée s'est installé. Cette dimension des politiques libérales est trop souvent oubliée. Elle explique cette hausse continue du chômage et de la précarisation du travail comme de l'emploi.

Les causes de l'abstention et du vote Front national

Serge Paugam, à propos de son dernier livre *le Salarié de la précarité* (Seuil), a raison de souligner que « la précarité ne se réduit pas aux formes atypiques du contrat de travail (CDD ou CTT) ou le temps partiel, elle renvoie aux mutations simultanées du travail et de l'emploi. Les employeurs demandent de plus en plus d'autonomie dans le travail, avec une pression constante des contraintes de temps qui ne passent plus par les contremaîtres mais par le JAT, le juste à temps, par le client. La direction fixe des objectifs qui supposent une attention continue du travailleur. La responsabilité de la réalisation de l'objectif lui incombe. Il a le sentiment qu'il ne sera pas "capable" ou qu'il est "inutile". Dans les deux cas, le "stress" augmente, la santé se dégrade. Avec aussi l'amertume de ne pas être considéré à sa juste "valeur" en termes de salaire comme de carrière, justifiant un désintérêt du travail. Cette mutation du travail se combine avec les formes de la précarité de l'emploi, provoquant dégoût et apathie. Même avec un CDI, il est possible de constater cette angoisse liée au sentiment de manque de sens de son travail » (3). Il transpose son analyse de la disqualification sociale dans le domaine de l'emploi et du travail pour signifier que la pauvreté « de masse » s'est cristallisée dans les mutations profondes du travail, avec l'élargissement de la flexibilité. Les conséquences sont similaires en termes de retrait de la politique et du syndicalisme. Il explique ainsi l'abstention et le vote

Front national. Il faudrait ajouter pour être complet, à notre sens, les effets des politiques libérales. Elles provoquent à la fois une crise politique structurelle – les frontières entre la droite et la gauche s'effondrent – et une forme plus autoritaire de l'Etat pour répondre à cette crise.

Les théorisations se sont transformées. Les sociologues américains ont été le plus loin – Denis Kessler les a lus – en rendant responsable le pauvre de sa pauvreté, en corrélant la pauvreté avec un faible quotient intellectuel. Pourquoi les « aider » dans ces conditions ? Le faux concept « d'employabilité » justifie, lui, le rejet d'une partie des salariés, ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme.

Renouer avec les droits de toutes et de tous

Dans l'avant-dernière période, de 1997 à 2000, la croissance a permis, c'est visible, une diminution du chômage. Mais pas de la pauvreté (4). Et surtout pas du sentiment de pauvreté, d'exclusion, d'être des laissés-pour-compte. Des quartiers entiers sont restés en dehors de la croissance. Plus encore, les créations d'emplois se sont traduites par un approfondissement de la précarité, que nous connaissons bien dans le second degré. Les MA ont été intégrés. Les nouveaux recrutés sont devenus contractuels ou pire vacataires. Le même processus a existé dans les entreprises privées. Le temps partiel s'est éclaté. Désormais, il est possible d'être pauvre – un salaire en dessous du seuil de pauvreté – et d'avoir un emploi. Une enquête du CREDOC (de 1996) indique que des SDF sont aussi salariés. Le progrès !

Le gouvernement précédent avait conscience des effets des politiques économiques libérales qu'il continuait de suivre. Il avait mis au point, suivant ses prédécesseurs, une série de mesures sociales destinées à limiter la pauvreté. Ce faisant, il a stigmatisé des populations. Les « pauvres » d'abord désignés comme tels, les « quartiers défavorisés »..., déstructurant plus encore les solidarités. Sans parler des « effets de seuil » – le dépassement d'un revenu minimum prive de toutes les « aides » – renforçant le racisme et provoquant de l'amertume. Ces politiques « ciblées » ont alimenté toutes les haines. Le Pen a surfé sur elles, exigeant plus de mesures sécuritaires, plus de remise en cause des libertés démocratiques. Il a été entendu.

L'individualisme règne en maître du fait même de la pression du libéralisme qui s'installe comme référence. Rompre avec les politiques libérales pour renouer avec l'éthique. Lutter contre la pauvreté, c'est imposer les droits de toutes et de tous. Pour combattre toutes les discriminations. En plus, c'est de bonne politique économique. Dans la récession qui s'annonce, augmenter le marché final est aussi une bonne idée... ■

Nicolas Bénies

(1) Derrière c'est le SMIC qui est visé.

(2) Voir *Mesure et démesure de la pauvreté*, Blandine Destremau et Pierre Salama, PUF.

(3) Interview réalisée par nos soins.

(4) L'INSEE – Cf. « Portrait social », pp. 54-56 – fait état d'une diminution du nombre de pauvres mesuré par le seuil monétaire. On sait que les formes de la pauvreté ne sont pas que monétaires..

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Economie et statistique : *Mesurer la pauvreté aujourd'hui* (n° 308-309-310) et *les Travailleurs pauvres en France* (n° 335), INSEE.

Serge Paugam : *la Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté* (PUF) et *le Salarié de la précarité* (Seuil), ainsi que, sous sa direction, *L'exclusion, l'état des savoirs* (La Découverte).

Conseil d'analyse économique : *Pauvreté et exclusion* (n° 6) et *Inégalités économiques* (n° 33), Documentation française.

Richard Poulin et Pierre Salama (sous la direction de) : *L'insoutenable misère du monde* (Vents d'Ouest), notamment notre contribution *Chômage, précarité et pauvreté dans les pays capitalistes développés*.

DOSSIER

Services publics et réforme de l'Etat

La décentralisation en débat



© CLEMENT MARTIN

BR

DOSSIER RÉALISÉ PAR F. BELLIN, F. BERGUIN, J. DRAGONI, J.-L. LE GUELLEC, C. REMERMIER, T. REYGADES, D. ROBIN, F. ROLET.

Le discours gouvernemental sur la décentralisation consiste à vouloir démontrer que les difficultés de fonctionnement de l'Etat, les problèmes de démocratie découlant d'une mauvaise attention portée aux problèmes rencontrés par les citoyens seraient, presque par enchantement, résolus dès lors que seraient transférées aux collectivités territoriales des compétences jusqu'alors assurées par l'Etat.

Qui peut croire que les problèmes importants de notre pays seraient résolus par le simple fait de les faire traiter par les collectivités territoriales? Le débat sur la façon de les résoudre demeurera. Qui peut croire que le local serait, par nature, plus démocratique?

Par contre le traitement local des questions essentielles pose le problème de l'égalité des citoyens, en particulier devant l'accès aux services publics et plus largement devant la loi.

Car si les mesures qui sont envisagées aujourd'hui, et qui font l'objet d'articles de ce dossier, posent de sérieux problèmes, la dynamique ouverte par le projet de loi constitutionnelle en pose d'encore plus redoutables. On se souviendra que ni les lois de décentralisation du début des années 80, ni la loi sur la Corse qui contenait pourtant des mesures importantes de décentralisation n'ont nécessité la moindre modification de la Constitution. Le projet de loi constitutionnelle crée les outils permettant ►►►



►►► au gouvernement et à sa majorité d'aller bien plus loin par le vote de simples lois respectueuses d'une Constitution appauvrie. C'est à travers ce projet que la place et le rôle de l'Etat pourront être radicalement transformés par le Parlement, remettant en cause certains principes et valeurs de la République construits depuis plus de deux siècles. Par exemple indiquer dans l'article premier de la Constitution que « son [l'Etat] organisation est décentralisée » et non déconcentrée à une portée considérable.

Ces questions essentielles sont quasi absentes du débat auquel le pays serait convié. Quant aux « assises des libertés locales » qui se tiennent pour permettre un débat sur les mesures de décentralisation envisagées par les Régions, elles rassemblent plus de 1 000 personnes qui, après les discours des membres du gouvernement présents et des exécutifs régionaux, ont 20 minutes de temps de parole à se

partager. Cela ne peut s'appeler dialogue, concertation ou consultation. Au Sénat, le ministre Perben a parlé de « rupture » dans le processus de décentralisation. Doit-on l'interpréter comme le moyen de réformer l'Etat, c'est-à-dire de diminuer à terme le nombre de fonctionnaires ?

Disons-le clairement le fonctionnement de



l'Etat n'est pas satisfaisant à bien des égards. Mais les contraintes que le gouvernement impose lui-même au budget de notre pays, (baisse des impôts ajoutée à la logique de restriction des dépenses publiques), place l'Etat dans l'incapacité de remplir correctement ses missions et l'encourage à se défausser sur les budgets des collectivités territoriales, avec le cortège d'inégalités que cela ne peut qu'engendrer.

Il faut, certes, améliorer le fonctionnement de l'Etat, le placer en situation de mieux répondre aux attentes. Permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration des décisions est possible sans avoir à envisager l'affaiblissement de l'Etat voire son démantèlement. Les lois de décentralisation du début des années 80 ont un potentiel, en particulier dans le domaine de la démocratie, qui a été sous-exploité et parfois même dévoyé. Il y a là des terrains d'actions prioritaires. ■

Etat des lieux

Un bilan contrasté

Les lois de 1982, 1983, 1985 ont instauré une décentralisation partielle dans l'Education nationale, en outre largement dérogatoire du droit commun de la décentralisation. Tout d'abord, les collectivités territoriales obtiennent des compétences nouvelles en matière de planification scolaire (schéma prévisionnel), de formation professionnelle continue et d'apprentissage (Régions), de constructions et d'investissements scolaires (mais non universitaires), de financement des crédits de fonctionnement (hors dépenses de personnels), outre quelques compétences annexes. Ensuite, les établissements obtiennent une autonomie juridique dont le contenu porte sur le domaine pédagogique et éducatif (mais l'autorité académique conserve, par dérogation, un pouvoir de tutelle), sur le domaine budgétaire (avec une tutelle ne subsiste mais le contrôle du juge demeure, *a posteriori*). Enfin, et c'est déterminant, l'Etat conserve l'essentiel, c'est-à-dire la pédagogie (au sens large : contenus, programmes, horaires, diplômes) et les personnels (recrutement, gestion, carrière, financement). On doit rappeler que le 13^e alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui a valeur constitutionnelle, énonce que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. » Ajoutons pour être complet que l'Etat a parallèlement organisé des procédures de déconcentration, soit par le renforcement des compétences des chefs d'établissement ou des autorités académiques, soit en ce qui concerne les personnels de second degré.

En premier lieu, la décentralisation a permis d'enclencher des dynamiques favorables au

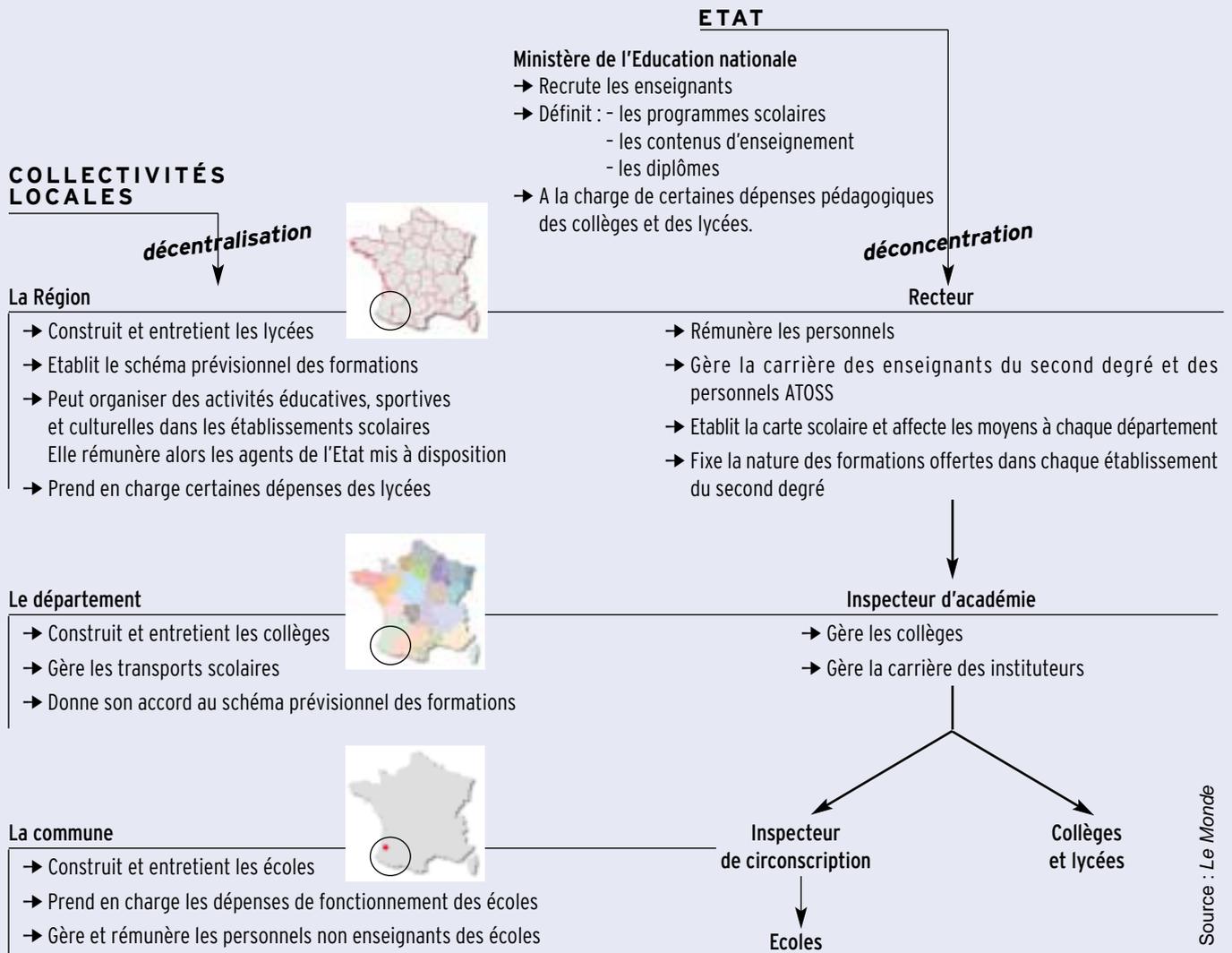
développement du système éducatif. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les crédits de fonctionnement et d'investissement, notamment en matière de constructions scolaires. En deuxième lieu, l'implication des élus dans les problèmes éducatifs a démultiplié leur intérêt et celui de leurs électeurs pour les problèmes éducatifs. En troisième lieu, l'autonomie des établissements a pu créer des espaces d'initiative et de liberté indiscutables. Tout cela est incontestablement positif.

Sur d'autres aspects, le bilan est mitigé, voire franchement négatif. Tout d'abord, la dynamique de la décentralisation a poussé les élus de tous bords à déborder leurs compétences : en matière éducative (cofinancement des universités, crédits au privé, activités d'aide et de soutien type Pasqua ou Millon) mais aussi plus largement (transports, infrastructures, etc.). La fiscalité locale s'est ainsi considérablement alourdie (et c'est une des plus injustes), et la priorité à l'éducation apparaît aujourd'hui nettement moins marquée, cependant que les inégalités territoriales se sont creusées. Ensuite, en ce qui concerne les règles institutionnelles, la combinaison de la décentralisation, de la déconcentration et de la contractualisation a produit des effets pervers : tentatives de privatisation (exemple de la formation continue et de la priorité parfois inconsidérée à l'apprentissage) ; prévalence des intérêts locaux, même pertinents, sur l'intérêt général ; tentatives de re-centralisation autour de structures occultes parasitant ou court-circuitant les organes officiels de décision ou de concertation ; contournement des garanties des personnels ou des usagers ; autoritarisme, clientélisme et parfois corruption ; recul

de l'égalité devant le service public. Enfin, les conditions de fonctionnement de l'autonomie sont très gravement déficientes. Le plus grave, outre le carcan de l'insuffisance des moyens, est le déficit démocratique. Le développement de l'autoritarisme, la violation systématique des règles applicables tant en ce qui concerne la pédagogie ou la sectorisation des élèves que les droits des personnels, font que les établissements sont devenus trop souvent des quasi zones de non-droit. Cette situation a été aggravée par les attaques d'Al-lègre et une déconcentration incontrôlée sans que les autorités de tutelle daignent réagir, quand elles ne sont pas complaisantes, initiatrices ou complices.

Avant que d'entreprendre une nouvelle étape de décentralisation, dans laquelle à l'évidence des logiques libérales sont à l'œuvre, il nous semble qu'un véritable bilan objectif, transparent et contradictoire devrait être dressé. Ce n'est pas la voie choisie par le gouvernement. ■

Comment se répartissent les compétences ?



Source : Le Monde

Pour s'y retrouver...

Décentralisation : la *décentralisation* vise à transférer des compétences de l'Etat à une autre personne morale (collectivité territoriale, établissement public...).

Déconcentration : la *déconcentration* maintient les compétences à l'intérieur de l'Etat mais les fait exercer par un service local de l'Etat (préfet, recteur...).

Contractualisation : avec la décentralisation, de nombreuses actions publiques sont contractualisées et cofinancées par l'État, une ou plusieurs collectivités locales, et souvent aussi par les fonds européens. Il en est ainsi des contrats de plan Etat-Région (par exemple pour financer l'Université ou les transports), des contrats de ville, comme des contrats éducatifs locaux dans notre domaine.

Schéma prévisionnel des formations : il est élaboré par la Région et programme sur le moyen terme les besoins de formation initiale (collèges et lycées). Mais c'est le préfet qui arrête la liste annuelle des constructions scolaires et le recteur qui décide des ouvertures et fermetures de sections.

CTP : Comité technique paritaire, composé à parité des représentants des personnels et de l'administration (rectorat ou inspection académique).

CAEN - CDEN : conseil académique ou départemental de l'Éducation nationale où siègent représentants des personnels, des usagers, des collectivités et de l'Etat.

COREF : devenus les comités de coordination régionaux, leur rôle est de coordonner les politiques d'emploi et de formation professionnelle entre acteurs régionaux : Etat, Région, partenaires sociaux.

CESR : conseil économique et social régional. Son rôle est de conseiller le conseil régional. Il est composé par la « Société civile » (entreprises, syndicats de salariés, monde associatif). Le CESR est consulté obligatoirement sur les principales décisions de la Région en matière budgétaire, de formation, d'aménagement du territoire.



Fondamentaux

Et la démocratie ?



Les projets du gouvernement Raffarin en matière de décentralisation prennent appui sur l'opinion largement répandue que le bilan des lois de décentralisation de 1983-1985 est largement positif, notamment dans l'éducation. Il faudrait donc aller plus loin, dans un double souci d'efficacité et de démocratie. Or une telle démarche repose sur un *a priori* qui n'est nullement démontré. La volonté affichée de gérer au plan local les difficultés et les conflits qui traversent la société pose comme un préalable que le cadre de gestion institutionnel (décentralisation ou centralisation, voire gestion publique ou gestion privée) serait la clé de tout. Or rien n'est moins sûr. Certes, ce cadre n'est pas sans importance ni sans effet, mais les causes réelles des problèmes (échec scolaire, panne de l'ascenseur social, chômage, exclusion, violence, etc.) ne sont pas principalement juridiques, et les solutions ne se trouvent pas d'abord dans une réforme des compétences, des procédures ou de la composition des organes. Elles sont économiques, politiques, et budgétaires évidemment : l'insuffisance des moyens est telle qu'elle alimente les conflits autour du partage de la pénurie, créant des clans, des coteries, du clientélisme. Elles résultent aussi d'une insuffisance démocratique.

En effet, le « local » n'est pas démocratique par essence. On le voit bien sur le terrain. La caractéristique de la décentralisation, censée rapprocher le citoyen des élus et donner à celui-là davantage de libertés, c'est le privilège d'une démocratie exclusivement représentative, faisant une très large place aux exécutifs ou aux bureaucraties locales, et n'organisant

Le « local » n'est pas démocratique par essence. La caractéristique de la décentralisation, censée rapprocher le citoyen des élus, c'est le privilège d'une démocratie exclusivement représentative, faisant une très large place aux exécutifs ou aux bureaucraties locales.

d'aucune manière la séparation des pouvoirs (pas de mise en cause possible de la responsabilité des exécutifs devant l'assemblée délibérante, droits de l'opposition très réduits, pas de possibilité de créer des commissions d'enquête etc.). D'une certaine façon il en va de même dans les établissements, où l'autonomie de l'établissement signifie trop souvent celle du seul chef d'établissement. Il en est de même de la concertation, tant au sein des services déconcentrés de l'Etat qu'avec les élus locaux. Si, par exemple, au début des années 1980 les comités techniques paritaires locaux ont pu constituer un progrès, leur fonctionnement laisse gravement à désirer aujourd'hui : consultation purement formelle, souvent tardive et incomplète, contournement de leur rôle par le truchement des bassins d'éducation, peu

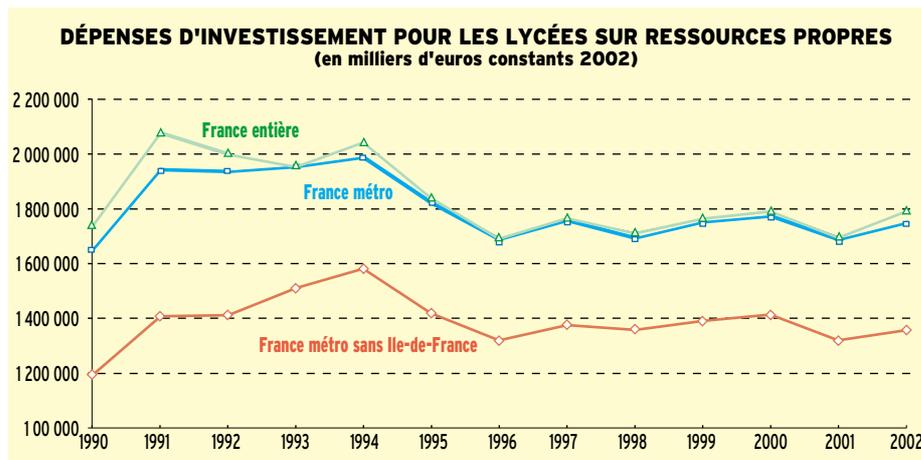
de prise en compte des avis rendus. Il en est de même des organes copilotés par l'Etat et les pouvoirs publics décentralisés, qui n'ont jamais fonctionné correctement. C'est vrai des conseils académiques ou départementaux de l'Education nationale (absence fréquente des élus ou des préfets, réunions rares et formelles, refus de les consulter, par exemple la préparation des rentrées, la liste annuelle des constructions, ou l'enseignement supérieur...). C'est encore vrai des ex-COREF, qui avaient pourtant vocation à être déjà un lieu de coordination et d'évaluation de toutes les politiques d'emploi et de formation professionnelle dans les Régions : s'ils sont certes réunis, la consultation est, là aussi, purement formelle, souvent à la veille de la séance plénière du conseil régional, à un moment où toutes les décisions ont été bouclées. Seuls les conseils économiques et sociaux régionaux (où la FSU est désormais présente dans le collège des salariés) fonctionnent un peu mieux, en raison tant de leur composition que des moyens dont ils disposent, mais ils apparaissent encore trop comme une assemblée de notables où règne la recherche de faux consensus. Au bout du compte, il ressort que les décisions se prennent dans des cénacles très fermés après la consultation occulte d'interlocuteurs triés sur le volet, notamment patronaux.

Au demeurant, le nombre de structures dites de concertation existant au niveau régional et local est très élevé. Le problème n'est donc pas dans l'existence de celles-ci, qui sont de fait trop nombreuses, mais dans leur inefficacité notoire en matière démocratique. ■

Beaucoup reste à faire

Nombre de Régions réclament aujourd'hui un élargissement de leurs compétences en particulier dans le domaine de l'Éducation. Il n'est donc pas inutile de regarder comment elles assument aujourd'hui les compétences qu'elles détiennent depuis 1986. La prise en charge par les Régions de la construction et la rénovation des lycées, par les départements de celles des collèges a conduit à une considérable amélioration. Cet effort n'a été possible que par le développement de la fiscalité locale, qui a explosé depuis 1986 et qui a permis d'engager chaque année cinq fois plus de crédits que ceux que l'État y consacrait. Pour autant on peut se demander si l'État aurait fait mieux ou moins bien en matière de construction scolaire s'il s'était donné les mêmes moyens financiers pour assurer cette mission.

Mais, depuis 1991, les crédits pour la construction et la rénovation des lycées, que les Régions consacrent sur leurs ressources propres, ont baissé de 10 % (en euros constants), et aujourd'hui 15 % des crédits inscrits chaque année dans ce domaine ne sont pas consommés, alors que les besoins restent importants. En effet, si les effectifs ne connaissent pas la croissance de la fin des années 80 et du début des années 90, scinder les gros établissements, améliorer l'équipement informatique, rénover les établissements les plus anciens, bien assurer l'adéquation de l'architecture et des équipements à l'évolution des pratiques pédagogiques, créer



des locaux pour permettre aux personnels et aux usagers de se réunir (salles de réunion, locaux syndicaux, foyers pour les élèves), développer le nombre de places en internat, accroître le nombre et la qualité des installations sportives dans les établissements, prendre en charge le coût des voyages scolaires sont des besoins indispensables qui nécessitent des moyens importants. Pourtant, dans le même temps, les collectivités territoriales les plus riches ont pu se lancer dans des financements en dehors de leurs compétences: soutien scolaire, études dirigées, financement de l'investissement dans les universités, construction et rénovation d'établissements privés.

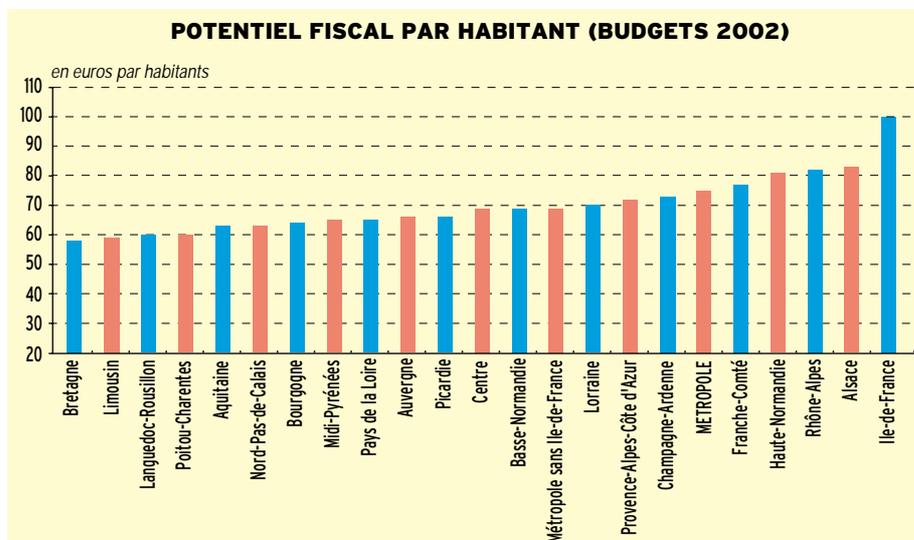
Y compris dans le domaine de la démocratie il reste beaucoup à faire. Beaucoup de décisions sont prises sans dialogue sérieux avec les personnels et les usagers y compris en matière de construction d'établissement scolaire ou pour leur rénovation. Il est nécessaire de rompre avec l'habitude de consultations formelles et de considérer les acteurs, usagers et personnels comme capables d'expertises et de choix. Il faut permettre aux structures de concertation au niveau départemental et régional de pouvoir participer à l'élaboration des décisions et leur donner les moyens de mener des travaux prospectifs et de mettre en place des évaluations. ■

Fiscalité locale

Une double injustice

Le gouvernement propose dans le projet de loi constitutionnelle de donner plus de liberté fiscale aux collectivités territoriales. Ces dernières aujourd'hui fixent les taux d'imposition à partir de la base fiscale qui est fixée par le Parlement, le projet vise à attribuer la possibilité aux collectivités territoriales de déterminer aussi la base de l'imposition.

La mise en œuvre de cette mesure ne peut qu'aggraver les injustices face aux impôts « locaux ». L'imposition locale est injuste d'abord par le mode de calcul des impôts qui la composent, car, malgré de faibles aménagements, ces impôts ne tiennent que très peu compte de la situation des contribuables, même quand il s'agit des impôts directs (taxe d'habitation ou taxe foncière). Elle est aussi injuste parce qu'elle aggrave les déséqui-

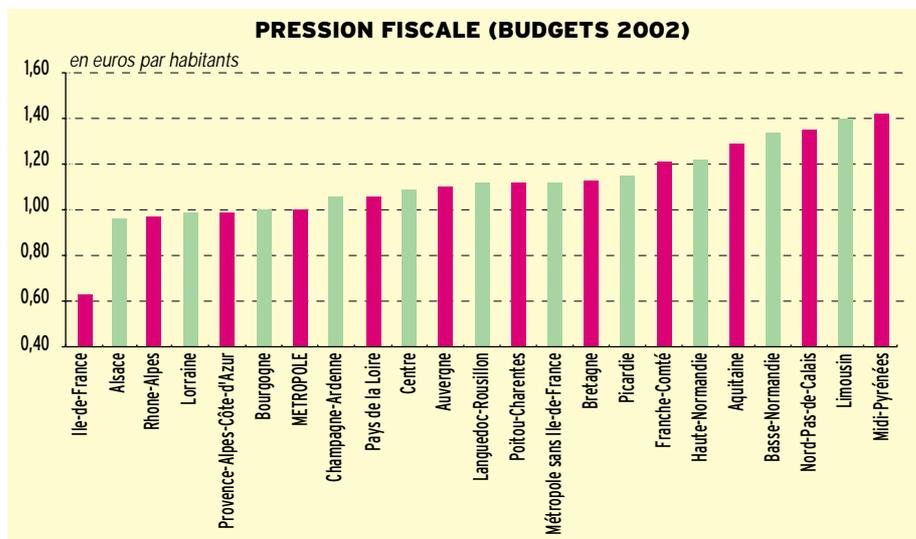




libres entre les territoires et entre les citoyens selon la collectivité territoriale de leur domicile.

La bonne activité économique d'une Région lui donne un potentiel fiscal important qui lui permet d'avoir les moyens d'assurer facilement les compétences qui sont les siennes. Cette « aisance » lui permet d'appliquer une pression fiscale modérée. A l'inverse les Régions frappées par des difficultés économiques disposent d'un potentiel fiscal bien plus modeste. Elles n'ont alors, pour tenter de disposer des moyens d'assurer leurs compétences, que la seule possibilité d'exercer une forte pression fiscale en appliquant des taux d'imposition plus élevés. L'Ile-de-France et l'Alsace sont les deux régions qui disposent du potentiel fiscal par habitant le plus élevé, ce sont celles qui exercent la pression fiscale la plus faible. Permettre aux collectivités territoriales d'agir sur la base d'imposition ne pourra qu'aggraver cette tendance. Cela permettra une bien meilleure offre de services publics dans les Régions les plus riches, situation d'autant plus préoccupante qu'on élargirait dans le même temps leurs domaines d'intervention et de financement.

Aucun mécanisme de régulation ou de péréquation digne de ce nom n'a été mis en place entre les Régions pour équilibrer leurs capacités de financement. Quand des Régions comme Rhône-Alpes ou l'Alsace ré-



clament de nouvelles compétences et assurent avoir les moyens de les assurer mieux que l'Etat, peuvent-elles accepter de voir une part substantielle de leur budget redistribué aux Régions les plus en difficultés ? Un gouvernement aura-t-il le courage de l'imposer alors qu'aucun ne l'a fait à ce jour ? On peut en douter, car aucun discours fort du gouvernement ne va jusque-là.

Pire les contrats de plan Etat-Régions n'ont pas joué le rôle régulateur qui devait être le leur. Loin de contribuer en priorité à aider les Régions en difficulté dans l'exercice de leurs

compétences, l'Etat a incité à faire payer les Régions pour des missions qui étaient de sa responsabilité (par exemple le plan Université 3^e millénaire qui consiste à faire payer aux collectivités territoriales des investissements pour les universités), démarche qui aggrave bien sûr les inégalités territoriales.

L'urgence n'est donc pas d'élargir les compétences des collectivités territoriales en matière fiscale mais de régler les problèmes actuels posés par cette fiscalité et d'imposer de justes et fortes péréquations des ressources entre les collectivités territoriales. ■

Personnels

Et les ATOSS ?

Certains départements et Régions demandent que leur soit transférée la responsabilité de certains personnels ATOSS⁽¹⁾. Seraient concernés les assistantes sociales, les infirmières et les personnels d'entretien des établissements. Cette éventualité pose de sérieux problèmes, tant pour les missions qu'ils exercent que pour les personnels eux-même.

Transférer aux Régions ou aux départements ces personnels les placerait sous l'autorité des collectivités territoriales. L'existence de deux employeurs différents pour les personnels d'un même établissement ne peut qu'engendrer des difficultés. En effet, la demande faite par ces collectivités territoriales n'a de sens que si ces collectivités peuvent agir de façon directe et significative sur l'activité de ces personnels. On éloignerait ainsi de l'établissement l'organisation de leur activité. Ceci est d'autant plus préjudiciable que leur action est en lien direct avec l'activité d'enseignement, soit parce qu'elle agit sur les conditions matérielles de l'établissement, soit parce que leurs missions contiennent des dimensions



éducatives évidentes (infirmières, assistantes sociales).

Pour les personnels d'entretien, il y a sans doute de la part des Régions et des départements demandeurs la perspective d'améliorer dans les établissements en finançant cette amélioration sur leurs ressources propres (imposition locale). Il n'est donc pas surprenant de constater que ce sont les Régions et les départements les plus riches qui sont porteurs de cette demande. Les inégalités générées par une telle logique sont alors évidentes dès lors que

les collectivités les plus pauvres seront dans l'incapacité de se lancer dans la même démarche.

Pour les infirmières et les assistantes sociales qui seraient « versées » dans les services départementaux sociaux ou de soins, cette démarche ne prend pas en compte la spécificité de leurs actions auprès des jeunes, comme si s'occuper d'adolescents, avec la dimension éducative que cela comporte, était le même métier que d'assurer les missions actuelles des services départementaux. De plus, leur rattachement aux services départementaux risque fort de rendre plus rare leur présence dans les collèges et les lycées où elles sont aujourd'hui affectées.

Le rattachement des tous ces personnels à la fonction publique territoriale conduira à une dégradation de leurs conditions de recrutement, de mobilité géographique voire de rémunération en raison des règles qui existent dans cette fonction publique. ■

1. ATOSS: agents, techniciens, ouvriers de service et de santé.

Orientation scolaire

Un échelon local pertinent ?

Les propositions de décentralisation de l'orientation scolaire arrivent sur un terrain déjà largement miné du fait de l'absence de mesures, de moyens, de politique claire sur les grandes questions éducatives aujourd'hui. « L'orientation » concentre en effet une série de critiques qui renvoient à des causes de nature différente : fonctionnement des conseils de classe, procédures d'orientation, et d'affectation, rigidités du système des passerelles entre les voies de formation, et naturellement ce serait la faute des personnels. Or les CO-Psy, placés à un carrefour entre les différents degrés de scolarisation, entre formation générale et professionnelle, entre école et marché du travail, subissent de plein fouet toutes les contradictions et les critiques du système, alors que les CIO sont maintenus dans un sous-développement chronique. Dans ce cadre, la décentralisation est présentée par

certaines comme un moyen de mieux ajuster l'offre et la demande et de pouvoir informer concrètement les acteurs sur les filières et, les débouchés.

Sans minorer l'importance des données économiques locales dans la régulation formation-emploi, on doit souligner qu'il serait très dangereux pour les jeunes de leur subordonner tout le processus d'orientation : en effet, la situation de l'emploi évolue, les exigences des métiers sont beaucoup plus élevées que dans le passé et il est impensable de revenir à des enseignements professionnels étriqués et coupés de la formation générale, adaptés aux débouchés à court terme.

Si l'on suivait certains, les présidents de Région (Lorraine, Rhône-Alpes, Basse-Normandie), c'est l'ensemble du processus d'orientation qui serait géré par eux, depuis l'ouverture ou la fermeture de sections jusque même la « dé-

cision d'orientation », en passant par l'information et la gestion des flux d'élèves. Les déclarations du chef de l'Etat sur le collège unique permettent de penser que le retour à l'alternance avant la fin de la scolarité obligatoire pourrait, dans ce cadre, être facilité.

Ce n'est pas ainsi que l'on améliorera l'orientation des jeunes, processus complexe qui doit s'appréhender sur le long terme, suppose un travail en commun avec les équipes éducatives et met en jeu la construction de l'identité et des projets des jeunes. C'est pourquoi, les conseillers d'orientation sont des psychologues, dont les missions ne se limitent pas à l'information, mais concernent la contribution à la réussite, le suivi, la prévention des abandons. C'est pourquoi, ils doivent rester dans l'Education nationale et offrir à tous l'aide individualisée dont ils ont besoin tout au long de leur cursus. ■

Vie scolaire

Une vision appauvrie

Le Premier ministre affirme, d'une part qu'il souhaite « expérimenter sans toucher au cœur de la mission de l'Education nationale », et entend, d'autre part, profondément réformer la vie scolaire en supprimant les MI-SE, en ne créant pas les postes statutaires correspondant aux missions exercées par les aides-éducateurs, en substituant une nouvelle catégorie : les assistants d'éducation.

Fonction publique territoriale

Le statut date de 1984, il accorde aux agents des collectivités locales des garanties de carrière comparables à celle des agents de l'Etat, tout en instaurant la parité entre les fonctions publiques. Mais une loi de 1987 l'a profondément modifié : c'est la collectivité qui choisit sur une liste alphabétique l'agent qu'elle recrute. On peut donc être reçu, et jamais recruté. D'autre part, 40 % des emplois sont occupés par des non-titulaires. Le ministère affirme aujourd'hui que les enseignants ne sont pas concernés par la régionalisation. Mais face aux déclarations contradictoires, comment ne pas s'interroger ? Le SNES revendique le maintien de tous les personnels dans la fonction publique d'Etat : c'est la condition d'un service public qui garantit aussi l'indépendance du fonctionnaire par rapport aux pouvoirs locaux. C'est une condition nécessaire, mais, il est vrai, non suffisante. Car le service public doit être aussi transformé, et les inégalités scolaires combattues. Mais ce n'est pas en remettant en cause les statuts des personnels qu'on y parviendra.

Ceux-ci proviendraient de viviers différents, des retraités aux étudiants, en passant par les mères de famille, et seraient recrutés localement, sans critères définis, avec un statut de droit privé. Les CPE, « animateurs de la vie scolaire » sont, eux aussi, dans le collimateur. Ces orientations traduisent une vision appauvrie de la vie scolaire, en complète contradiction avec les réalités d'exercice dans les établissements. Elle fige de fait une dichotomie que nous refusons entre enseignement et éducation et récuse la conception d'un travail coordonné et cohérent où chacun use de ses compétences en complémentarité avec les autres personnels.

En projetant de confier aux collectivités territoriales la responsabilité de certains personnels, le gouvernement se fonde sur une conception étriquée de l'acte éducatif qui ne relèverait pas du travail d'équipe. Surveillance, écoute et attention portée aux élèves, dialogue avec les familles, procèderaient d'une vision purement technique, faisant la part belle à l'autorité, thème cher à nos ministres actuels. En effet, la qualité du travail actuellement fourni vient du fait qu'il repose sur des personnels dotés d'un véritable statut, ayant la possibilité d'envisager leur rôle dans la durée, dans l'unité des objectifs poursuivis, des personnels dotés d'une identité professionnelle, d'une formation et d'un statut.

Laisser le champ libre à la gestion locale, avec des acteurs cantonnés à l'approche locale (à tra-

vers le recrutement, la vision des situations) risque de les enfermer dans des logiques d'intérêt propres, conditionnées par des approches locales, sans recherche de solutions inscrites dans un projet collectif porteur de valeurs communes. L'exemple de la gestion de la formation professionnelle et des choix faits dans la répartition des élèves entre apprentissage et LP est éclairant.

Pourtant, toutes les analyses faites sur les phénomènes d'absentéisme, de retards, de violence, montrent la nécessité d'organiser au sein des établissements une vie collective où chacun s'inscrive pleinement dans la perspective de la mission éducative. Plus que jamais, s'imposent les échanges, la collaboration entre enseignants et responsables de la vie scolaire afin de contribuer à la réussite de tous. Chercher en commun l'origine des difficultés de tel élève, connaître ses conditions de vie et de travail, analyser un comportement en liaison avec la désaffection pour les apprentissages et travailler ensemble à la résolution des problèmes, voilà la continuité éducative ! Cela suppose que l'équipe soit constituée dans tous les établissements de personnels statutaires, formés et en nombre suffisant. Ces derniers doivent être investis des missions du service public d'éducation, travailler en cohérence avec des attributions clairement définies et des objectifs communs pour le système éducatif quelles que soient les localités. Autrement le risque serait grand de rupture de l'égalité. ■



Entretien avec Anicet Le Pors

« La vigilance est de mise »

L'US Mag : *Comment percevez-vous l'appréciation du gouvernement sur l'avis du Conseil d'Etat à propos du projet de réforme de la Constitution ?*

Anicet Le Pors : Qu'un membre du gouvernement mette en cause la légitimité du Conseil d'Etat parce que son avis lui déplaît me semble étonnant, voire scandaleux. Le Conseil d'Etat fait partie de l'ordre juridictionnel français. Ses compétences sont prévues par la Constitution et par la loi. Il est chargé d'interpréter les textes législatifs ou réglementaires incomplets ; le gouvernement a toujours la possibilité de faire voter des lois ou de prendre des décrets fixant l'état du droit. Le Conseil d'Etat se fait ensuite un devoir de les respecter. Cependant, il a aussi vocation à se prononcer sur les principes généraux du droit et à répondre à des avis demandés par le gouvernement. À titre d'exemples dans le passé : l'affaire du voile islamique, du film « Baise-moi » ou de la prescription de la pilule dans les établissements scolaires. Il s'en est suivi une modification des textes existants et une précision de l'état du droit.

L'US Mag : *Quelle est selon vous la portée juridique et politique des modifications constitutionnelles proposées, notamment sur l'article 1er ?*

Anicet Le Pors : La France possède déjà une organisation décentralisée puisque les compétences des collectivités territoriales sont prévues par la loi. Si cette décentralisation doit être réformée, ce n'est pas la Constitution qui doit être modifiée, mais les lois de décentralisation. Sur la forme, le gouvernement veut par là afficher son idéologie libérale afin de mieux cacher les difficultés rencontrées au niveau social. Sur le fond, il choisit d'aligner les institutions sur le modèle d'une organisation fédérale de l'Europe, qui a besoin d'affaiblir le niveau national au profit du niveau supranational (l'Union européenne) et infranational (les collectivités ter-

ritoriales). C'est une perversion du principe d'autonomie de gestion des collectivités locales et de la recherche d'une meilleure démocratie locale.

Je pense que le Conseil d'Etat a également eu raison de proposer la suppression du texte selon lequel les collectivités locales ont vocation à exercer l'ensemble des compétences pouvant être le mieux mises en œuvre à l'échelle de leur ressort. En effet, si la loi est mal faite, c'est elle qu'il faut modifier et non la Constitution, sinon, l'intention sous-jacente est de porter atteinte au principe d'égalité d'application de la loi à l'ensemble de la communauté des citoyens.

L'US Mag : *Quelles en seront les conséquences pour le service public ?*

Anicet Le Pors : En France, le service public est considéré comme le principal vecteur de l'intérêt général dans ses composantes politiques, économiques et sociales. Le projet de loi gouvernemental risque d'avoir pour conséquence une « balkanisation » du pays



qui porterait directement atteinte à son unité. Ce projet apparaît donc comme un nouvel instrument de déstabilisation de la nation au moment où la cohésion nationale est contestée par la perspective d'une Constitution européenne et par des revendications communautaristes. Il complète la panoplie des instruments de désagrégation déjà existants : multiplication des privatisations, développement des particularismes, inscription dans la logique libérale, dénigrement de l'Etat, remise en cause des statuts, etc. C'est inacceptable. Le projet gouvernemental tourne le dos à une décentralisation démocratique, à une Europe solidaire.

L'US Mag : *Y a-t-il un risque d'éclatement de la République et de ses valeurs ?*

A. Le Pors : Un risque sérieux. Les raisons en sont l'affaiblissement de la nation, l'intégration dans une Europe fédérale, sans oublier une complaisance vis-à-vis des pulsions communautaristes et des replis individualistes, symptômes de la décomposition politique dans laquelle nous nous trouvons. Mais le danger ne se résume pas à l'éclatement géostrophique. Il est aussi politique et idéologique car le projet met en cause les valeurs cardinales qui fondent le pacte républicain et notre conception de la citoyenneté (1) : le principe d'égalité, le droit du sol et la laïcité.

L'US Mag : *Ces valeurs républicaines risquent donc d'être bousculées ?*

A. Le Pors : Oui et elles présentent des caractéristiques communes : elles devraient être au centre de notre vie politique, mais elle en sont écartées au nom de projets subalternes. On leur doit les plus importants mouvements de masse de ces dix dernières années. Enfin, au sein de l'Union européenne, ces conceptions sont minoritaires. Pour toutes ces raisons, la vigilance est de mise car ces valeurs sont fondatrices du pacte républicain et de la citoyenneté française. ■

Propos recueillis par Francis Berguin, Frédérique Rolet et Marie-Victoire Garcia

La France possède déjà une organisation décentralisée puisque les compétences des collectivités territoriales sont prévues par la loi. Si cette décentralisation doit être réformée, ce n'est pas la Constitution qui doit être modifiée, mais les lois de décentralisation.

Anicet Le Pors est ancien ministre de la fonction publique et des Réformes administratives, membre du Conseil d'Etat depuis 1985. Il est l'auteur de *La citoyenneté* (Collection Que sais-je ? PUF) dont la troisième édition paraît ce mois-ci.



Terrain

La géographie de l'offre de formation

Les lois de décentralisation des années 80 ont organisé un dispositif de « compétences partagées » entre Etat et collectivités locales pour ce qu'il est convenu d'appeler la carte scolaire, en fait l'implantation géographique des formations. Le SNES avait été particulièrement vigilant sur cet aspect. S'il faut en effet mieux prendre en compte les aspirations des citoyens à intervenir dans les choix qui ont cette importance dans leur vie, les choix stratégiques en matière d'éducation ne doivent pas être pilotés localement à partir de considérations étroitement régionales. Le volontarisme nécessaire pour développer une offre de formation diversifiée s'accommode mal d'une adaptation étroite aux besoins locaux et immédiats.

Aujourd'hui, les défenseurs d'une décentralisation élargie à ces domaines, abondamment relayés par les médias, s'appuient sur le fait que l'Etat n'a pas été capable de répondre

aux aspirations des citoyens, qu'il s'agisse du dialogue ou des prises de décision, cherchant à faire croire que « de Paris » tout se décide dans la méconnaissance du terrain ! Or, l'Etat déconcentré a largement la possibilité d'analyser les besoins locaux et il serait d'ailleurs faux de croire qu'en matière de formation c'est l'uniformité qui règne. Il suffit, par exemple, de comparer les cartes des langues d'une académie à l'autre. Le déficit démocratique n'en est pas moins existant mais on voit bien que derrière ces velléités décentralisatrices se joue bien autre chose. De plus, les recteurs ont trop souvent renoncé à jouer leur rôle, notamment en suivant les Régions dans leurs choix de certaines implantations fantaisistes, ou dans celui de la priorité donnée à l'apprentissage, et on a pu observer souvent une insuffisance de mise en cohérence des formations (dérives dans l'implantation des sections ou des options

conduisant par exemple à la spécialisation de certains établissements dans les formations valorisantes).

S'agissant de la sectorisation, beaucoup d'élus défendent l'idée d'un considérable assouplissement de la carte scolaire, certains défendant même sa suppression pure et simple. Cette volonté politique, sur fond de pressions locales de toute nature (politiques, religieuses, commerciales ou autres), peut conduire les élus à des choix renforçant voire créant des phénomènes de ghettos. C'est un risque majeur pour le service public, et pour l'égalité des jeunes devant le droit à la formation, et ce n'est pas une consolation de se dire que les recteurs n'ont pas toujours su ou voulu lutter contre les ségrégations existantes. Enfin, beaucoup d'élus locaux attachés à l'enseignement privé disposeraient là aussi d'un outil de plus pour favoriser ces établissements. ■

Formation professionnelle

Parcours décentralisés

En France, la formation professionnelle comprend différents types de parcours : formations initiales, sous statut scolaire ou sous contrat de travail (apprentissage), formations sous contrat de qualification, différents contrats spécifiques : d'adaptation, d'orientation et implique différents acteurs : lycées, universités, CFA, GRETA, AFPA... Ces formations débouchent sur des titres, diplômes ou certifications professionnelles, lorsqu'elles sont qualifiantes ou, sinon, sur des attestations.

Mis à part la formation initiale, sous statut scolaire, les autres types de formations relèvent soit de la compétence des régions à des degrés divers, soit des partenaires sociaux. Si les cartes des formations, ouvertures et fermetures de sections, restent de la compétence des recteurs,

les Régions sont chargées de mettre en cohérence l'ensemble de la formation professionnelle des jeunes et des adultes.

On voit naître une concurrence entre les formations sous statut scolaire et l'apprentissage ce qui contribue à tarir les sections sous statut scolaire et entraîne leur fermeture.

Les Régions les plus riches peuvent se permettre de subventionner davantage et mettent en place des formations de niveaux plus élevés qui contribuent à renforcer leur dynamisme économique et donc les inégalités entre les territoires.

La formation professionnelle décentralisée est dépendante de l'évolution économique. Lorsque le chômage augmente, l'offre de formation continue diminue, inversement, lors des périodes

de création d'emplois, les entreprises pratiquent le « débauchage » des jeunes avant diplôme, en contradiction avec la nécessité de l'élévation des qualifications. Il n'y a donc pas plus d'adéquation formation-emploi au niveau local qu'au niveau national. La formation ne peut pas être bâtie sur les besoins à court terme des entreprises.

Aujourd'hui, les Régions demandent davantage de décentralisation. Certaines réclament la totalité de l'apprentissage, du fonctionnement des lycées et des universités, du dispositif d'information-orientation des lycéens et de l'ensemble des jeunes. Pour la formation continue, tout ce qui relève de l'Etat reviendrait à la Région. L'Etat ne conserverait que les programmes pédagogiques, la reconnaissance des diplômes et la gestion du corps professoral.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le rôle de régulateur de l'Etat est absolument fondamental pour définir une politique à long terme et reconstruire un système de formation au service de tous, pour renforcer les missions de service public, pour éviter qu'une seconde phase de décentralisation entraîne un plus grand déséquilibre entre les offres de formation, au détriment des publics les plus fragiles. ■





Assises régionales des libertés locales Echos de Marseille et Rennes

A Marseille, le 25 octobre, mille participants et seules trois personnes ont pu intervenir...

A Rennes, à l'adresse implicite de Jean-Louis Debré, Patrick Devedjian a introduit les assises régionales, accompagné de Jean-Paul Delevoye et de François Loos : « *Ceux qui confondent liberté et désordre sont mûrs pour la servitude* ». Ministres et une poignée d'élus « phares » se sont exprimés lors de deux tables rondes : dans la première on notait toutefois la présence d'une syndicaliste (de la CFTD) et,

dans la seconde, une représentante du Medef. Quatre personnes préalablement cooptées se sont « spontanément » exprimées de la salle. Innovation interactive, l'assistance pouvait grâce au boîtier électronique distribué à chacun, donner son avis sur des propositions projetées sur grand écran. Ainsi avions-nous le choix, par exemple, entre « la fiscalité en France est : 1 dynamique, 2 archaïque » et tout à l'avant. Quelques échanges sur de faux problèmes (faut-il cinq départements en Bretagne ?) mais rien qui puisse froisser le consensus officiel sur

le fond des enjeux de la décentralisation. L'infléchissement du discours souhaité par Chirac s'est traduit par quelques garanties données aux élus sur la pérennité de la commune et du département. Josselin de Rohan a revendiqué pour la Bretagne les compétences de l'eau, de l'environnement et de la totalité de la formation professionnelle : quelle surprise ! L'interactivité a permis toutefois de mesurer que l'assistance n'était en rien représentative de la population bretonne : il s'agissait bien d'une mascarade... très ordonnée. ■

Double langage ?

Dans les Echos du 23 octobre 2002, on pouvait lire : « Jean-Pierre Raffarin avait donné aux membres du gouvernement jusqu'au 30 septembre pour proposer des transferts de compétences. Voici les propositions de l'Education nationale :

- implication des collectivités locales dans la vie scolaire, les départements pourraient se voir confier la santé scolaire et les bourses de collège, les Régions, la gestion des fonds de la vie lycéenne ;
- recrutement et gestion par les départements et les Régions du personnel d'entretien des lycées et des collèges (TOS) ;
- association des Régions à la définition de la carte des formations, notamment en matière d'enseignement professionnel ;
- universités : « déconcentration régionale »

des œuvres universitaires, gestion des bourses, construction des résidences et des restaurants, vie étudiante ; association des Régions à la définition de l'offre de formation à caractère professionnalisant ; participation des Régions à la construction des bâtiments par le biais d'une structure d'établissement public associant les universités. »

Par ailleurs, Luc Ferry, accompagné de Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire, pour une rencontre prévue dans le cadre de la décentralisation, déclarait également :

« La régionalisation des emplois n'est pas concernée. Si les Régions veulent expérimenter un transfert de compétences pour les personnels qui entretiennent les bâtiments, pourquoi pas, mais le ministère n'est pas demandeur. » ■

Rhône-Alpes et la décentralisation

Anne-Marie Comparini, présidente de la Région Rhône-Alpes, déclarait à l'assemblée plénière du conseil régional le 27 septembre 2002 :

« J'entends que le transfert doit être total et s'accompagner des moyens financiers et ressources humaines que l'Etat consacrait à l'exercice de la compétence transférée.

La Région Rhône-Alpes est prête aujourd'hui à promouvoir un véritable espace régional d'éducation et de formation tout au long de la vie et à s'appuyer sur des instruments propres à faciliter de manière permanente l'élévation du niveau de qualification des Rhônalpins. Dès lors, le pas doit être franchi en une seule fois pour conduire à un protocole de décentralisation (...).

Nous pourrions, dans cette perspective, proposer de recevoir en compétence, exclusive, pleine et entière tout ce qui concerne le bloc éducatif tant en formation initiale que continue.

J'entends par là, la totalité de l'apprentissage, du fonctionnement des lycées et du dispositif d'information-orientation des lycéens comme des publics jeunes qui s'adressent aux missions locales. S'agissant de la formation continue, tout ce qui relève actuellement des financements d'Etat pourrait être transféré à la Région qui deviendrait, de fait le seul financeur public et, s'agissant de l'enseignement supérieur, la responsabilité de la carte des formations et du patrimoine dans l'optique d'une autonomie plus grande des universités. Les enseignements artistiques intégreraient ce bloc. »

La cohésion nationale à l'épreuve de la décentralisation

« Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, ne le nie pas : la décentralisation est porteuse d'inégalités nouvelles. « Quand vous donnez plus de libertés, les territoires les plus riches deviennent plus riches et les territoires les plus pauvres deviennent plus pauvres » reconnaît-il. Face à ce risque, l'Etat ne dispose pas « des indicateurs d'évaluation fiables et fins de la richesse ou de la faiblesse des territoires ». « Nous avons de fausses lectures », poursuit-il. C'est pourquoi « la péréquation est en panne ». La décentralisation en cours impose de « forger de nouveaux outils : PIB, part des revenus sociaux, pouvoir d'achat des territoires », affirme le ministre, qui a confié à la Datar la mission de créer un Observatoire des territoires.

Que répondent les optimistes qui croient à la nécessité de libérer au plus vite les énergies locales ? Que l'égalité actuelle n'est que de façade et qu'un jeune né sur les plateaux de la Margeride (Auvergne) ou en Maurienne (Savoie) a moins de chances d'épanouir ses talents que son

contemporain parisien ou lyonnais, et qu'il faudrait faire preuve d'un plus grand volontarisme pour corriger ces injustices. Ils font les comptes des mécanismes de péréquation en vigueur comme la très technique « dotation globale de fonctionnement » qui s'applique mécaniquement en fonction de critères sommaires ; ils constatent que 58 milliards d'euros sont distribués à ce titre chaque année, mais que les fonds redistribués d'une façon « dynamique » pour appuyer des projets locaux n'excèdent pas 2,2 milliards d'euros par an, notamment par le biais des contrats de plan. « Cette disproportion entre les mesures "actives" et les mesures "passives" amène à se demander s'il ne faudrait pas plus d'Etat », affirme un proche du Premier ministre, qui conclut : « Lui seul est à même de faire le choix d'une réorientation plus volontariste des moyens financiers ». Plus de décentralisation suppose aussi plus d'Etat, confirme M. Delevoye : « Si l'Etat s'engage dans plus de liberté, il faut aussi qu'il s'engage à assumer plus d'égalité. » ■

Le Monde, 29/10/02

Sondage BVA : assises des libertés locales « Les Français et la décentralisation » (site du ministère de l'Intérieur)

La majorité des Français estiment que l'enseignement secondaire doit rester de la compétence de l'Etat. En ce qui concerne, l'enseignement supérieur, les Français estiment très majoritairement que c'est à l'Etat de s'en occuper (81 %), mais ils citent également l'échelon immédiatement inférieur, la Région (34 %). En revanche, pour ce qui est de l'enseignement primaire et secondaire, même si une majorité attribue cette compétence à l'Etat (50 %), la Région, le département et la commune sont aussi très fortement cités (respectivement 36 %, 37 % et 35 %), alors qu'ils n'ont à ce jour qu'une compétence sur la construction et le fonctionnement des établissements scolaires.



D.R.

EN 1962, LE CINÉMA « LE ZÉNITH » - 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e, devient « le Théâtre de l'Est parisien ». Guy Rétoré en est nommé directeur. Il le restera jusqu'en 2001. Catherine Anne lui succède en juillet 2002.

Entretien avec Catherine Anne, directrice du TEP

L'US : *Vous venez de prendre la direction du TEP. C'était un choix ? un lieu où vous aviez envie de travailler ?*

Catherine Anne : J'avais depuis des années un projet axé sur l'écriture et la représentation des auteurs vivants, avec leur présence dans le théâtre. En réponse à ce projet, Dominique Wallon a pensé qu'on pourrait me confier la direction du TEP. Après, c'est une longue histoire...

L'US : *Le TEP répondait à votre projet ?*

C.A. : En grande partie, oui. Mais j'ai fait évoluer le projet en réfléchissant au TEP et j'ai proposé un projet moitié jeune public, moitié tout public. Cela me paraissait important qu'il y ait à Paris un grand théâtre qui

s'engage dans le secteur « jeune public », qui lui donne les moyens matériels et artistiques d'exister. Le travail en direction du jeune public est pour l'artiste un espace de liberté et d'exigence très fort. Pour le théâtre présent et pour le théâtre à venir, c'est un atout exceptionnel. Et quand on joue devant un public scolaire, on a toute la population représentée.

L'US : *Vous laissez une place au théâtre pour adultes ?*

C.A. : Bien sûr ! Mais j'aimerais que le TEP soit un théâtre ouvert à toutes les générations. La représentation du samedi aura lieu à 19 heures afin que les gens puissent venir en famille, avec leurs jeunes enfants aux spectacles prévus pour la jeunesse, avec leurs ados pour les autres spectacles.

Les gens plus âgés pourront venir plus facilement à 19 heures. On pourra aller au spectacle, puis au restaurant...

Pour moi, l'enjeu profond, c'est que le théâtre soit un lieu accessible à tous, où chacun peut entrer, parler, échanger...

L'US : *Entre le TEP et vous, c'est une belle histoire qui commence...*

C.A. : J'ai toujours été enthousiaste par rapport à ce lieu, à son histoire artistique... C'est, sur Paris, un des rares théâtres à avoir une vraie histoire sur la durée avec son public. C'est un théâtre

de proximité, un théâtre de province en plein Paris, ce qui est vraiment appréciable. Quand je

Nous créons un abonnement pour les collégiens et les lycéens. Nous allons avoir un certain nombre de partenariats avec des lycées, des collèges, un lycée professionnel et des classes élémentaires.

venais ici comme spectatrice, j'ai toujours été touchée par le sentiment d'être au milieu de gens qui as-

sistent aux spectacles avec une grande ouverture et une vraie simplicité. On ne voit pas toujours cela à Paris. Peut-être que, étant originaire de province, il y a beaucoup de théâtres où je n'aime pas aller, même si les spectacles qu'ils proposent m'intéressent, parce que j'ai l'impression d'être dans un système un peu mondain ; tandis que là...



pas du tout. J'aime beaucoup cet endroit et depuis que j'y travaille, je l'aime encore plus...

C'est un théâtre plein de défauts, mais c'est un théâtre formidable avec un beau rapport scène-salle. C'est un lieu où l'on peut imaginer des tas de choses parce qu'il est à échelle humaine et de plain-pied dans le quartier.

L'US : Quel est le public du TEP ?

C.A. : Nous sommes dans un quartier populaire de Paris, avec des gens très différents, pas seulement des gens qui n'auraient pas de moyens ou qui auraient des rapports à la culture un peu difficiles.

Il y a aussi des intellectuels, des gens qui ont toujours vécu là, qui sont nés dans l'appartement où ils habitent...

Mais cette année a été une drôle d'année. J'ai mis les pieds ici le 1^{er} juillet 2001 sans avoir de programmation. Puis le théâtre a été fermé pour travaux jusqu'en janvier.

Pendant ce temps, nous avons présenté deux spectacles hors les murs, avec l'envie de rencontrer, de susciter un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur.

Nous avons établi un partenariat avec la bibliothèque Saint-Fargeau pour qu'à l'occasion de chaque spectacle il y ait une rencontre autour de l'auteur. Dans l'envie de faire connaître le théâtre et de renouveler le public.

L'US : Ce n'était pas facile de succéder à Guy Rétoré...

C.A. : Guy Rétoré est le fondateur du lieu. Quarante ans d'existence et le TEP n'a connu aucune succession. C'est un lieu qui a été à la pointe de la mobilisation du public. C'est le TEP qui a creusé le terreau du public de l'Est parisien.

SAISON 2002/2003

du samedi 28 septembre au dimanche 6 octobre
AH LA LA ! QUELLE HISTOIRE
 texte et mise en scène : Catherine ANNE

du vendredi 10 janvier au dimanche 2 février
LES BALANÇELLES
 de Catherine ZAMBON
 mise en scène : Alain GAUTRE

du mardi 5 novembre au dimanche 24 novembre
DRAMES BREFS (1)
 de Philippe MINYANA
 mise en scène : Étienne POMMIERET

du vendredi 7 mars au dimanche 23 mars
 et du mardi 1^{er} avril au dimanche 6 avril
LE BONHEUR DU VENT
 texte et mise en scène : Catherine ANNE

du samedi 30 novembre au vendredi 20 décembre
À LA GARE DU COLCOU SUISSE
 création et mise en scène : Wladyslaw ZNORKO

du mercredi 23 avril au mercredi 30 avril,
 lundi 5, mardi 6, mercredi 7 mai
 et du mardi 13 mai au dimanche 18 mai
BOLLI MIRO
 de Fabrice MELQUIDOT
 mise en scène : Patrice DOUCHET

THÉÂTRE DE L'EST PARISIEN - LOCATION : 01 43 64 80 80 3
 159, avenue Gambetta - 75020 PARIS - lep.paris@wanadoo.fr

Cette saison, au TEP, il y aura six spectacles et quatre prendront le risque délicieux de la création.

Mais le théâtre était en perte de vitesse depuis cinq ans. Ce n'est pas un jugement, c'est la réalité des chiffres.

L'US : Vous êtes comédienne, auteur, metteur en scène, vous dirigez un atelier au conservatoire...

C.A. : Je ne fais pas tout à la fois ! Mais je vis comme une femme de théâtre et je peux travailler à partir de plusieurs positions.

Là où la falaise est la plus raide, c'est l'écriture. L'autre face nord sera peut-être de diriger ce théâtre. Car il y a un vrai enjeu à diriger un théâtre depuis le plateau.

L'US : Le bilan de cette première année est encourageant.

C.A. : Très positif. Cinq spectacles en six mois. Cela me permet d'avoir une conviction concrète de la chance de réussite du projet et de l'adéquation entre l'état d'esprit du projet et l'état d'esprit du lieu.

La programmation en direction de la jeunesse a reçu une forte réponse en milieu scolaire. Le secteur adulte est plus difficile à toucher. Là, le nouveau public est à créer. Mais je sais qu'il n'est pas hostile à l'aspect « nouveaux auteurs ».

Jouanneau, Durif ne sont pas des inconnus et, cette saison, le public découvrira les textes de Minyana, Znorko, Zambont et Melquit.

Nous allons d'abord travailler sur le voisinage. J'ai toujours pensé qu'un théâtre devrait se préoccuper des cinq rues alentour. Quel plaisir de pouvoir venir au théâtre à pied !

L'US : Vous travaillez avec les établissements scolaires voisins ?

C.A. : Oui, mais également avec Montreuil, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas. Nous créons un abonnement pour les collégiens et les lycéens. Nous allons avoir un certain nombre de partenariats avec des lycées, des collèges, un lycée professionnel et des classes élémentaires. Un collège de Saint-Denis va passer une semaine au TEP. Un autre collège va recevoir le TEP un jour par mois...

L'US : J'entendais un directeur de théâtre dire l'autre jour que le théâtre n'allait pas bien. A votre avis ?

C.A. : Les artistes ne vont pas mal du tout et le public ne va pas mal non plus. Ce qui ne va peut-être pas très bien c'est la pensée sur le théâtre. On pourrait regretter qu'il n'y ait pas, dans le domaine, de pensée politique forte ou de pensée critique forte. On reste trop dans un rapport artistes-public qui est un rapport fort, mais on est peut-être un peu livrés à nous-mêmes. La planète va mal, mais il y a des enfants qui naissent tous les jours. Le théâtre va mal comme la planète va mal. Je préfère penser au dynamisme des auteurs, au fait qu'il y a beaucoup de théâtres et beaucoup de monde qui va au théâtre. ■

Propos recueillis par Francis Dubois



Refusons le passage en force

Le ministère a publié au *JO* du 26/10/02 des modifications du décret portant réglementation du baccalauréat général et au *BO* n° 39 du 24/10/02 l'arrêté définissant les épreuves et les coefficients et la circulaire organisation l'épreuve de TPE. Pour les capacités expérimentales, la circulaire date du *BO* n° 27 du 4/7/02.

Les modifications sont très importantes et de nature à transformer radicalement le baccalauréat général :

- certaines épreuves ou parties d'épreuves peuvent faire l'objet d'un examen organisé dans les établissements publics ou privés, l'évaluation étant faite par les enseignants de l'établissement, donc localement (actuellement sont concernés les TPE et capacités expérimentales) ;

- le ministre de l'Education nationale peut prévoir qu'un enseignement obligatoire nouvellement créé fait l'objet d'une épreuve facultative pendant une durée qui ne peut excéder trois ans à compter de sa mise en place ;

- les IA-IPR deviennent membres du jury ;

- le recteur peut nommer des examinateurs ou correcteurs adjoints membres du jury avec voix consultative ;

- les points au-dessus de la moyenne obtenus dans l'épreuve de TPE et la première option facultative sont affectés du coefficient 2.

Le SNES a toujours défendu le maintien du caractère national du baccalauréat, premier grade universitaire, et dont la reconnaissance ne dépend pas de l'établissement du candidat. Pour nous, cela passe inmanquablement par la dissociation des missions de formateur et d'évaluateur, alors qu'avec les nouvelles dispositions ce seront jusqu'à 44 ou 52 points qui seront attribués à un élève de S par l'établissement, soit 25 % des points nécessaires à l'admission.

Un examen aussi chargé symboliquement et socialement exige que sa délivrance se passe dans la plus grande sérénité. Le texte imposé par le ministère est au contraire de nature à favoriser les pressions de toutes sortes sur les

enseignants, ainsi mis dans une situation fragilisée. Elles peuvent venir des usagers, bien entendu, mais aussi de l'administration, le bac servant d'indicateur d'évaluation des établissements et du système éducatif.

Le SNES ne peut accepter l'imposition, sans véritable débat dans la profession, de modifications aussi importantes du baccalauréat général. Cela d'autant plus qu'elles vont alourdir considérablement les épreuves et augmenter sans grand effet pédagogique le temps consacré à l'évaluation, en reportant la responsabilité et les difficultés d'organisation au niveau local.

Au-delà des actions juridiques que nous entendons mener au niveau national, comme au niveau académique, et auxquelles l'entêtement ministériel nous contraint malgré les conséquences pour les candidats en juin prochain, il est indispensable que l'ensemble de la profession



© CLÉMENT MARTIN

agisse dès maintenant pour obliger le ministère à revenir sur ses choix :

- en organisant un débat dans l'établissement avec tous les collègues ;

- en faisant des déclarations dans les CA, pour exprimer votre refus ;

- en rencontrant les parents et les élèves pour les informer des

conséquences des décisions ministérielles sur le bac ;

- en écrivant au rectorat, au ministre.

Faites-nous part de vos réactions, vos analyses, vos propositions d'action à Secteur lycées, 1 rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07, lycees@snes.edu

**Cathy Granier,
Roland Hubert**

DECRET	ARRETE	CIRCULAIRES
<p>Article 2 : Nouvelle formulation : « le ministre chargé de l'Education nationale peut prévoir qu'un enseignement obligatoire nouvellement créé fait l'objet d'une épreuve facultative pendant une durée qui ne peut excéder 3 ans à compter de sa mise en place ».</p> <p><i>La première version n'avait obtenu aucune voix au CSE.</i></p>	<p>Article 4 : Précise qu'un candidat peut prendre une ou deux options facultatives en plus des TPE, les points obtenus au-dessus de la moyenne dans la première étant affectés du coefficient 2.</p> <p>Introduit l'évaluation des TPE avec coefficient 2 pour les points au dessus de 10.</p> <p>Seule modification : le caractère facultatif de cette évaluation n'est valable que pour 3 ans à compter de la mise en place des TPE.</p> <p><i>Nous avons obtenu la limitation de ce type de dispositif aux « enseignements nouveaux », évitant dans l'immédiat la création d'une liste de disciplines concernées.</i></p>	<p>Elles définissent les modalités d'évaluation des TPE et des capacités expérimentales en physique-chimie.</p> <p><i>Toutes les dérives que nous dénonçons sont présentes. : évaluation assurée par les enseignants de l'établissement, lourdeur, inquiétudes sur ce qui est vraiment évalué...</i></p>
<p>Article 5 (voir L'US n° 575) : introduit le contrôle local.</p> <p>La mention « certaines épreuves » permet l'extension par simple circulaire.</p> <p><i>SGEN, SE-UNSA, SNPDEN, parents d'élèves ont soutenu cet article.</i></p>	<p>Article 4 pour les TPE et article 5 pour les capacités expérimentales : l'évaluation se déroule dans l'établissement scolaire. Les candidats libres sont exclus de l'évaluation des TPE et des capacités expérimentales. Les candidats du privé hors contrat sont exclus de l'évaluation des capacités expérimentales.</p>	<p>LES TPE</p> <p>Commission d'évaluation constituée d'enseignants de l'établissement.</p> <p>L'équipe pédagogique attribue jusqu'à 8 points sur 20.</p> <p>Capacités expérimentales : l'équipe choisit les sujets, évalue et attribue jusqu'à 4 points sur 20.</p>

Enjeu de démocratisation

Dans une société dite de « la connaissance », l'accès à l'information et la capacité à communiquer activement et oralement et par écrit sont des clés essentielles pour la réussite et le progrès de tous et de chacun. Paradoxalement, jamais on n'a autant parlé d'illettrisme, jusque dans le milieu scolaire, de la nécessité de revenir aux fondamentaux, sans jamais s'appuyer sur des études solides et des définitions rigoureuses.

Certains désespèrent du niveau des élèves en comparant les compétences en orthographe des élèves en 1920 avec celles des élèves d'aujourd'hui. Le niveau baisse-t-il ?

Dans quels cas peut-on parler d'illettrisme ?

Se pose aussi la question du rôle des pratiques langagières dans la construction des connaissances propres aux différentes disciplines scolaires.

Comment donner sens à l'étude de la langue ? Mettre la langue au

service d'un texte, d'un discours n'est-ce pas la réduire à un instrument alors qu'elle est le lien même et l'agent de la construction d'un sujet, d'une pensée, d'une culture. Maîtrise de la langue certes, mais quelle langue ?

Enfin la langue est au cœur de la citoyenneté, capable d'exprimer et

de comprendre l'altérité. C'est pourquoi la maîtrise de la langue est un enjeu pour réussir la démocratisation.

Le SNES souhaite faire avancer la réflexion en ces domaines et des propositions en organisant un colloque. ■

Gisèle Jean, Marylène Cahouet

Organisation du colloque

Les 14 et 15 janvier 2002, au Centre européen Paris-La Chapelle, 69 ter, rue de la Chapelle, 75018 Paris, métro : Porte de la Chapelle. Avec de nombreux chercheurs, universitaires, enseignants dont : Elisabeth Bautier, Martine Rémond (INRP), Josiane Boutet (IUFM Créteil), Jean Christophe Pellat, André Giordan, Jean-Pierre Cuq et Alain Rey, Jean-Pierre Terrail.

3 tables rondes et 4 ateliers qui doivent déboucher sur des propositions.

Table ronde 1 : Maîtrise de la langue aujourd'hui : quelles difficultés, quelles évolutions ?

Table ronde 2 : Apprentissages, niveaux de maîtrise de la langue
Table ronde 3 : Continuité et rupture dans les apprentissages. Du premier au second degré, entre les disciplines.

S'inscrire dès à présent au 01 40 63 29 13 ou sur pedago@snes.edu

COUPON INSCRIPTION

Inscrivez-vous au colloque
Maîtrise de la langue
tél. : 01 40 63 29 13
mel : pedago@snes.edu
ou retournez cette fiche
d'inscription au SNES
Colloque Maîtrise de la langue
1, rue de Courty
75341 Paris CEDEX 07

Académie

Nom

Prénom

Année de naissance

Adresse personnelle

Code postal et ville.....

Mél

Disc. enseignée

Établ.

Je participerai au colloque

le 14 Janvier

le 15 janvier

les 14 et 15 janvier

Je souhaite être hébergé(e) la nuit du 14 janvier

oui non

Participation aux repas

oui non



RECRUTEMENTS

Signez la pétition



Pétition à l'initiative du SNES-FSU (Syndicat national des enseignements de second degré) et de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), à retourner au SNES (Secteur Formation des maîtres), 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

Le gouvernement a choisi de ne plus donner la priorité à l'Éducation nationale dans son projet de budget 2003 :

- En annulant les 1 000 créations d'emplois nouveaux prévus dans la dernière étape de programmation des recrutements dans le second degré ;
- en supprimant 5 600 postes d'étudiant-surveillant, 20 000 contrats d'aide-éducateur pour les remplacer partiellement par des retraités et des mères de famille recrutés par les collectivités locales ;
- en projetant de diminuer les postes aux concours de recrutement dans le second degré à la session 2003, ce qui va augmenter le recours aux personnels précaires (vacataires, contractuels).

De tels choix sont dangereux pour l'avenir du système éducatif. Ils mettent en cause :

- le remplacement des 41 % d'enseignants, de CPE et de CO-Psy qui vont quitter la profession d'ici à 2010 ;
- l'encadrement des élèves et la sécurité dans les établissements ;
- la possibilité pour des milliers d'étudiants de financer leurs études ;
- la perspective d'un emploi public statutaire pour ceux qui s'orientent vers l'enseignement ou l'éducation ;
- la résorption de la précarité.

L'ÉDUCATION DOIT REDEVENIR UNE PRIORITE NATIONALE

Pour qu'elle puisse remplir efficacement ses missions, il faut au contraire :

- augmenter les postes aux concours externes (à hauteur de 21 000 pour la session 2003) afin de couvrir les besoins prévisibles ;
- programmer les recrutements, afin de permettre aux étudiants de s'orienter en connaissance de cause ;
- développer les aides sociales, mettre en place des prérecrutements, afin d'aider les étudiants à préparer et réussir les concours ;
- maintenir la présence des étudiants-surveillants et des aides-éducateurs qui jouent un rôle irremplaçable auprès des élèves.

Nom, prénom	Établissement / Université / IUFM	Signature

PHILOSOPHIE. Le SNES a été reçu par le groupe d'experts (GEPS) le 5 novembre.

Rencontre sur les programmes

Le SNES a été reçu par le groupe d'experts de philosophie le 5 novembre. Sans que la forme précise du projet nous ait été communiquée, nous avons reçu l'assurance d'un programme au champ mieux délimité, proposant un cadre de travail qui respecterait tant la durée et le niveau de formation des élèves que la liberté philosophique et pédagogique du professeur. La volonté de compromis a été clairement explicitée par le président du GE, M. Fichant.

Sur le fond, les grandes lignes du projet seront présentées aux collègues en réunions (inter ?) académiques à Lyon et Bordeaux, les 18 et 20/11, ainsi qu'au CNP (Conseil national des programmes) le 19.

Les réunions avec les professeurs avaient été prévues largement ouvertes ; il semblerait que des contraintes administratives en limitent la portée quantitative et

géographique. Néanmoins, tous les collègues qui le souhaitent peuvent y participer ; ils ne seront simplement pas « couverts » administrativement. Les modalités de participation « officielle » seront arrêtées par les rectorats en fonction de critères de gestion que nous ne pouvons que déplorer. Quant à la rencontre avec le CNP, elle sera bien entendu déterminante pour la suite du processus. En principe, la proposition définitive de programme pour les séries générales devrait intervenir le 15 décembre. Une consultation nationale des professeurs de philosophie a été décidée par le ministère, qui n'a néanmoins pas encore fait connaître les modalités précises de celle-ci. Pour sa part, le SNES soumettra le projet à l'appréciation de l'ensemble de ses syndiqués.

Quant au programme des séries technologiques, il semble ne plus en être question à l'heure actuelle

COLLOQUE APPEP - APAP - APP

Samedi 16 novembre au lycée Jules Ferry, 77, boulevard de Clichy, Paris 9^e.

« Enseigner la philosophie aujourd'hui : quels savoirs, quelles pratiques, quelles finalités ? »

Métro : Place de Clichy
Horaires : 9 heures - 18 heures
Entrée libre

Contacts :

- APP : 04 72 83 59 08
olivier.ribo@ac-lyon.fr
- APAP : 05 49 51 16 21
assocphilo@ifrance.com
- APPEP : 04 67 27 96 15
e.aujaleu@mageos.com

et aucune perspective précise ne semble fixée pour l'instant.

Enfin, nous avons insisté sur la nécessité de revoir les horaires, et avant tout en TS où la situation est inacceptable, de réhabiliter les TL, de renforcer très sérieusement la formation continue et de parvenir à une plus grande clarté dans la formulation des sujets d'examen, autant d'éléments indépendants des prérogatives du GE mais totalement solidaires, selon nous, en vue d'une amélioration significative du métier. ■

Pour le groupe philo,
Nicolas Jouvenceau



© CLÉMENT MARTIN

MERCREDI DES OBSERVATOIRES :

Débat autour de l'ouvrage de Patrick Rayou, *la Dissert de Philo*

Patrick Rayou, enseignant chercheur en sciences de l'éducation a mené une recherche qui tente de comprendre comment la dissertation de philosophie, construite dans des conditions historiques et sociales bien particulières, se trouve aujourd'hui assimilée par les lycéens à une épreuve parmi d'autres au sein d'un parcours scolaire où l'essentiel est de se maintenir dans le jeu le plus longtemps possible. Car le lycée, désormais ouvert à presque tous, confie à chaque jeune la responsabilité de sa propre trajectoire : l'échec n'y est alors plus imputable qu'à soi et se fait d'autant plus cuisant qu'il met en jeu les capacités de problématisation des sujets. Par ailleurs, les réputations attachées au « bon » ou au « nul » en philo risquent de mettre à mal un groupe des pairs dont l'unité est précieuse pour traverser ces années d'incertitudes au long cours.

Ce travail voudrait contribuer à une meilleure prise en compte de difficultés d'apprentissage des élèves qui sont certes intellectuelles, mais qui procèdent aussi de conditions actuelles de socialisation peu favorables à l'éclosion de « je » d'auteurs. Cette génération qui se dit souvent « sacrifiée », ces lycéens de milieu populaire dont la frustration est à la mesure des espoirs placés dans l'école, développent des capacités critiques, contraignent les enseignants à transiger, mais perdent sans doute aussi l'occasion de se donner, à l'école, les outils que requiert l'espace public du débat.

Cet ouvrage, *la Dissert de Philo, sociologie d'une épreuve scolaire*, Presses Universitaires de Rennes, 2002, pose de façon concrète à partir de la dissertation la question de la démocratisation de l'école.

Le SNES vous invite à venir débattre de cette question avec Patrick Rayou.

MERCREDI 20 NOVEMBRE, 14 H 30 AU LYCÉE PAUL-BERT, RUE HUYGHENS À PARIS

Revue DEES

Changement de formule

Éditée par le SCÉRÉN-CNDP, la revue *DEES* accompagne les sciences économiques et sociales depuis leur origine. Elle sert de lien aux enseignants de cette discipline : à la fois espace d'échanges, de mutualisation des ressources pédagogiques, de débats, elle s'est construite autour de leurs contributions.

IDEES a l'ambition de faire encore plus pour ses lecteurs. La nouvelle maquette rend la revue plus agréable à lire. Les contenus sont plus variés et mieux adaptés aux demandes des enseignants, à commencer par tout ce qui leur est utile dans leur pratique pédagogique. Chaque numéro propose un dossier thématique, directement utilisable en classe, ou pour préparer des cours, mais aussi des articles de fond, des documents inédits, des actualités concernant la discipline, des notes de lecture, avec des compléments en ligne.

On devrait pouvoir trouver *IDEES* dans tous les CDI et dans les librairies des CRDP et CDDP. Pour s'abonner, s'adresser à SCÉRÉN-CNDP/distribution, 77568 Lieusaint cedex (tel : 01 64 13 75 80).

Le SNES présent au Salon de l'Éducation

du 20

au 24 novembre 2002,

porte de Versailles,

hall 7.2, stands CA15

« carrefour

de l'éducation »

et LM12

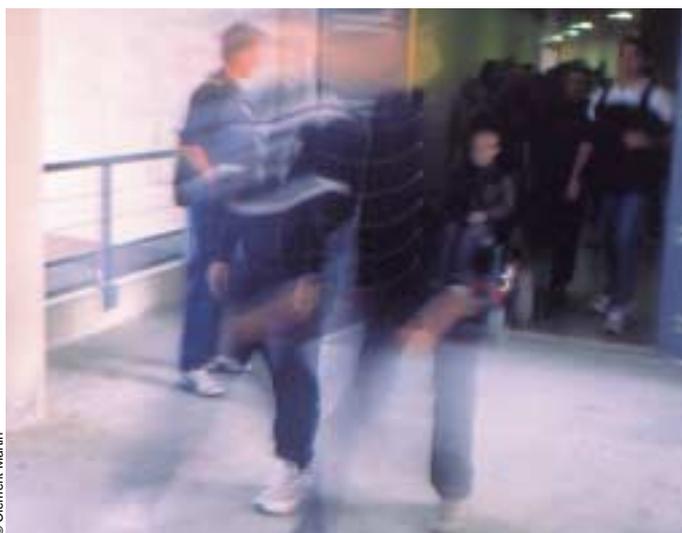
« Livres et multimédia »

VIOLENCE À L'ÉCOLE. Dans le contexte actuel de restrictions budgétaires (suppression de 5 600 postes de MI-SE et de 20 000 emplois d'aide-éducateur, renoncement à créer les 5 000 emplois d'enseignant du second degré promis en mars 2000), Xavier Darcos n'avait ni l'envie ni les moyens d'annoncer un plan de prévention de la violence.

Un tournant dans la politique éducative

Au-delà des effets d'annonce, ses orientations, marquées par un manque d'ambition en matière d'éducation et de prévention, préfigurent en fait un tournant dans la politique éducative.

Si certaines mesures ne sont pas vraiment nouvelles (signature du règlement intérieur, remise en main propre du bulletin scolaire, mesures de réparation et travaux d'intérêt général...), ou reprennent des annonces déjà connues (développement des dispositifs relais et de l'école ouverte, relance des internats), d'autres s'inscrivent davantage dans une logique d'exclusion : au lieu de donner les moyens de prévenir l'échec, le décrochage et donc les manifestations de violence, le ministre préfère ouvrir des voies de délestage sans appel (déscolarisation



définitive d'élèves majeurs sur décision du seul chef d'établissement, développement de l'alternance dès la fin de la Cinquième...).

La multiplication des postes à exigences particulières et les «contrats de début de carrière» risquent de renforcer l'instabilité des équipes, comme l'atteste

l'expérience récente des PEPI et PEP 4. Pour inciter les personnels à venir et rester dans les établissements «difficiles», il faut améliorer sensiblement leurs conditions de travail, leur accorder du temps de concertation dans le service, mieux les former à la prise en charge des élèves en grande difficulté. On peut interroger la pertinence d'un «parcours civique» de l'élève, mais en tout état de cause on ne voit pas comment son évaluation pourrait faire partie du baccalauréat. Quant à la modification de la composition du conseil de discipline, il convient de rappeler que la représentation des enseignants a été indûment minorée en 2000 et que nous demandons le retour à l'équilibre antérieur.

Si la restauration de l'autorité des personnels est un objectif auquel nous souscrivons, elle ne saurait passer par de simples effets d'annonce. Avec 5 600 MI-SE et 20 000 aides-éducateurs en moins, comment les établissements pourront-ils prévenir la violence et généraliser les dispositifs d'exclusion-inclusion préconisés par le ministère ?

Il ne suffit pas d'annoncer qu'il faut «ouvrir les portes du savoir» pour que la question des apprentissages scolaires soit réglée d'un coup de baguette magique.

La prévention de l'échec scolaire et la réussite de tous supposent l'amélioration des conditions de travail des élèves, leur accueil dans des établissements plus humains et leur prise en charge par des personnels plus nombreux, stables, mieux formés et travaillant en équipe. De telles mesures ne prendront d'ailleurs tout leur sens que si elles sont accompagnées par une politique ambitieuse de lutte contre le chômage, la précarité, l'exclusion sociale et les ségrégations urbaines. ■

Monique Parra-Ponce

POUR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

(Résumé de la communication en conseil des ministres du 30 octobre)

«...au lieu de proposer un septième plan de lutte contre la violence, l'Education nationale s'inscrit dans la politique générale de sécurité intérieure que conduit le gouvernement.»

«... à la différence du principe qui a placé "l'élève au centre du système éducatif", c'est autour de la relation entre l'élève et le savoir que doit s'organiser l'éducation scolaire.»

Rouvrir les portes du savoir

- Priorité de l'enseignement des valeurs civiques et morales.
- Parcours civique des élèves pris en compte au moment du baccalauréat.
- Remise, dans la mesure du possible, des bulletins de notes aux parents, dans l'établissement.
- Parcours diversifiés encouragés dès le collège : classes de Troisième préparatoires à la voie professionnelle en collège ou en lycée professionnel, dispositifs reposant sur diverses formes d'alternance dès la fin de la classe de Cinquième.
- Développement de « l'école ouverte ».
- Développement des dispositifs d'éloignement temporaire pour certains élèves en voie de rupture avec l'école : classes ou ateliers ou internats relais.

Donner une nouvelle légitimité à l'autorité

- Livret présentant les droits et devoirs respectifs de tous, signature solennelle du règlement intérieur en début d'année par les parents et les élèves.
- Le chef d'établissement pourra seul décider de déscolariser des élèves majeurs absents.
- Systématisation de « l'exclusion-inclusion » pour maintenir les élèves dans l'établissement.
- Développement des mesures de réparation et des travaux d'intérêt général.
- Révision de la composition du conseil de discipline pour y faire siéger de droit l'adjoint du chef d'établissement et y faire entrer des représentants des collectivités.

Consolider les réponses de proximité

- Dépôt systématique de plainte pour chaque acte pénalement qualifiable et aide aux victimes.
- Un numéro d'appel académique destiné aux victimes de violence.
- Un adulte-référent dans chaque établissement pour le suivi des victimes.
- Développement des postes à exigences particulières (PEP).
- A titre expérimental, un « contrat de début de carrière » pour des jeunes enseignants qui choisissent d'être affectés dans un établissement difficile avec une perspective plus favorable après une stabilité de trois ans.
- « Tutorat » des élèves plus âgés au profit de plus jeunes.

ENQUÊTE SUR LE MÉTIER. Dans une note publiée en juillet*, le ministère publie les conclusions d'une enquête de la DPD réalisée auprès d'un panel de 955 enseignants de lycée et collège, affectés dans 12 académies.

Signaux d'alerte

L'enquête a pour objectif une meilleure appréhension du métier enseignant et tente de cerner la trajectoire scolaire et professionnelle, les conditions d'exercice, le rapport à l'avenir professionnel.

De nombreuses conclusions devraient inciter à prendre une série de mesures pour revaloriser et rendre attractifs nos métiers. Le premier constat porte sur l'élévation du niveau de formation des enseignants du second degré, plus diplômés que le niveau requis pour les concours, dans d'importantes proportions (43 % des moins de 30 ans diplômés de niveau bac + 4 et 11 % de niveau bac + 5) ; c'est essentiellement l'intérêt pour la discipline, avant le contact avec les élèves et la transmission des savoirs et connaissances, qui pousse au choix du métier.

Le deuxième groupe de questions traite des rapports au métier sous différents angles : 4 enseignants sur 10 expriment la crainte d'être affectés dans un établissement difficile et, dans ce cas, le besoin de rompre l'isolement par la concertation. Plus de la moitié d'entre eux expriment aussi une image ambivalente de leurs élèves : s'ils les créditent d'un intérêt réel pour la discipline (59 %), ils déplorent aussi leur passivité (un quart d'entre eux) et leur manque d'autonomie (1 enseignant sur 2). De ce fait, la demande de diversification des



© Thierry Nectoux

situations d'apprentissage, de réduction des effectifs est plébiscitée par les collègues, soucieux de favoriser l'activité des élèves et leur implication.

De même, le besoin à la fois d'un temps de recul par rapport à l'activité le souci de suivre les évolutions de la discipline concernant fortement l'ensemble de la profession (au cours des cinq dernières années, près d'1/4 des professeurs s'est inscrit à une préparation de concours d'enseignant ou d'études supérieures). Enfin, la dernière série de questions renvoie à la représentation du métier : massivement conscients des évolutions de leurs missions, des demandes croissantes de la société, des difficultés accrues du métier (prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, problèmes de gestion de classe ...), les enseignants du second degré ont le sentiment d'avoir assumé

seuls la démocratisation, souffrent du manque de reconnaissance de leur activité et de leur rôle social ; quant au niveau de salaire, 3/4 le jugent insuffisant, sentiment croissant avec l'ancienneté.

Ces facteurs conjugués, pénibilité, dévalorisation du métier, absence de perspectives de mobilité professionnelle et de carrière conduisent un enseignant sur 5 (1/3 pour les 30-39 ans) à envisager à terme de cesser d'exercer dans le second degré, (le plus souvent pour rester dans l'Éducation nationale avec d'autres fonctions (IUFM, universités, etc.).

Ces éléments révèlent l'urgence d'améliorer la situation du second degré. Les signaux d'alerte se font de plus en plus explicites : difficulté à attirer les étudiants, dégradation de l'image du métier, cas d'abandon après quelques années d'exercice... En même temps, nos collègues se disent satisfaits de leur expérience professionnelle et soucieux de faire évoluer le système éducatif. Actuellement, les conditions de travail, le manque de soutien, les rémunérations insuffisantes, pèsent sur l'ensemble de la profession. Pour parvenir à recruter et maintenir pour tous la qualité du service public d'éducation, des solutions existent : une juste rémunération de la qualification, une réduction du temps et de la charge de travail, une formation initiale et continue répondant aux besoins. ■

Frédérique Rolet

* Note d'information 02-33 (juillet 2002).

Enseignants documentalistes

Réussir

le 13 novembre

Vous venez de recevoir l'US spéciale. Nous devons être nombreux au rassemblement national du mercredi 13 à partir de 14 h, 5, rue Las Cases, métro Solferino. Des délégations se constituent dans les académies en liaison avec les collectifs et sections académiques. Renseignez-vous. En région parisienne il nous reste peu de temps pour convaincre celles et ceux qui douteraient encore de la nécessité de l'action syndicale. Une audience a été demandée au ministère. Lançons aussi la pétition nationale.

AEFE

Liste des postes

La note de service ainsi que la liste des postes d'expatriés pour l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) est publiée au BO n° 41 du 7/11/2002 (www.education.gouv.fr/bo). Les demandes sont déposées et saisies par voie électronique, sur le site du ministère (www.education.gouv.fr) rubrique « Personnels, concours, carrières » SIAD) entre le 18 novembre et le 2 décembre 2002 inclus. Pour de plus amples précisions, consultez notre site Internet (www.hdf.snes.edu), rubrique « Recrutement ».

CNED

La FSU en tête

Les élections au conseil d'administration (CA) et au conseil d'orientation (CO) du CNED ont eu lieu le 22 octobre 2002. Les syndicats enseignants de la FSU obtiennent près de 60 % des voix et les deux tiers des sièges (2 sur 3 au CA et 4 sur 6 au CO). Chez les personnels administratifs et techniques, la FSU arrive en tête (37 % des suffrages exprimés) et devance l'UNSA et la CGT, chaque fédération obtenant 1 siège dans chaque conseil. La FSU est ainsi confirmée comme première fédération syndicale au CNED, au moment où le changement de statut de l'établissement public et les orientations qui y sont liées remettent en cause tout un pan du service public d'enseignement à distance.



PUBLICITÉ

zig-zaguo

*... jusqu'au bout du monde,
du désert mauritanien
à l'Akakous libyen,
des sommets du Tibesti aux oasis
de l'ouest égyptien,
des falaises du pays dogon
aux villages des collines népalaises,
des volcans équatoriens
aux immensités
de l'Asie centrale...*

54, rue de Dunkerque, 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 13 93 • Fax : 01 45 26 32 85
3615 ZIG ZAG VOYAGE
E-mail : informations@zig-zaguo.tm.fr
Site Web : <http://zig-zaguo.tm.fr>

ACTIV. n° 77082

Zimbabwe**Grève illimitée**

Le leader d'un syndicat d'enseignants du Zimbabwe qui a appelé à une grève illimitée des instituteurs et professeurs de collège, était toujours détenu par la police vendredi soir après avoir été arrêté mercredi pour la seconde fois en une semaine, a affirmé son avocat.

Ce maintien en détention à Harare de Raymond Majongwe au delà des 48 heures de garde-à-vue légales, est expliqué par la police par la nécessité « d'examiner les faits » qui prouveront la culpabilité du leader du Syndicat progressiste des enseignants du Zimbabwe (PTUZ), selon son avocat, Tinomudaishe Chinyoka.

« Il a des boursoufflures dans la bouche provoquées par une électrocution et il m'a également montré des ecchymoses sur son dos et son ventre », a déclaré M. Chinyoka. La grève illimitée commencée le 8 octobre à l'appel du PTUZ a pour objectif d'obtenir une hausse des revenus des instituteurs et professeurs de collège du secteur public qui sont les fonctionnaires les plus mal payés du Zimbabwe.

Cette grève a été déclarée « illégale » par le gouvernement qui a annoncé le licenciement de 627 enseignants grévistes. (AFP)

Angleterre**Châtiments corporels**

Le gouvernement britannique a l'intention de maintenir légal tout châtiment corporel « raisonnable » à l'encontre des enfants, a déclaré lundi à la Chambre des Lords (chambre haute) la baronne Ashton of Upholland, sous-secrétaire d'Etat britannique à l'Education.

La baronne Ashton répondait à une intervention de la baronne Walmsley, membre démocrate libérale (opposition) de la Chambre des Lords, qui avait demandé l'interdiction de tout châtiment corporel dans les familles.

Un rapport publié le 4 octobre dernier par la commission des Nations unies pour les droits de l'enfant appelait lui aussi le gouvernement britannique à se débarrasser de la loi adoptée en 1860 qui autorise les parents à exercer sur leurs enfants « un châtiment corporel raisonnable ».

« Nous reconnaissons tous la nécessité de nous assurer que nos enfants sont bien traités, et que le gouvernement joue son rôle de manière responsable sans s'immiscer dans la vie des familles », a déclaré la baronne Ashton.

« La loi ne permet que le raisonnable. Nous voulons faire en sorte que les parents reconnaissent leurs responsabilités ». (AFP)

ESPAGNE : l'accord de formation continue signé en Espagne en 1992, prévoit que les partenaires sociaux - entreprises et syndicats - interviennent dans la planification, la gestion et le contrôle de la formation des travailleurs à travers la négociation collective.

Syndicalisme et formation continue

Comme conséquence, est signé en 1994 un autre accord plus spécifique pour l'administration publique qui reconnaît le droit de participation pour les organisations syndicales à programmer, exécuter et contrôler les fonds publics destinés à la formation continue des employés du secteur public. En même temps dans le milieu de l'enseignement public, notre syndicat, entre autres, signe un accord avec le ministère de l'Education qui garantit l'offre de formation pour les enseignants, la rémunération de cette formation et l'équivalence sur le plan économique et administratif de ces activités réalisées par les syndicats, avec celles de l'administration.

A partir de ce jour, la formation est devenue petit à petit plus importante dans notre fédération. Notre pari sur la formation pour améliorer les conditions de travail, nous a amenés à :

- Augmenter considérablement notre capacité contractuelle face aux patrons et à l'administration.
- Assumer aussi de nouvelles responsabilités : la gestion transparente des fonds publics destinés à promouvoir des programmes de formation de qualité.

Nous sommes convaincus de l'importance de la formation pour l'amélioration des conditions de travail, la qualité du service éducatif et pour garantir que celui-ci compense les inégalités et renouvelle l'enseignement. La Fédération de l'enseignement de CC.OO. a assumé le défi de la qualité de notre offre et l'optimisation des fonds publics dont nous disposons.

Notre activité, en ce qui concerne la formation, se déroule entre :

- la promotion de plans et de programmes ;
- la négociation avec l'administration publique et les patrons d'entreprise au sujet de la formation.

LA PROMOTION DES PLANS DE FORMATION

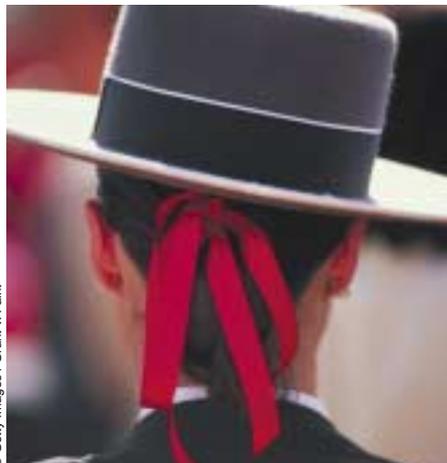
La décision d'intervenir activement dans les plans de formation a été motivée par notre engagement pour assurer la rénovation du système éducatif, la promotion et la qualification des personnels.

- Par sa propre nature, la formation est un instrument nécessaire pour donner plus de force à la rénovation de l'enseignement et des institutions scolaires.
- C'est une condition nécessaire mais non suffisante, pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement comme service public.
- C'est un instrument de promotion, de qualification, de maintien et d'accès à l'emploi des personnels de l'enseignement.
- C'est une pièce primordiale pour les processus de reconversion des personnels touchés par les réformes et les innovations nécessaires.
- Elle nous permet d'augmenter notre capacité contractuelle, en ouvrant de nouvelles voies de négociation et de revendication.
- Avec les autres agents sociaux, elle permet aussi le contrôle direct de la gestion des fonds publics.
- C'est une manière d'approcher les personnels à travers l'offre de services utiles pour leur vie professionnelle et pour combler les déficits éventuels de formation.

Dans ce cadre, il nous faut offrir un service de formation de qualité. Sinon, nous risquons de ne pas savoir profiter de la capacité transformatrice de la formation, ni de pouvoir diffuser nos propositions, nos objectifs et nos actions. C'est pour cela qu'il faut clarifier les objectifs.

OBJECTIFS

1. Contribuer à la réforme progressiste de l'éducation et de l'institution scolaire grâce à la formation de professionnels actifs pour atteindre nos objectifs. En ce sens, nos plans, notre modèle de formation, la méthode utilisée et les objectifs de chaque action formative doivent être cohérents avec notre



© Getty Images / Grant V. Faint



conception de l'enseignement et cela dans un service public éducatif de qualité. La formation peut devenir un instrument de diffusion et d'implantation de nos propositions et initiatives.

2. Contribuer à l'amélioration de l'accès, de la promotion et du maintien du poste de travail. Se responsabiliser à la gestion des fonds publics destinés à la formation des travailleurs, implique aussi l'offre complète d'un service de qualité qui garantisse une formation dirigée vers la promotion, la qualification et la reconversion des personnels, de manière à ce que de nouvelles voies de développement professionnel s'ouvrent et qu'augmentent les capacités d'auto-formation.

3. Le dernier de nos grands objectifs repose sur la formation interne de nos délégués et permanents syndicaux.

LE MODÈLE DE FORMATION

Pour ne pas tomber dans l'incohérence, notre modèle de formation sera basé sur notre conception syndicale.

En ce sens, nous défendons un modèle qui repose sur la réflexion collective des professionnels à partir de leur expérience quotidienne, sur les besoins des lieux de travail et des équipes. C'est un modèle où tous les éléments du processus de formation sont au service du développement, de la participation démocratique et de la recherche, à partir d'un point de vue progressiste.

C'est dans ce cadre que nous défendons la formation dans les lieux de travail, les séminaires et les groupes de travail, et la méthode de construction de coopération et de colla-

boration pour réfléchir et analyser, à partir de l'expérience critique et créative.

Mais nous sommes conscients que la réalité est très variée et nos objectifs multiples. Et c'est cette variété et cette multiplicité des besoins qui nous amènent à considérer d'autres modalités et d'autres méthodes.

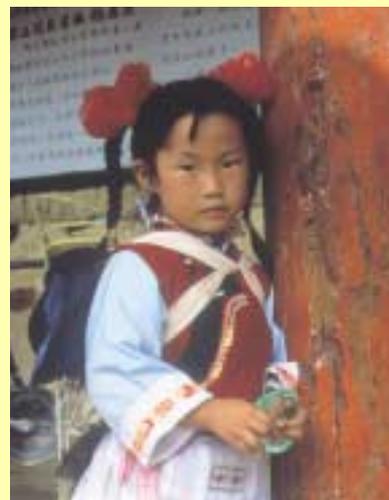
LE MILIEU OÙ SE DÉROULE LA NÉGOCIATION

On ne peut oublier que si, d'une part, la formation a ouvert un nouveau terrain d'intervention syndicale grâce à la promotion de programmes, d'autre part elle nous a apporté un pouvoir contractuel important pour l'amélioration des conditions de travail dans l'enseignement. Les accords nationaux de formation continue ont renforcé la capacité d'influence dans le secteur de la négociation.

Le fait de négocier les politiques de formation des personnels à égalité avec les patrons et l'administration, nous a amenés à l'adaptation de notre organisation interne aux exigences de la capacité de négociation nécessaire.

Ce qui veut dire qu'il faut optimiser les ressources et la distribution des tâches qui naissent de ces nouvelles responsabilités où se croisent les aspects purement politico-syndicaux avec d'autres plus techniques. En ce sens, il faut souligner l'importance de la coordination du travail d'action syndicale avec la formation pour ainsi tirer profit des synergies, unir les stratégies et contribuer ensemble à des objectifs communs. ■

Marisol Pardo



© THIERRY NECTOUX

Chine

Journal édifiant

Le contenu du *Journal* de Ma Yan, émouvante et courageuse écolière chinoise, est presque banal, mais décrit une Chine à l'opposé des clichés sur la réussite économique de son pays, par ailleurs réelle mais pas partout, pas pour tout le monde.

Fille de paysans pauvres du nord-ouest de la Chine, Ma Yan a treize ans quand elle apprend que sa famille n'a plus les moyens de l'envoyer à l'école. La terre inhospitalière de sa région, le Ningxia (nord-ouest), s'effondre sous ses pieds habitués à avaler les kilomètres pour rejoindre la classe chaque semaine.

Les parents finiront par se sacrifier un peu plus. Et Ma Yan continuera d'étudier.

Entre-temps, la mère a confié le journal de sa fille à des étrangers de passage, et notamment la lettre bouleversante que la jeune fille lui a adressée après avoir appris qu'elle n'irait plus à l'école.

Dans son journal, Ma Yan se prive de pain pour s'acheter un stylo : « pour ce stylo, je ne sais pas combien j'ai souffert... mais ce stylo-là m'a donné un sentiment de force ». Et l'écolière de décrire la pauvreté, la promiscuité, l'espoir et la douleur.

« Pourquoi est-ce que nous vivons? Les gens riches meurent après avoir connu tous les plaisirs. C'est une mort heureuse. Les gens qui n'ont pas d'argent vivent avec des larmes dans les yeux. S'ils meurent, c'est une mort douloureuse. Voilà la vérité » (AFP).

PAYS BALTES A l'heure européenne

Cinquante responsables syndicaux venant de Lettonie, d'Estonie et de Lituanie ont participé du 9 au 11 octobre à Sigulda (Lettonie), à un stage co-organisé et co-animé par le syndicat finlandais OAJ et par le SNES. Les stagiaires ont pris connaissance des grands dossiers éducatifs européens du moment comme la formation tout au long de la vie, ou les objectifs concrets des systèmes éducatifs, des possibilités de coopération immédiates qui leur sont ouvertes, et de l'activité syndicale eu-

ropéenne développée par le Comité syndical européen de l'éducation. Ils se sont familiarisés avec l'organisation des systèmes éducatifs finlandais et français, et les structures qui permettent le dialogue social et la concertation ministères, administrations et syndicats. Ce dernier point a beaucoup intéressé les stagiaires, confrontés à une situation où les pratiques courantes sont inspirées par un libéralisme dominant, en réaction à la période où Etat, parti et syndicats étaient étroitement liés, voire complètement intégrés.

Jukka Sarjala, directeur du Conseil national de l'éducation finlandaise et Françoise-Anne Divisia de la Délégation aux relations internationales et à la coopération du MEN ont été invités à intervenir dans le stage, animé par Jean-Marie Maillard, Ritva Semi et Anders Rusk. ■

Jean-Marie Maillard



©DR

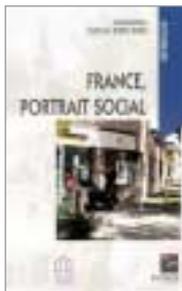


A LIRE

Revue des revues

FRANCE, PORTRAIT SOCIAL
INSEE

Comme chaque année, l'INSEE nous propose une sorte d'image de la société française en 2001-2002. Il fait état d'une diminution de la pauvreté monétaire, tout en

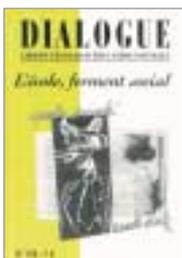


soulignant que la pauvreté inclut d'autres paramètres que le seul revenu. Des dossiers thématiques complètent ce bilan notamment celui sur la place du projet professionnel dans les inégalités de

réussite scolaire à 15 ans, thème qui rejoint celui abordé par l'OCDE. Il note que les filles sont plus ambitieuses que les garçons...

DIALOGUE
GFEN

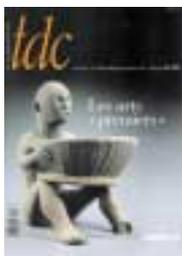
N° 106, septembre 2002, 7€. Le GFEN propose dans son numéro des analyses sur la démocratisation



de Bourdieu dans la manière de concevoir le rôle sélectif de l'école. Le tout s'organise dans l'idée de mettre en place la

« révolution mentale », celle de l'émancipation collective. Le titre est tout un programme : « L'école, ferment social ».

TDC
CNDP



N° 841, octobre 2002, 3,90 €. Un numéro réalisé en collaboration avec le musée du quai Branly consacré aux arts premiers. Une iconographie superbe, des textes explicatifs donnent

envie - c'est le but - de se précipiter dans ce musée.

NOTRE SÉLECTION

► UNE AUTRE ÉCOLE POUR NOS ENFANTS ?

Un livre qui « décoiffe » mais stimule la réflexion. André Giordan

DES VISIONS DU MONDE QUI S'AFFRONTENT

Mondialisation, empire américain et terrorisme



Après la chute du mur de Berlin, les Etats-Unis sont devenus la seule superpuissance. Cet empire - le terme fait florès - veut imposer sa loi libérale à l'ensemble du monde. Emmanuel Todd, comme à son habitude, inverse les données du problème. En bon démographe, il veut argumenter sur la décomposition du système américain démontrée par l'augmentation des dépenses militaires. Il en oublie, emporté par son élan, la place économique



dominante actuelle de ce pays. Nicolas Guyatt insiste sur les débats internes qui divisent profondément les Etats-Unis.

D'un côté, pour schématiser, les penseurs de l'extrême droite influençant une partie de l'administration bushienne - l'empire du mal, le monde divisé en deux - et les autres plus ouverts sur les cultures du monde. Il ne conclut pas, ne répondant pas à la question posée. Il permet de se rendre compte des questions soulevées par la politique de George W. Bush.

René Passet et Jean Liberman veulent démontrer que la donne globale n'a pas changé depuis les attentats du 11 septembre 2001. L'impératif est toujours de réglementer les marchés financiers, les seuls à être réellement internationalisés. Bruno Jetin se situe dans la même problématique et veut ici argumenter sur la possibilité de la

mise en œuvre rapide de la taxe dite Tobin, taxe sur les transactions financières qui permettrait à la fois de lutter contre la spéculation financière inutile et nuisible et permettre le financement de grands projets de développement pour les pays qui en ont le plus besoin. La solidarité entre les nations se trouve justifiée contre la vision restrictive de G. W. Bush. Une grande leçon d'économie politique concrète. ■

Nicolas Benès

Après l'empire, Emmanuel Todd, Gallimard, 237 pages. Encore un siècle américain, Nicolas Guyatt et Mondialisation financière et terrorisme, René Passet et Jean Liberman, deux livres d'une nouvelle collection Enjeux Planète résultat d'une collaboration entre douze éditeurs façon de lutter contre le monopole de Lagardère en train de s'organiser. La taxe Tobin et la solidarité entre les nations, Bruno Jetin, Descartes & Cie, 223 pages.

part de l'état du monde... et de celui des apprenants, pour réfléchir sur la transformation de



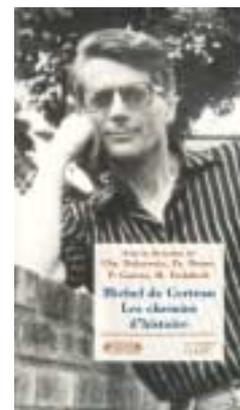
l'école dans une société qui évolue sans cesse. L'auteur s'interroge et interpelle ses lecteurs, avec respect, sur « l'apprendre ». Que savons-

nous de l'acte d'apprendre ? Quels sont la place et le rôle de l'école dans la construction des savoirs ? Selon André Giordan, il faut imaginer l'école des années 2050 en posant les problèmes dans le bon ordre : pourquoi faut-il apprendre ? que faut-il apprendre aujourd'hui ? comment peut-on apprendre ? Les réponses de l'auteur nécessitent de profonds changements de contenus et de pratiques. Dans cette perspective, il est urgent d'être acteur des évolutions plutôt que de les subir : une démarche qui ne devrait pas être étrangère à l'action syndicale.

Par André Giordan, Delagrave

Actualité de Michel de Certeau

L'actualité éditoriale a fait la part belle à la personnalité étrange et attachante de Michel de Certeau. François Dosse a publié, aux éditions La Découverte, *Le marcheur blessé*, une biographie intellectuelle de celui qui se voulait aux confins de l'histoire, de la psychanalyse - il fut un des partisans de Lacan - de la sociologie et... du mysticisme. Pour écrire l'histoire, il fallait mêler, d'après lui, science et fiction. Romaniser l'histoire est sans doute le moyen le plus sûr de l'approcher, tout en laissant la personnalité de l'auteur prendre toute sa place. Dans *Michel de Certeau, les chemins d'histoire*, chaque auteur paye son tribut à la mémoire du disparu. Il faut regretter qu'il n'y ait pas plus de point de vue critique sur l'anti-méthode que s'imposait le jésuite historien. Ses ouvrages viennent aussi d'être réédités dans la collection Folio histoire, manière de revenir aux textes eux-mêmes et de se rendre compte de la nécessité de dépasser son approche pour restructurer, refonder des images du monde. ■



N. B.

Michel de Certeau, Les chemins d'histoire, sous la direction de C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia, M. Trebitsch, Editions Complexes, 239 pages. *Michel de Certeau, Le marcheur blessé*, La Découverte, 655 pages. *L'écriture de l'histoire, Histoire et psychanalyse, Entre science et fiction*, Michel de Certeau, Folio Histoire. *Une politique de la langue*, Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, Folio Histoire.

NOTRE SÉLECTION

► LES DROITS DES FEMMES COMME VISION D'UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Virginia Woolf voulait constituer un argumentaire sur la sexualité des femmes. A l'arrivée, elle met en évidence la construction sociale de la femme. Elle n'a pas pu réaliser son objectif. Elle n'avait peut-être



pas les mots pour dire ses émotions, ses intuitions. Tel que cet ouvrage représente un plaidoyer pour les droits des femmes, pour une société qui se construise autrement que sur les inégalités de sexe.

Michel Riot-Sarcey nous propose une histoire du féminisme qui mêle lutte pour le droit des femmes - droits civiques en particulier - et féminisme comme définition philosophique spécifique. Une histoire nécessaire



pour comprendre les mécanismes d'oppression existant dans nos sociétés capitalistes.

Trois Guinées, Virginia Woolf, 10-18. *Histoire du féminisme*, Michel Riot-Sarcey, Repères/La Découverte.

► CONTRE L'IDÉOLOGIE DU CHOC DES CIVILISATIONS

Olivier Roy, spécialiste reconnu de l'Afghanistan, veut démontrer que l'islam est en train de connaître un mouvement de laïcisation provoquant des crises culturelles fondamentales. Il propose, comme grille de lecture, l'occidentalisation des sociétés à culture arabo-musulmane. Il en déduit des réactions barbares à cette nouvelle réalité. Une thèse qui combat celle de Huntington qui parle, sans l'argumenter, de choc des civilisations.

L'Islam mondialisé, Olivier Roy, Seuil, 215 pages.

► COMPRENDRE LES CRISES FINANCIÈRES MODERNES

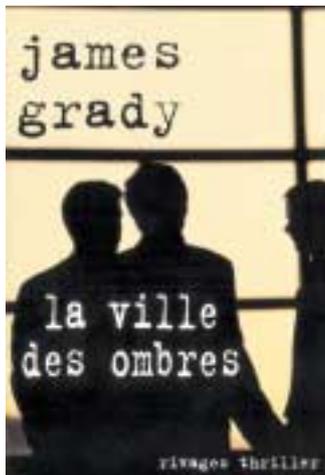
Jérôme Sgard analyse de l'intérieur les crises financières qui ont touché l'Asie du Sud-Est en 1997-98. Il détermine les raisons pour lesquelles le FMI a formulé des propositions qui sont apparues

QUAND NIXON ÉTAIT EMPÊCHÉ Chronique de Washington

Watergate à Washington. James Grady fut attaché parlementaire d'un Sénateur. Il connaît bien les rouages de cette machinerie singulière qu'est la Maison Blanche et ses rapports avec les commissions du Congrès chargées d'enquêter sur des questions diverses. Le scandale du Watergate est une mince affaire au début. Des sbires de Nixon - les plombiers en français - cambriolent le siège du parti Démocrate alors que le sénateur McGovern n'a aucune chance de l'emporter. Les silences de la Maison Blanche, l'alcoolisme de Tricky Dicky - le surnom de Nixon - et sa folie font le reste. Ce sera l'affaire des écoutes... Nixon démissionnera au bout d'un an de son deuxième mandat évitant ainsi la procédure de l'impeachment. Cette toile de fond, comme la ville de Washington - La ville des ombres, titre de ce livre - sillonnée dans tous les sens est le véritable sujet de ce livre foisonnant. Parce que Grady y fait vivre ses personnages. John Quinn, policier qui regrette sa bavure et devient agent infiltré dans les groupes d'étudiants luttant contre la guerre du Viêt-Nam, Nathan Holloway, capitaine des Marines espionnant la Maison Blanche pour le compte du Pentagone, « héros » de la guerre du Viêt-Nam qu'il ne peut pas oublier et a des rapports étranges avec son père, officier lui-même, Vaughn Conner, collaborateur d'un sénateur démocrate qui le représente au sein de la commission d'enquête et a fait partie des mouvements anti-guerre, n'auraient jamais dû se rencontrer. Ce sont des destins parallèles. Qui se rencontrent. Ces histoires se culbutent avec l'Histoire. Les femmes jouent un très grand rôle. C'est elles qui « font », qui avancent, qui réfléchissent, qui savent dépasser les antagonismes secondaires... Elles sont les personnages-clés... Un polar réussi.

Nicolas Benies

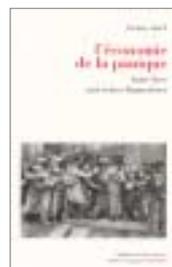
La ville des ombres, James Grady, traduit par Jean Esch, Rivages/Thriller.



inadaptées. Il essaie de définir des politiques économiques qui permettent de lutter contre la panique dans un environnement marqué par la liberté totale des mouvements de capitaux, sur laquelle il n'insiste pas suffisamment. Il mêle ici les questions théoriques de la définition du prêteur en dernier ressort et la nécessité

pratique de la faillite comme préservation du droit de la propriété privée. En creux, il nous oblige à réfléchir sur des alternatives politiques et sociales pour répondre à l'ensemble de ces problèmes qui touchent au cœur de la logique du développement auto-centré.

L'économie de la panique, Jérôme Sgard, La Découverte.



Polars

► ÉCOLOGIE ET SCIENCE-FICTION

Stéphanie Benson poursuit sa saga d'un groupe d'enquêteurs privé/public appelé EPICUR. Nous sommes en 2025 et le trafic du nucléaire existe toujours.

L'intrigue est intelligemment menée par une sorte de clown informatisé avec des réactions humaines. La fin, qui n'en est pas une, nous laisse sur notre faim. On lit avec attention tellement ces questions font partie de notre actualité.



Jazz

► ROMAN ET JAZZ

Alain Gerber a décidé de mêler ces deux talents, de romancier et de

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN CENTENAIRE OUBLIÉ

En septembre 1902 mourrait, asphyxié, Emile Zola. J. Vassevière réalise, en 190 pages, une biographie assez complète, une étude fouillée de la démarche de Zola et une approche de trois livres majeurs. Les choix esthétiques de Zola sont éclairés par des données théoriques, littéraires, personnelles et sociales. Un livre nécessaire.

Zola, biographie, étude de l'œuvre, de J. Vassevière, Vuibert.

André Vagnon



► DES FRANÇAIS ÉTRANGERS

Les manuels scolaires sont révélateurs de la place des « indigènes » colonisés. Cette étude nous renseigne sur des représentations du monde passant par l'école. L'auteure met aussi en lumière les littérateurs francophones du Maghreb et d'Afrique noire. Ce sera, pour beaucoup, une véritable découverte.

L'image des civilisations francophones dans les manuels scolaires, Eliane Itti, Publibook, 474 pages.



critique de jazz.

Il réalise une grande première. Son premier album de jazz. Pour ce gourmand des mots, des sons, cette expérience a dû être de l'ordre du merveilleux. La rencontre des mots de Gerber et de la musique improvisée, sous la conduite du producteur Jean-Jacques Pussiau, recèle une alchimie inédite. Poursuivant dans cette même voie, il fait parler Louis Armstrong qui



raconte sa vie de musicien, de génie, de ses débuts à 1927. Une sorte d'improvisation poétique sur le réel. Une façon peut être de connaître ce trompettiste de génie qui fut le pourvoyeur de toutes les mélodies du xx^e siècle.

Le jazz est un roman, Alain Gerber, Owl/Universal.

Louie, Alain Gerber, Fayard, 402 pages.

The Sniper is back again

Après *Roger and Me* et *The Big One*, Michael Moore continue, dans *Bowling for Columbine*, ses ruades contre les fléaux du libéralisme à visage inhumain. La lutte contre la vente libre des armes à feu aux Etats-Unis est ravivée par l'horreur de la tuerie de Littleton, ou par le triste record détenu par le Michigan – le plus jeune meurtrier par balle, un enfant de six ans qui tue une de ses camarades à la maternelle. La méthode de Moore est toujours la même. Plus le matériau visuel et sonore foisonne (cartoons, films de famille, caméras de surveillance, actualités, interviews), plus la démarche paraît épurée : seul contre tous, avec son look d'Américain de base, ses raccourcis provocants, ses questions sans réponses, son ton rigolard de faux naïf. Obtenir des supermarchés K-Mart



Images brisées des Etats-Unis

qu'ils cessent de vendre des balles n'a sans doute pas plus d'efficacité à long terme que d'arracher un chèque au patron de Nike (*The Big One*), ou de filmer le dos tourné de Charlton Heston, quand le président de la *National Rifle Association* doit fuir sous les accusations mooriennes. La démonstration avance d'abord au rythme saccadé de l'émotion, de la colère,

de la dérision, mais ce qui se dessine en direct, par cet excès même, dans la domination du symbolique sur l'analyse politique et sociale, c'est le ravage de la panique sécuritaire. L'entreprise de Moore est salutaire, et prévient contre les dangers qu'il y a, pour un pays, à s'empoisonner de sa propre peur et à se baricader en elle. ■

J.N.

CINÉMA

Un film décalé

Rosetta, le précédent film des frères Dardenne, contenait encore un peu de « divertissement », quelques fioritures dramatiques. Ici, plus rien. Une caméra concentrée sur un acteur. Les mots sont rares, le récit nu, les cadrages ne laissent pas détourner de l'essentiel. Olivier, enseignant de menuiserie, prend en charge dans son atelier l'adolescent qui a tué son fils. Le message humaniste est clair, mais y réduire le film serait le trahir. Ni vengeance, ni rédemption mais bel et bien de la possibilité, pour le cinéma, de confier cette charge symbolique à un regard, une gestuelle, une présence. D'Olivier Gourmet, on dira sans doute comme un éloge qu'il ne « joue » pas. Il joue, et comme on le ne peut le faire qu'au cinéma, en dictant son mouvement et son rythme à la mise en scène, en se donnant tout entier à l'ambiguïté de son personnage. En face de lui, un jeune comédien non professionnel apprend le métier d'acteur comme Francis apprend la menuiserie, en mettant ses pas dans ceux de l'aîné. Le trouble qui naît de ce double cheminement est bouleversant. Le cinéma, disait Jean Eustache, « c'est la prise en charge de n'importe quoi par des acteurs ». « N'importe quoi » est tout. Ici, comme toujours avec les Dardenne, c'est la survie, l'engagement total dans l'homme, et un élan jamais découragé vers une essence de la forme filmique.

Jacqueline Nacache

• *Le fils*. Un film de J.-P. et Luc Dardenne (Belgique-France, 2002).

Novembre : le mois du documentaire

Images en bibliothèques (association fondée en 1989 pour la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel) a lancé en 2000, le 1^{er} « mois du documentaire » en

170 lieux et 60 centres culturels français à l'étranger. Pour sa 3^e édition, Documentaire sur grand écran et le groupement national des cinémas de recherche la rejoignent pour lancer deux films de Denis Gheerbrant, *Et la vie* et *Le voyage à la mer*. Dix ans séparent ces films. En 1991, de Bruay à Marseille, Genève, Longwy ou Charleroi, le cinéaste a filmé une classe ouvrière défaite sans apitoiement ni rage. Le plus beau moment du film est un accouchement, une naissance facile même si le premier souffle du bébé est un cri.

En 2001, dans les campings de la Côte Vermeille à la Camargue, il a rencontré des Français qu'on peut qualifier de « libéraux ». À la



fois sécurisante et interrogative, la voix off du cinéaste libère leur parole. Deux rencontres ont valeur de manifeste libéral au quotidien. Le discours enthousiaste d'un commercial sur le système Mac Do – son collègue est plus réservé, une copine glisse « Mac Do, c'est une secte » – et, à Palavas-les-Flots, le délire d'un jeune couple. Lui « intervenant en sécurité » et maître chien, un métier « exaltant », et elle qui rêve de leur future boîte parce qu'il faut « exploiter sa propre personne ». On songe au couple nigaud du *Joli Mai* (1963) de Chris Marker, à la veille d'un Mai-68 qui en a effacé l'image médiocre. À la différence de Marker, Gheerbrant s'efface. Trop. Le non-engagement permet l'aff-

firmation de l'humanité des personnes mais cette neutralité l'abandonne à un « en bas » de l'histoire dont le retour au pouvoir n'est peut-être pas la vérité (s'il en existe une) de l'histoire. ■

Françoise Jeancolas-Audé

EXPOSITION

Du côté de la butte

La Halle Saint-Pierre est un centre culturel installé depuis 1986 au pied de la Butte-Montmartre. Ancien marché construit en 1868 par un disciple de Baltard, c'est un bel exemple d'architecture métallique du XIX^e siècle. Elle propose des expositions autour de l'art brut, l'art singulier, l'art outsider et l'art populaire contemporain. Ce lieu vivant et accueillant n'est pas seulement un lieu d'expositions ponctuelles (on peut y voir actuellement et jusqu'au 6 janvier 2003 des œuvres de l'art brut tchèque). Il comprend : le **musée Max Fourny**, le seul lieu à Paris consacré à l'art naïf des années 1970, fait de 629 œuvres d'une très grande variété, 494 artistes ont collaboré à sa constitution. Des peintures, des œuvres sur papier, des œuvres textiles. **La galerie**, espace ouvert aux artistes contemporains ; **l'auditorium** ; **la librairie** ; **le salon de thé-restaurant**.

Elle fait un travail remarquable en direction des enfants, en proposant des visites animées et des visites découverte le plus souvent en relation avec l'exposition du moment. Des classes ou des groupes peuvent en bénéficier (maternelle, CP, CE) pris en charge par des animateurs le mercredi, le samedi, le dimanche et pendant les vacances scolaires. ■

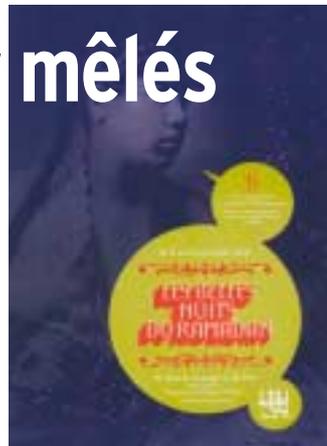
Francis Dubois

• *La Halle Saint-Pierre*, 2, rue Ronsard, 75018 Paris.

Temps passé et futur mêlés

La mondialisation libérale de la culture suscite des réactions salutaires. La redécouverte des musiques traditionnelles participe de ce mouvement. Sans susciter un retour conservateur. La confrontation des cultures permet à chacune de s'inscrire dans le présent. C'est un enjeu de société. Ne pas perdre une partie du patrimoine de l'humanité. Le festival *Planètes musiques* est un de ceux qui jouent un rôle forcément politique. Il réunit tous ces groupes qui veulent à la fois se réclamer de leurs racines et bousculer la tradition pour lui permettre de continuer à exister. Tous les musiciens se revendiquent d'une culture pour s'ouvrir aux autres, façon de s'inscrire dans le futur pour se permettre d'avoir un présent et pas seule-

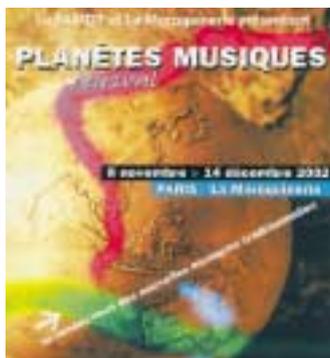
ment un passé. Du 8 novembre au 14 décembre, à raison d'un ou deux concerts par semaine – les 8, 9, 15, 22, 29 novembre et les 6, 13, 14 décembre – seront présentés des régions du monde. *Entre deux eaux*, titre du premier concert, mêlera la Normandie avec *Marée de paradis* et la région Centre avec *La Chavannée* pour redécouvrir ces arts et traditions populaires s'inscrivant dans le paysage des affluents de la culture française qui ne se définit pas facilement. Le dernier s'organisera en une « Rose des vents » avec le groupe Nord/Sud pour mélanger les musiques des pays scandinaves et de l'Afrique – une sorte de synthèse de ce festival – et Michel Macias, accordéon chromatique, et son quartet pour un voyage autour de nos références, musette, rondeaux, biguine, polka... de ces danses qui se dansent à deux, mais aussi le jazz. Entre les deux des « Grinces (sic) charmants », un groupe de hautbois, des Gascons, la tradition judéo-andalouse, la musique sépharade, le chant flamenco, les musiques des bords du Golfe Persique, la Réunion et la Colombie. Une sorte de visite du monde faisant la nique aux volontés guerrières et hégémo-



niques de George « W » Bush. Pour écouter les musiques populaires et savantes de notre temps, il faut aller aux *Belles nuits du Ramadan* du 13 au 23 novembre à Paris, au Café de la danse pour vibrer aux sons des musiques de l'Azerbaïdjan, de l'Éthiopie, du Maroc, de l'Iran, de l'Égypte, de l'Afghanistan et de l'Algérie. Un programme de fête ! En province aussi ces musiques nous baladeront. A Nantes les 8 et 9 novembre, au Mans le 22, à Evreux – même chez Jean-Louis Debré ! – le 23, à Noisy le Sec, Belfort, La Rochelle (le 6 décembre) et même à Bruxelles le 27 novembre. ■

Nicolas Benies

Festival *Planètes musiques*, rens. 01 40 33 30 60. *Les belles nuits du Ramadan*, réservations à la FNAC 08 92 68 36 22.



SCIENCE ET HISTOIRE

Dans un lieu inhabituel pour des spectacles, au Muséum d'histoire naturelle (Galerie botanique, 16, rue Buffon, 75005 M° Jussieu, 01 40 43 01 82, Réduc'snes = 12 €) du 25/11 au 15/12, la compagnie du Bredin présente un montage de textes de Giordano Bruno, qui se veut un plaidoyer contre l'ignorance et l'obscurantisme, ce spectacle de Laurent Vacher, intitulé *Des signes des temps*, évoque l'histoire d'une pensée révoltée, qui propulse un homme à la découverte du monde et de la réflexion scientifique, dans une Europe en pleine guerre de religions et en proie aux épidémies de peste noire... P. L.

LORSQUE PARIS SWINGUAIT

Paris fut longtemps la capitale du jazz. Les Américains y venaient en grand nombre pour écouter le jazz en France et pour s'y faire entendre. EMI vient de rééditer en laser vingt CD représentatifs de ces Américains à Paris. On passe allègrement des années 37 (avec Dicky Wells) aux années 60, sinon 70 (avec Phil Woods). N.B.



CHANSON FRANÇAISE

A ne pas manquer à l'Attirail (75003 - 01 42 72 44 42 ; 15/11 et 11/12) ou aux Trois Arts (75020 - 01 43 49 36 27 ; 23/11, 7 et 20/12). Qu'il interprète ses propres textes, ou s'approprié à sa manière, en les revisitant brillamment, ceux de Brassens, Brel, Ferrat, Ferré, Gainsbourg et d'autres plus anciens, comme *Le grand métinge du métropolitain*, Fabien Hins ne peut laisser indifférent par son sens du rythme, la qualité de sa voix, sa présence en scène, et la richesse de son accompagnement musical (contrebasse, accordéon servi par Mauro Coceano, piano, guitare, percussions...) P. L.



LE ROMAN D'UNE GÉNÉRATION

François Bon nous raconte à la fois l'histoire des Rolling Stones, la sienne propre et un peu la nôtre. En même temps, il s'essaie à faire œuvre littéraire. Le plaisir qu'il a pris à écrire est totalement partagé par le lecteur. B.N.

SORTEZ ! avec les réductions du



Plus de 100 lieux culturels, principalement des théâtres, mais aussi quelques festivals et salles de cinéma, participent à REDUC'SNES en offrant un tarif préférentiel sur présentation de la carte SNES (après réservation). La liste complète est accessible sur Internet (www.snes.edu) et régulièrement mise à jour. Des pages culture sur le site contiennent aussi de nombreuses informations, complémentaires de cette rubrique. Ph. Laville

- Aubervilliers - Théâtre de la Commune (2, rue Edouard-Poisson - 93 - 01 48 33 16 16 - Réduc'snes = 14 €, www.theatredelacommune.com) Dans le cadre d'une saison dont la thématique est titrée « Songes et mensonges », Didier Bezace, directeur depuis 1997, après des années de co-animation et de créations au Théâtre de l'Aquarium, propose ses deux dernières mises en scène autour de l'effondrement de certitudes et de valeurs morales et politiques. Un écho théâtralisé de cauchemars bien réels comme celui du 21 avril 2002, avec les textes de Brecht *La noce chez les petits bourgeois* suivi de *Grand'peur* et *misère du III^e Reich*, et en alternance en grande salle jusqu'au 21/12, *Chère Eléna Serguéievna*, de Ludmilla Razoumovskaïa, reflétant la Russie de 1980. Simultanément, en petite salle, sont mises en espace, en alternance, deux courtes pièces d'un autre auteur contemporain Alan Bennett : *Une femme sans importance* et *Un lit parmi les lentilles*.
- Avignon - Théâtre du Chêne noir (8 bis, rue Ste-Catherine, 04 90 82 40 57) Accessible sur le site www.avignon-et-provence.com/

chène-noir. Programmation exceptionnelle, dédiée à Léo Ferré pour le 35^e anniversaire de ce théâtre populaire, fondé et dirigé depuis 1967 par Gérard Gelas. Deux récentes créations : *Guantanamo*, texte inspiré de Guantanamo « un lieu au bout de la terre » (19-24/11), puis *Il était une fois... le petit Poucet* très librement inspiré de Perrault avec un Poucet plongé dans notre époque de mondialisation marchande... tout en restant accessible dès 6 ans (2 au 15/12).

- Paris - Théâtre du Ranelagh (5, rue des Vignes 75016 - 01 42 88 64 84 - M° La Muette, Réduc'snes = 16 €) *Stationnement provisoire*, ou le témoignage d'un piéton en sursis... dans un milieu raisonnablement hostile, urbain et dense, à une époque où le stationnement piéton serait payant... et la libre circulation strictement réglementée... Texte d'un jeune auteur, Christophe Gonnet, mis en scène par Agnès Delume, chaque jour à 19 h (sauf lundi, dim. à 15 h).

- Théo-Théâtre (20, rue Théodore-Deck 75015, 01 45 54 00 16, Réduc'snes = 11 €). Ce théâtre de proximité, né en octobre 1995, dans des locaux délabrés mis en état par la compagnie La Strada, permet de découvrir de jeunes compagnies (détail sur www.theotheatre.com). Jusqu'au 26 novembre, uniquement lundi et mardi à 20 h. Il ne faut pas manquer Caroline Chivé, auteur-compositeur-interprète, avec Michel Archenault et Eric Bensoussan. Elle nous conte, en paroles et chansons, *L'histoire de Lulla*, en alternant rythmes et styles, des influences de son passé de « rockeuse » à la composition poétique, parfois un brin nostalgique, inspirée de grandes traditions comme du quotidien...

EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, discipline où la relation à l'information est forte, où les références à l'actualité sont fréquentes et nécessaires, le recours à des ressources numériques (sur cédéroms et sur Internet) joue un rôle essentiel. Dans le cadre des activités « ordinaires » de la classe, de la Seconde à la Terminale, l'utilisation raisonnée et appropriée d'un certain nombre de logiciels de qualité contribue de façon significative à répondre aux objectifs de la discipline.

TICE, des outils pour les sciences économiques et sociales

OÙ TROUVER CD ET LOGICIELS POUR LES SES ?

- Les logiciels cités dans les deux articles sont reconnus d'intérêt pédagogique (RIP) par le ministère de l'Éducation nationale. Ils font l'objet d'une présentation détaillée sur le site disciplinaire de l'académie de Créteil : www.ac-creteil.fr/ses/les_rip.htm
- L'actualité en revues est co-édité par La documentation française et le CRDP de Montpellier. Informations sur www.ac-montpellier.fr/CRDP/
- Consulter notre site www.adapt.snes.edu, rubrique disciplines/SES : tests de cédéroms, liens, articles.

Des logiciels pour les SES

Les instructions officielles qui accompagnent les programmes de sciences économiques et sociales font expressément référence aux usages « des tableurs grapheurs qui permettent le traitement de données économiques et sociales, des banques de données économiques et sociales en ligne ou non ». Le logiciel *Statist*, le cédérom *Tableaux de l'économie française* répondent parfaitement à ces objectifs. Ils facilitent le travail autonome des élèves et permettent l'acquisition de savoirs disciplinaires tout en favorisant une appropriation progressive des savoir-faire statistiques indispensables. *Statist* est à la fois une banque de données économiques

et sociales sur la France, sous forme de tableaux de chiffres et un logiciel de traitement statistique, graphique et cartographique de ces données. Conçu pour être utilisé par des personnes en situation d'apprentissage, *Statist* offre une panoplie de traitements numériques et graphiques spécialement adaptés aux statistiques économiques et sociales. Sa simplicité d'utilisation rend très court le temps d'apprentissage de ses fonctionnalités.

Le cédérom *Tableaux de l'économie française 2001* (TEF) contient toutes les données de l'ouvrage papier auxquelles s'ajoutent de nombreux articles d'INSEE Première et un lexique

de 500 mots. Les tableaux sont consultables dans le logiciel *Statist* intégré au cédérom. Des visites guidées, conçues par des enseignants de SES, offrent la possibilité d'exploitations pédagogiques « clé en main ». On trouve, sur les sites disciplinaires de la plupart des académies, des propositions de séquences pour utiliser *Statist* ou le *TEF* aussi bien en Seconde qu'en Première ou Terminale. Les éditions Nathan proposent un recueil sur cédérom de 36 travaux pratiques pour la classe de Seconde.

Pour répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les élèves dans la lecture et l'analyse de textes théoriques, des logiciels ont été conçus spécifiquement

par des enseignants de la discipline. Ainsi, *Ecobases* regroupe une base de données documentaires conformes aux programmes de la série ES, des extraits de textes théoriques, un grand nombre d'informations complémentaires nécessaires à leur compréhension (biographie des auteurs, présentation des courants théoriques, rappels historiques).

Les élèves peuvent, en autonomie et en travaillant à leur rythme, lire les textes en étant aidés d'un lexique hypertextuel, rassembler les éléments biographiques et historiques des auteurs retenus, rédiger et imprimer des synthèses, faire ou compléter des schémas d'implication... ■

Des documents pour les SES

Des archives de presse sur cédérom mettent à la disposition des élèves et de leurs professeurs une information économique et sociale abondante, correspondant parfaitement à leurs besoins. *Alternatives Économiques, le cédérom* (5^e édition) rassemble les articles parus dans le mensuel et les hors-série entre janvier 1993 et août 2001.

Les recherches se font à l'aide d'un thésaurus original élaboré par des professeurs de SES et, de ce fait, particulièrement adapté à la documentation économique et sociale. Pour exploiter les résultats de ses recherches, il est possible d'imprimer et de copier les documents dans un traitement de texte. *Le Monde* sur cédérom rassemble l'intégralité des articles du quotidien sur deux années entières. Mis à jour, sur abonnement, quatre fois par an, il offre de nombreuses « clés de recherche » qui permettent de

retrouver instantanément n'importe quel article ou passage d'un article. *Les « archives 1980-2001 » du Monde diplomatique* sont également disponibles sur cédérom.

Pour compléter cette intéressante collection d'archives, paraîtra à la fin du mois d'octobre 2003, le cédérom *L'actualité en revues* qui rassemblera sur un même disque tous les numéros des *Problèmes économiques*, *Problèmes politiques et sociaux*, *Regards sur l'actualité* et *Cahiers français* de 1998 à 2001.

Avec les archives de presse sur cédérom comme dans les recherches d'informations sur la Toile, les élèves doivent mettre en œuvre des stratégies de recherche souvent complexes. Un apprentissage des méthodes de recherche documentaire s'avère nécessaire. Cet apprentissage indispensable participe pleinement à la formation intellectuelle de nos élèves. ■

SITES « INCONTOURNABLES » EN SES

Les ressources mises en ligne par les professeurs de SES à destination de leurs collègues sont considérables. On a tout intérêt à commencer son exploration des richesses de la Toile à partir de :

- Educnet www.educnet.education.fr/ses où l'on trouve les informations institutionnelles concernant les usages des TIC dans la discipline (programmes, comptes rendus de formations nationales, d'expérimentations, liste des logiciels RIP, liste des vidéos libres de droit...);
- Site de l'académie de Nantes www.ac-nantes.fr/peda/disc/ses/accueil.htm, portail de l'ensemble des sites académiques de SES;
- Site de l'académie de Lyon www2.ac-lyon.fr/enseigne/ses/ qui fournit un moteur de recherche par mots-clés sur l'ensemble des sites SES connus et accueille la liste de diffusion nationale des professeurs de SES, la liste INTER-ES.

LOGICIELS ALTERNATIFS

Abiword, traitement de texte libre et gratuit

Comme logiciels de bureautique, on connaît surtout ceux de Microsoft, (Word, etc.). Pourtant d'autres existent comme la suite, très complète, StarOffice6.0 de Sun Microsystems, disponible pour Windows et Linux, lourde cependant et un peu longue à démarrer ou le traitement de texte Abiword. Très léger (2,85 Mo et 0,467 Mo pour le dictionnaire associé au correcteur d'orthographe), vous n'aurez aucun problème pour le télécharger et il démarre en quelques secondes, tout en étant suffisamment complet pour une utilisation scolaire et personnelle. Il permet bien entendu le changement de police, de taille, le souligné, le gras, l'italique, mais aussi le barré et le barré haut, les exposants et les indices, l'alignement à droite, gauche, la justification... Vous pourrez présenter votre page sur deux ou trois colonnes, utiliser des listes numérotées ou à puces. Le retrait des paragraphes est réglable facilement, l'insertion d'image, d'en-tête ou de pied de page est possible, la barre d'outil est complète et conviviale. En cas d'erreur, la fonction « Annuler » est présente. D'autres améliorations sont en cours. Abiword ouvre des fichiers dans de nombreux formats (.doc, .rtf...) et est disponible pour Windows et pour Linux. Idéal donc pour échanger avec tous ou presque.

Enfin, c'est un logiciel libre, c'est-à-dire que son code source étant public (vous pouvez librement le modifier ou le copier), il ne peut pas exister de fonction cachée comme les mouchards (spywares ou espioniciels).

De nombreux sites permettent le téléchargement ou fournissent des informations comme http://belnet.dl.sourceforge.net/sourceforge/abiword/setup_abiword.1-0-2.exe# ou <http://www.abisource.com/lxr/source/abi/user/wp/help/fr-FR/faq.html#3.1#>. Vous en trouverez d'autres avec un moteur de recherche.

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

- *L'étang, un écosystème*, CNDP, 45 €, s'adresse aux collégiens, enseignants de SVT, passionnés de milieux naturels. L'écosystème est étudié de manière interactive dans toute sa complexité et on comprend qu'un étang naît, vit et meurt à moins que l'homme intervienne pour le pérenniser. Nos trois testeurs ont été convaincus.
- Plus sur ce cédérom et 450 autres tests effectués par des collègues : <http://www.adapt.snes.edu>



Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-SNES, 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. : 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu
Articles et liens du thème principal : Michel Narcy, professeur de SES, formateur TICE.
Logiciels alternatifs : rubrique suivie Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu
Envoyez-lui vos trouvailles pour alimenter la rubrique.

Tous les articles multimédias parus dans l'*US magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'ADAPT (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

(Publicité)

Des solutions globales de groupe au service de l'enseignement



Nous contacter :
Promethean Ltd
64, rue Pouchet, 75017, Paris.
Tél. : 01 42 26 40 11
Fax : 01 42 26 40 76
Vous informer : <http://www.promethean.fr>

La visualisation collective est au cœur de l'intégration des T.I.C. dans nos pratiques en éducation.

Le tableau interactif 
et sa solution logicielle 

permettent d'utiliser tous les types de logiciels et de contenus éducatifs liés à l'environnement de votre ordinateur. Ils favorisent les pratiques communicantes en classe à partir de l'Internet, le tout, dans un dispositif de lecture collective pensé pour l'espace classe. Avec des périphériques comme l'ardoise nomade ou le système interactif de vote, les élèves sont placés au centre des démarches pédagogiques que vous construisez.

Michel Viel répond aux questions d'Isabelle Métral et Thérèse Jamet-Madec

Entre linguistique et didactique

Vous avez préfacé et annoté le livre d'Antoine Culioli, Variations sur la linguistique, qui vient de paraître. Cet ouvrage était sans doute très attendu ?

Oui, et depuis longtemps, en raison de l'autorité d'Antoine Culioli, de l'influence que celui-ci a exercée et continue à exercer. Il est, pour beaucoup d'entre nous, le grand linguiste de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il s'était toujours refusé à publier un livre en bonne et due forme. Malgré ses réticences vis-à-vis de l'écrit, qui fige la pensée et coupe court à tout débat, il s'est laissé convaincre de tenter l'expérience d'un livre-interview. Entre questionneur et questionné, le courant est passé. Le résultat est un livre d'entretiens passionnant. Mais Culioli est parfois allusif. Il a accepté mon idée d'un accompagnement pour le lecteur sous forme de notes, et il m'a encouragé à écrire une préface. Quant au texte lui-même, il est à peine retouché. Ceux qui ont eu le bonheur d'entendre Culioli reconnaîtront sa voix à travers la page imprimée.

Comment présenteriez-vous aux non-avertis l'apport de Culioli à la linguistique ?

L'originalité et l'importance de Culioli sont reconnues dès le début des années soixante, c'est-à-dire au moment où le structuralisme triomphe en Europe et où la déferlante générativiste, avec Chomsky, nous arrive d'outre-Atlantique. Culioli s'oppose à l'un et à l'autre.

Au structuralisme d'abord. La pensée structurale repose sur l'idée d'opposition binaire de type +/-, passé/non passé, continu/non continu. Ce qu'a montré Culioli, c'est l'insuffisance de la binarité, et l'existence d'un entre-deux : entre le oui et le non, il y a le oui-et-non, le ni-oui-ni-non, ce qu'il appelle « la frontière ».

Ensuite, Culioli a montré qu'il était vain de penser, comme Chomsky, qu'un ensemble fini de règles permettrait de décrire l'infinité des phrases de la langue. Bien sûr, les règles existent. Quand on dit « Mourir vos beaux yeux, belle Marquise, d'amour me font », on

enfreint certaines règles qui touchent à l'ordre des mots en français. Mais cela ne suffit pas. Dès qu'on porte sur la langue un regard que Culioli voudrait « microscopique », de nombreux phénomènes qui étaient passés inaperçus s'imposent à nous, notamment dans le langage parlé dont Culioli a fait un objet d'étude à part entière. Ces phénomènes, il faut les décrire et leur assigner une place dans la théorie. Avec de simples règles syntaxiques, on s'aperçoit que la situation devient vite ingérable. Près de 50 ans après *Syntactic Structures* de Chomsky, on attend toujours cet ensemble « fini » de règles capable de générer l'infinité des phrases de la langue. C'est là que Culioli a proposé de remplacer l'idée de règle par celle d'opération. Par exemple, l'opération

valeur propre. Dans les années soixante, il y a un grand vide dans l'enseignement. A la suite de la suppression de l'examen d'entrée en Sixième, on abandonne la fameuse analyse grammaticale et logique, issue des grammairiens de Port-Royal, et le structuralisme n'a pas grand-chose à offrir pour la remplacer, sinon des exercices mécaniques, inspirés d'une vision appauvrie de la langue. C'est dans ce creux conceptuel qu'apparaît la grammaire de l'énonciation, ou ce qu'on a appelé aussi la « pratique raisonnée de la langue », qui s'inspirait directement de Culioli. Je pense à *Charlirelle*, l'anti-manuel d'anglais des années 70, dont il parle avec sympathie dans son livre. Mais il est vrai aussi qu'on passait un peu d'un extrême à l'autre. On rejetait les *drills* qui étaient le versant

La linguistique doit être derrière l'enseignant et non pas devant la classe

(universelle) de parcours, dont *any* est le marqueur en anglais. Ce concept permet d'expliquer pourquoi *Anyone could have done it* est bon et **Anyone has done it* mauvais. Cela ne veut pas dire qu'on va tout expliquer. Culioli donne l'exemple de « Est-ce que ? » apparu mystérieusement au XV^e siècle comme forme d'interrogation en français. Le langage est une chose si complexe qu'il comporte une part d'imprévisible, tout comme certains phénomènes naturels, si j'en crois les scientifiques.

L'histoire de la linguistique se reflète-t-elle dans celle de la didactique ?

L'histoire comparée des deux disciplines fait apparaître des décalages. Les grammaires scolaires sont toujours très en retard. Jusqu'au début du XIX^e siècle, on décline les langues modernes dans les manuels comme si on avait affaire à du latin. C'est cette pratique que Molière raille déjà dans *Les Femmes savantes*. Mais les grammairiens sérieux se sont émancipés du latin depuis longtemps.

Pour prendre un exemple plus récent, il y a trente ou quarante ans, on enseignait encore la conjugaison du futur en anglais : *shall* à la première personne, *will* aux autres. En réalité, d'abord il n'y a pas de temps futur en anglais, mais différentes manières de référer à l'avenir, ensuite *shall* et *will* sont employés à toutes les personnes, chacun avec une

pédagogique du structuralisme pour les remplacer par ce qu'on appelait la « conceptualisation ». La polémique n'était pas absente du débat. On laissait entendre qu'on tenait enfin quelque chose, et qu'avant il n'y avait pas de linguistique, comme si vingt-cinq siècles de réflexion sur la langue n'avaient abouti à rien. Quand on lit certains programmes aujourd'hui, on a parfois l'impression que cette position polémique est devenue une sorte de vérité officielle.

D'où vient « la grammaire de l'énonciation » ?

La grammaire de l'énonciation remonte en fait au début du siècle. C'est à cette époque qu'on reconnaît le rôle structurant de l'énonciateur. Krusinga, un grammairien néerlandais, explique la valeur des démonstratifs en termes de distance par rapport à l'énonciateur. C'est lui qui a inventé l'expression « sphère de l'énonciateur », qu'on présente parfois comme une découverte toute récente de l'Ecole française. Jespersen, Jakobson, Benveniste ont étudié le rôle de ces mots qui se définissent par rapport à l'énonciateur (je, tu, ici, là-bas, venir, aller...) mais Culioli est le premier à dire qu'il n'existe pas de *non-énonciatif*. Je prendrai des exemples. « Un chien aboie. » Ça paraît lisse : sujet, verbe. Le problème, c'est que ça ne se dit pratiquement pas. Vous allez dire: « Tiens, il y a un chien qui aboie. » Et voilà l'énonciateur qui reprend le dessus (avec

Michel Viel, professeur de linguistique anglaise à Paris IV, est à l'origine du livre d'entretiens qu'Antoine Culioli vient de faire paraître chez Klincksieck. Celui à qui on attribue l'invention de la grammaire de l'énonciation s'explique sur sa démarche, sa méthode, ses objectifs.

Il aborde également l'histoire de l'Institut d'anglais Charles V et la question de l'application de la linguistique à l'enseignement des langues.

« Tiens », avec « il y a »...).

Autre exemple : Oublions le chien.

« Un chameau blatère. » Cette fois vous comprenez autre chose : c'est devenu un énoncé générique.

Pourquoi ce retournement ? Parce que dans la situation d'énonciation (nous quatre, réunis ici, aujourd'hui), il n'y a pas de chameau à proximité. On comprend donc qu'il ne peut s'agir que d'une propriété du sujet. Même une vérité scientifique du type « la somme de deux impairs est paire » ne se situe pas « hors énonciation ».

Mais je suis un peu gêné de ces divers raccourcis, parce que je déplore moi-même les excès de la vulgarisation, et que je suis d'accord avec Culioli quand il dit qu'il ne veut pas diffuser des slogans.

De sa part c'est compréhensible, mais il y a une demande forte pour comprendre ses idées...

Bien sûr, et je m'en réjouis. Notre responsabilité n'en est que plus grande. La théorie (tout autant que la langue d'ailleurs) supporte mal les vulgarisations en cascade.

Dans les documents d'accompagnement des programmes d'anglais du collège, le mot « opérateur », dont Culioli fait un usage extrêmement prudent, est promu au rang de principe d'explication, sans la moindre définition, ni en compréhension, ni en extension. En outre, pour expliquer le fonctionnement des

« opérateurs » *be* et *have*, on trouve des choses comme *she has a cold*, « elle a attrapé un rhume extérieur à elle », et *she is cold*, « Ses mains, ses pieds glacés la caractérisent, elle est gelée ».

Comprenne qui pourra l'utilité de ces gloses... Un collage ne fait pas non plus un ensemble cohérent : « *Any* effectue une opération de balayage sans présupposition d'existence. » Ce n'est pas parce que cette formule a un sens, quand on se situe dans un certain cadre théorique,

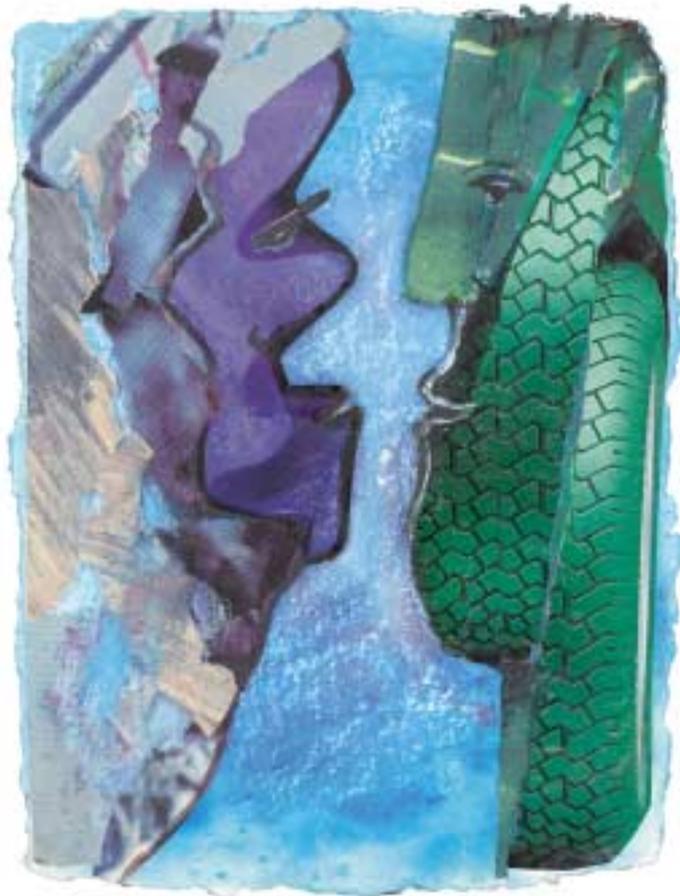
qu'elle le conserve en dehors de ce cadre, ni qu'elle rendra service aux élèves de Cinquième. Les didacticiens qui écrivent de telles choses ont d'excellentes intentions et des objectifs ambitieux, mais je crains qu'ils nous mènent dans une impasse.

Ce n'est donc pas qu'une question de terminologie ?

On parle de « maladie terminologique », mais la terminologie est le symptôme plutôt que le mal. Prenez l'anglais. « Forme progressive » n'a plus la cote, il faut dire *be + -ing*. Pourquoi ? Parce que, va-t-on nous expliquer,

dans « forme progressive », on entend progrès, ou en tout cas l'anglais *progress*, et on est en droit de se demander si c'est bien de cela qu'il s'agit. *Be + -ing* paraît être le degré zéro de la nomination : le nom de la forme est la forme même, l'étiquette idéale en somme ! Mais comment différencier *He's going too far* (« Il va trop loin »), qui est une forme progressive, et *This is going too far*, qui n'est pas une forme progressive, et qui veut dire « C'est aller trop loin » ? Derrière l'appellation prétendument neutre de *be + -ing*, il y a en fait une vision de la linguistique qui exclut le phénomène d'homonymie grammaticale. Ici, on n'est plus du tout dans la terminologie. Insidieusement, on est passé à un problème de fond.

Autre exemple. À l'école primaire, les élèves apprennent qu'une phrase comme « Pierre



chante » comporte un groupe nominal et un groupe verbal, ou encore un sujet et un verbe. Dans les manuels d'anglais, on va trouver, exactement la même présentation, « sujet / caractéristique », lorsqu'il s'agit de comprendre que Pierre est un chanteur. C'est gênant, d'une part parce qu'on est passé d'un système homogène (syntaxe, syntaxe) à un système hétérogène (syntaxe, sémantique), d'autre part parce qu'on risque de détruire les repères que les élèves s'étaient construits en français à l'école primaire, et cela sans le moindre bénéfice.



Antoine Culioli

est le linguiste français le plus influent de sa génération. Ce grand découvreur a ouvert de nouveaux horizons à la linguistique.

Est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir des concertations entre didacticiens et grammairiens des diverses langues, pour que chacun sache sur quoi il peut s'appuyer ?

Il me semble en effet qu'au niveau où se prennent les décisions concernant les programmes, les contacts interdisciplinaires pourraient être plus développés. Il conviendrait d'enseigner la grammaire avec le souci d'une continuité entre le primaire et le secondaire, entre la grammaire française et celles des langues vivantes étrangères ou régionales – sans oublier d'ailleurs les langues anciennes – même si les problèmes que rencontre l'enseignement et les objectifs poursuivis sont parfois différents. Mais il ne faut pas non plus plaquer les catégories d'une langue dans une autre. Je vous renvoie à ce que j'ai dit de la « déclinaison » du français. Ce n'est donc pas si simple que ça.

Que pensez-vous du triple objectif assigné à l'enseignement des langues en France ?

Vous faites allusion à l'objectif communicationnel et aux objectifs culturel/civilisationnel et « conceptuel »/linguistique. Je dirai d'abord que les adjectifs « culturel » et « conceptuel » relèvent d'un léger abus de langage. On ne peut ramener la culture à la civilisation, ni la conceptualisation uniquement au langage.

Cela dit, je pense que cette construction, qui est bien acceptée, gagnerait à éviter le compartimentage. Il ne devrait pas y avoir de frontière entre les trois objectifs : communication, connaissance de la civilisation, réflexion sur la langue. Ils peuvent chacun être poursuivis à partir des mêmes objets.

Prenez la formule suivante :

There is no such thing as

society. Elle mérite certainement d'être enseignée parce qu'elle est sous-tendue par une structure très utile pour la communication : *there is no such thing as...* qui signifie le refus ou la mise en question de quelque chose qui semble aller de soi. Sur le plan linguistique, maintenant, on voit tout de suite qu'une traduction littérale est impossible, on dira plutôt, « la société, ça n'existe pas », avec un « ça » quasiment obligatoire, qui correspond à *such thing as*. Par ailleurs, on constate que la formule a un tour négatif.

Le sens devient clair dès lors qu'on sait qu'il

s'agit d'un aphorisme de Margaret Thatcher. On entrevoit alors tout un débat sur l'idéologie de la droite thatcherienne, et, au-delà, sur le laisser-faire et *a contrario* sur le *Welfare State*. Un énoncé, trois objectifs !

Vous souligniez, au début de cet entretien, l'importance de l'idée qu'une langue offre des ressources infinies. Comment peut-on alors la découper en programmes ?

La difficulté est réelle. Le SNES est, à ma connaissance, la seule institution qui se soit véritablement posé la question, et il a répondu avec le principe des trois « marquages ». Au lieu de dire de chaque point de grammaire, « ceci est au programme, cela ne l'est pas », il introduit une progression et une hiérarchie dans l'apprentissage : ce qui doit être reconnu et reproduit, ce qui doit être reconnu en vue d'une future appropriation, enfin ce qu'il convient de savoir simplement identifier. Cette idée me paraît très intéressante en début d'apprentissage. Mais dès qu'on travaille sur des documents authentiques, il me semble que l'application devient très délicate parce que vous allez essayer de trier et hiérarchiser un matériau brut dans lequel les faits de langue s'interpénètrent. Un autre problème, c'est l'absence dans les programmes de toutes ces « mises en relief »,

qui correspondent à des stratégies énonciatives très fréquentes. Prenez *All you need is love*, comme dans la chanson des Beatles. C'est « communicationnel », et éminemment « énonciatif ». Et pourtant, rien dans les programmes ! Certes, c'est une phrase « complexe », mais à tout prendre, je mettrais cette expression au niveau 1 de marquage, le plus exigeant, et je me passerais de la phrase simple correspondante *You only need love...*

Un dernier conseil aux enseignants...

Il me semble que dans l'enseignement, il ne faut pas être trop pressé. Une idée nouvelle

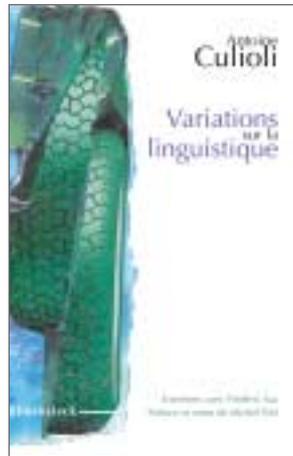
se fait jour ? Immédiatement, il faudrait en faire bénéficier les élèves. Est-ce bien raisonnable ?

De la recherche en linguistique à la didactique, il y a un saut dans l'inconnu. La didactique ne devrait pas être une méchante vulgarisation de la linguistique. Il faut se méfier des sectarismes, des intégrismes, des formules à l'emporte-pièce, de tout ce qui se dit à demi-mot et se fait à demi-concept, comme dit Culioli. Pas de culpabilisation parce qu'on ne comprend pas tel discours qui paraît bien abstrait : il faut toujours penser qu'il n'y a peut-être rien à comprendre...

Un professeur de langue ne devrait certainement pas se désintéresser de la linguistique. Il faut essayer de se frayer un chemin à travers les modes théoriques tout en gardant un sens critique qui permette de ne pas imposer aux élèves des idées douteuses, des doctrines qui n'ont pas fait l'objet de vérification empirique. Il ne faut pas non plus se tromper sur l'ordre d'acquisition.

Pour étudier la linguistique d'une langue, il faut déjà connaître la langue, et non le contraire. Sinon, c'est du bourrage de crâne. Antoine Culioli a dit lui-même :

« *Linguistics must be behind the teacher, not in front of the class.* »



PETITES-ANNONCES SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 11 7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Sud Lubéron, maison camp. 6/8 pers., tt cft, calme, gd terrain, pisc., loc. tte l'année, sem. ou mois. Tél. : 04 90 68 22 21. awalariane@wanadoo.fr

Briançon, T2 pd pistes, 500 à 600 €/s. Tél. : 04 92 20 18 47.

4 étud., ch. log. Paris ctre est, prox. métro, pr stage 8/03 au 10/05/2003, Beaubourg. Tél. : 05 63 03 59 82, s.

(74) Flaine, coll. loue 2 pièces (6 pers.) plein sud, pied pistes. Tél. : 04 93 54 84 22.

(73) ski les Saisies, coll. loue 2 p. ds station. Tél. : 04 70 05 14 13.

Guadeloupe, villa 3 ch., pisc., 650 €/semaine Noël, juil.-août. Tél. : 05 90 94 25 31.

Morzine F2, 5 pers., pd piste. Tél. : 01 60 75 94 22.

Domaine Alpe d'Huez, loue ds village 1600 m, appt, 3 p., 6 pers. ds chalet, pd pistes. Hors ou pendt vac., 380 € à 620 €/semaine. Tél. : 01 45 38 51 57.

Les 2 Alpes, T2, 30 m², tt cft, 6 pers., balcon, tt saison, pd pistes. Tél. : 04 78 73 24 30.

Sénégal, loue villa tt cft, 8 pers. 80 m océan, ménag., gardien + guide. 2 500 F maxi. Tél. : 03 26 72 40 80.

(73) Tignes-Brévières, loue stud., 4 pers. Tél. : 04 74 80 30 44.

La Réunion, plages, vac. Noël, gd F2, 270 €/sem. Tél. : 02 62 33 00 54.

(74) Part. La Clusaz, loue appt 6 pers., terrasse, garage. Tél. : 01 39 76 71 18.

Paris 5^e, chambre, conf., cuis., douche, calme, 170 €/sem. Tél. : 04 76 43 15 85.

Massif, 7-Laux, chalet gd confort, 12 pers. maxi, calme, piste, fond, rando. Tél. : 04 76 35 35 41.

Collègue ch. loc. Paris, vac. Noël ou échange villa Marrakech. Tél. : 002124 432360.

A louer du 15 juillet au 31 août, du 14 février au 3 mars et du 11 avril au 28 avril, appt 4 pièces plein centre de Nice, 5 mn gare et 20 mn plages. Contacter au 04 93 80 09 44 ou 06 62 14 79 70.

(38) Villard de Lans, coll. loue gd 2 p., 6 pers, balcon sud, LV, LL, TV, vac. fév. : 8-15 : 560 €, 15-22 : 580 €, 22-1 mars : 535 €, 1-8 mars : 520 €/sem. Tél. : 04 78 25 97 68, 06 08 61 39 88.

2 Alpes, st. 4 pces, sud terr. Tél. : 04 76 72 63 71.

(05) Serre-Chevalier 1400, loue tte sem., T3, 7 pl., tt conf., 400 m pistes. Tél. : 04 91 40 38 37 ou 04 92 24 88 08.

(66) Les Angles alt. 1600 m, loue chalet 8 pers., 4 chbres, 2 s.d.b., w.c., balcon vue sur lac, garage, jardin. Tél. : 05 61 82 44 86.

Guadeloupe, St-François, coll. loue tte sais. : 2 stud. + 2 F3 séparés ds belle villa créole meubl., clim., cuis. équ., piscine, vue/mer, terr. + deck, 5 mn plage, tennis, golf, marina, marché : 305-610 €/sem. Tél. USA : 001 202 686 9020, Guad. (port) : 06 90 53 12 37, mél : dlracine@aol.com, site web : http://www.me.berkeley.edu/~jracine/photos

Aur, Alpe-Huez, studio 4/5 personnes. Noël : 275 €, juil./août : 360 €, févr. : 460 €. Tél. 04 76 56 82 84.

Loue Val-d'Isère, 4/6 pers., 600 à 800 €/sem. Tél. 06 806 308 68.

Martinique, studio vue mer, 200 €/s. Tél. 05 96 68 45 98.

Loc. Nice, 2 pièces, parc, gd terr., vue mer, park. Tél. 06 08 97 40 87.

Hôtel en Toscane à côté du village médiéval de San Gimignano, près de Sienne et Florence



Hôtel "Vecchio Asilo" Via delle Torri n° 4 53030 Ugnano di San Gimignano (SI) Tél. 0039 0577/950032 Fax 0039 0577/950280 www.vecchioasilo.it

Paris, urgent, cple coll. cherche loc. T1 ou 2, évnt. meublé pour fille salariée, arrdts 17, 8, 5, 12, 13, 9. Tél. : 04 78 29 17 98 ou 06 86 40 09 49.

IMMOBILIER

Vd, Port-Leucate, appt T3 32 m², 1^{er} ét., balc. 6 m², 2 chbres sép., coin cuis., s.d.b., w.c., parking priv., plein sud, travaux à pré-voir. 38 000 € à déb. Tél. 05 46 84 81 46.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

CHAMPAGNE CHARPENTIER
Fils collègue propose brut, mill., rosé, prestige. Viticulture raisonnée. Rue des Ecoles, Charly-sur-Marne, 1 heure Paris. Tél. 03 23 82 10 72. **TARIF EN.**